

735^{ème} Séance

Séance Publique
du mercredi 17 octobre 2012

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 21 JUIN 2013 (N° 8.126)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

I. POURSUITE DE L'EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL RECTIFICATIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2012
(p. 7 976).

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2012**

—
**Séance publique
du mercredi 17 octobre 2012**
—

Sont présents : M. Jean-François ROBILLON, Président du Conseil National ; M. Fabrice NOTARI, Vice-Président du Conseil National ; Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Alexandre BORDERO, Marc BURINI, Claude CELLARIO, Philippe CLERISSI, Mme Michèle DITLOT, MM. Jean-Charles GARDETTO, Eric GUAZZONNE, Pierre LORENZI, Mme Nicole MANZONE-SAQUET, MM. Bernard MARQUET, Roland MARQUET, Laurent NOUVION, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Guillaume ROSE, Christophe SPILLOTIS-SAQUET, Christophe STEINER et Pierre SVARA, Conseillers Nationaux.

—
Est absent excusé : M. Gérard BERTRAND, Conseiller National.
—

Assistent à la séance : S.E. M. Michel ROGER, Ministre d'Etat ; M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, M. Stéphane VALERI, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; M. Marco PICCININI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat ; Mme Sophie VATRICAN, Adjoint au Directeur du Budget et du Trésor.

—
Assurent le Secrétariat : Mme Laurence GUAZZONNE-MILLIASSEAU, Secrétaire Générale du Conseil National ; M. Olivier WENDEN, Chargé de Mission pour les Affaires Internationales et la Communication ; M. Sébastien SICCARDI, Chargé de Mission pour les Affaires Juridiques ; Mme Florence LARINI-NEGRI, Chargée de Mission pour les Affaires Sociales ; M. Jean-Charles de SIGALDY, Chef de Section ; Mlle Audrey VINCELOT, Secrétaire-Sténodactylographe.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

En premier lieu, je voudrais excuser, l'absence de M. Gérard BERTRAND, Président de la Commission du Logement, ainsi que celle de M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures, toujours en déplacement avec le Souverain.

En second lieu, je vous rappelle que, comme à l'accoutumée, l'ensemble de cette Séance Publique sera intégralement diffusé sur le site internet du Conseil National www.conseilnational.mc.

Enfin, en mise en garde préliminaire, je vous demanderais de ne pas toucher les écrans informatiques puisque les réglages ne sont pas finis. Donc à chaque fois que vous induisez une modification, vous modifiez l'ensemble du système. Je vous saurais donc gré de ne pas toucher les écrans d'ordinateur. Les fonctionnalités seront bientôt à votre disposition, et je vous demande de respecter le travail à gérer des techniciens qui sont en train de procéder aux réglages. Aussi, je vous remercie de ne pas toucher votre écran d'ordinateur.

I.

**POURSUITE DE L'EXAMEN DU PROJET
DE BUDGET GENERAL RECTIFICATIF
DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2012**

M. le Président.- Nous allons reprendre nos travaux là où nous en sommes arrivés hier soir, puisque nous avons avancé l'étude du Budget Rectificatif 2012 et que nous sommes à la page 1 et au chapitre 1^{er} ...

M. le Ministre d'Etat.- ... à la page 2

M. le Président.- A la page 2 mais chapitre 1 quand même... Il y a une page blanche avant. Je vais donc demander s'il y a des interventions prévues sur le chapitre 1. Nous avons déjà parlé de Monaco Telecom hier, de la S.B.M., donc j'aimerais bien que ce soit sur un sujet différent si possible. Je donne la parole à Monsieur Christophe SPILLOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci Monsieur le Président.

Nous avons découvert au Budget Primitif une recette de 8 M€ portés sur les produits de cession.

Après questions, nous avons appris que ces 8 M€ concernaient, en fait, une contrepartie de droits à bâtir donnée à un opérateur. Pourquoi pas ? Nous avons donc posé des questions au Gouvernement qui nous a répondu très clairement. Pour ma part, j'ai besoin de précisions sur ces questions.

On sait maintenant que ces droits à bâtir ont été donnés par modification d'une ordonnance souveraine du quartier de Fontvieille qui a permis la réalisation de quatre étages supplémentaires dans un immeuble. Que ces quatre étages ont permis à l'Etat d'obtenir une contrepartie de 50 %, parce que c'est ce qui est précisé dans la réponse du Gouvernement.

Moi, je me pose une question : lorsqu'on donne quatre étages supplémentaires à construire dans un immeuble, comment se fait-il que ces quatre étages, qui sont en partie haute, soient conservés par le promoteur et que l'Etat qui doit récupérer 50 % de ces surfaces supplémentaires obtienne, lui, le premier et le deuxième entresol. Est-ce que 50 % des quatre derniers étages correspondent à deux étages en entresol ? C'est ma première question.

La deuxième, c'est que ces étages étaient destinés à des surfaces de bureaux, cela représente 700 m². Ces surfaces de bureaux, hier, M. GARDETTO a souligné que nous en avons cruellement besoin parce qu'il y avait énormément de compatriotes et de personnes qui attendent des surfaces commerciales et des surfaces de bureaux. Or, on apprend que le Gouvernement a décidé de mettre ces surfaces à la vente par une publication au Journal de Monaco. C'est une deuxième question que je me pose, pourquoi est-ce qu'on vend des surfaces de bureaux alors qu'on en manque ?

La troisième, c'est qu'on apprend qu'il y a eu une négociation entre le promoteur et le Gouvernement qui a réduit les surfaces dont nous étions tributaires de 8 % et qui, ensuite, a permis la vente de ces surfaces. Ces surfaces ont été vendues au plus offrant, c'est-à-dire au prix de 9 000 € le mètre carré. D'après ce que je pense, si ce sont des surfaces commerciales, ça pourrait même être 9 000 € TTC. Alors est-ce que 9 000 € TTC le mètre carré dans du neuf, c'est bien le prix ?

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur GARDETTO vous souhaitez intervenir sur le même sujet ?

M. Jean-Charles GARDETTO.- Non, moi, je voudrais parler des parkings, mais si vous voulez, on en parle après.

M. le Président.- D'accord. Mme Anne POYARD-VATRICAN souhaitait intervenir, sur le même sujet ? Si c'est le même sujet, allez-y.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Oui, on peut dire que c'est le même sujet dans la mesure où la question que pose M. SPILLOTIS-SAQUET pose le problème plus général des contreparties des droits à bâtir supplémentaires donnés par l'Etat et la nécessité d'encadrer cette pratique. Il y a eu plusieurs exemples de droits à bâtir octroyés sans que la contrepartie semble forcément équitable, ou bien les éléments pour en juger insuffisants. D'autres cas à l'inverse, où on aurait bien besoin de droits à bâtir supplémentaires pour prendre exemple de la Villa Ida, où là les droits à bâtir qui sont donnés.

Ma demande est de formaliser, encadrer, règlementer les droits à bâtir, la façon dont l'Etat les octroie et les contreparties qu'il obtient en échange. Pour reprendre les points sur le logement abordés hier cela me semblerait extrêmement intéressant que l'on puisse envisager d'octroyer des droits à bâtir, pas uniquement dans le cadre d'un contexte privé et d'intérêts privés, mais également dans le cadre d'intérêts plus généraux qui concernent les Monégasques et les Enfants du Pays.

M. le Président.- Merci. Monsieur le Ministre, vous souhaitez répondre ?

A moins que M. BORDERO souhaite intervenir sur le même sujet ?

M. Alexandre BORDERO.- Oui, sur le même sujet.

Effectivement, il y a besoin que les élus, comme le Gouvernement je pense, aient une vision claire de ce problème. C'est vrai que depuis de nombreuses années, il y a quand même eu des voix à Monaco qui se sont élevées pour demander des contreparties lorsque l'Etat accorde des droits à bâtir supplémentaires, puisque la Principauté de Monaco a vu ses immeubles prendre de la hauteur ces quarante dernières années.

C'est quand même la première fois, depuis au moins dix ans, qu'un Gouvernement déclare en Séance Publique, puisque c'est ce que vous nous avez répondu hier et que vous avez déjà apporté ces éléments lors de précédentes séances, qu'il allait s'atteler au problème et effectivement donner des grandes lignes directrices, parce que les cas sont tellement difficiles avec le terrain monégasque, qu'il est impossible de prévoir avec précision que les promoteurs pourraient rétrocéder en cas d'octroi de

droits à bâtir supplémentaires mais aussi lorsqu'il y a échanges de terrains avec l'Etat.

Il y a eu ces dernières années quelques dossiers d'échanges dont certains n'ont pas abouti. Je pense par exemple à Testimonio ou aux Agaves, où si nous avons eu des règlements, au moins des grandes lignes de règlement, cela aurait été beaucoup plus simple. A la fois pour le Gouvernement, qui a une vision plus claire et qui peut venir devant le Conseil National en disant qu'en fonction des lignes arrêtées, telle ou telle négociation a été menée avec le promoteur et, aussi, beaucoup plus claire pour les Conseillers Nationaux parce qu'échanger des surfaces, situées dans des quartiers différents, avec des droits à bâtir différents c'est toujours très difficile à appréhender. Je pense que c'est bien que vous vous atteliez à ce travail afin qu'il aboutisse assez rapidement.

M. le Président.- Avant de donner la parole à S.E. M. le Ministre d'Etat, je voudrais simplement demander à la technique si l'on peut monter un peu le volume sonore des micros car apparemment, il y a des difficultés dans la salle et dans le public à entendre les discours.

La deuxième solution serait de parler, ce n'est pas dans notre habitude, assis parce que les micros ont été prévus pour parler assis, donc si ça ne gêne pas le Gouvernement, peut-être lorsqu'il n'y a pas la télévision, de parler assis parce que ça permettrait de garder le niveau sonore. Les deux possibilités, donc monter un peu le son et parler assis. Après nous verrons au fur et à mesure dans cinq, dix minutes si cela vous convient à tous de part et d'autre.

Je donne à présent la parole à M. Eric GUAZZONNE et après nous écouterons Monsieur le Ministre d'Etat.

M. Eric GUAZZONNE.- Merci, Monsieur le Président.

Sur le même sujet, pour dire que je m'associe aussi à tout ce qui a été dit parce que le foncier appartenant à l'Etat diminue. A terme, on prend le risque même de ne plus avoir de foncier appartenant à l'Etat. Il est important de fixer ces règles, parce que tous les immeubles qui seront bâtis au-delà d'un certain délai sûrement devront bénéficier de ces modifications d'ordonnance souveraine pour les quartiers.

C'est bien de s'attaquer maintenant à ce problème, de fixer des règles et de prendre de l'avance et non pas d'attendre que les problèmes surgissent pour pouvoir y répondre.

M. le Président.- Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Depuis 2003, à chaque loi de déclassement, nous avons essayé de défendre au mieux les intérêts de l'Etat et cela en fixant les mêmes règles, je dirais pour tout le monde. Simplifier les futures lois de déclassement car c'est à chaque fois un combat pour les élus de voter en ayant les bonnes informations et c'est le rapporteur « cocu » de la Tour Odéon qui vous le dit.

Pour que les élus puissent voter les futures lois de déclassement en toute sérénité, le Gouvernement se doit de leur communiquer toutes les informations utiles et envisager de simplifier les futures lois de désaffectation.

M. le Président.- Merci beaucoup. On va entendre à présent les réponses de Monsieur le Ministre d'Etat.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Président, je vous remercie. Je vais répondre aux intervenants sur la question générale et, ensuite, M. PICCININI répondra aux questions précises de M. SPILLOTIS-SAQUET.

Le Gouvernement partage entièrement les remarques que les uns et les autres ont faites sur ce sujet. Pour plusieurs raisons. D'abord, pour une raison de transparence, pour une raison d'équité aussi comme vous l'avez dit et aussi pour une raison tenant à la protection des membres du Gouvernement. L'absence de règles est la porte ouverte à des suspicions, à des utilisations plus ou moins bienveillantes du sujet. En conséquence, le Gouvernement souhaite clarifier.

Le Département de Mme GRAMAGLIA s'est attelé à formaliser cette procédure d'échange en contrepartie de droits à bâtir supérieurs. Cette étude a été très compliquée, les collaborateurs de Mme GRAMAGLIA ont fait un énorme travail qui a débouché sur une proposition que je n'ai pas validée parce que je la trouvais trop complexe et avec une base juridique incertaine. Donc, après cette réunion qui a eu lieu il y a trois, quatre mois à peu près, j'ai demandé à la Direction des Affaires Juridiques, à M. ANSEMI qui, bien évidemment, avait déjà suivi ce dossier, de chercher une autre voie. La question centrale étant de définir le fondement juridique de la contrepartie que l'on demande en échange du droit de bâtir ? Et cette question, même pour ceux d'entre vous qui ne sont pas juristes, il est très compliqué d'y répondre.

J'espère rapidement maintenant arriver à une proposition qui sera communiquée au Conseil National, non pas forcément d'un texte administratif mais au moins d'une sorte d'engagement, d'une procédure, que l'Etat s'engagerait, bien évidemment à respecter avec les critères les plus objectifs possibles. Par exemple, M. SPILLOTIS-SAQUET disait : « les mètres carrés, pourquoi 9 000 ? ... Est-ce que cela ne pourrait pas être plus ? ». Même si en l'espèce on a demandé une expertise extérieure à la Chambre Immobilière, je voudrais que dans le texte, d'abord on fixe le pourcentage de droits que l'on peut exiger, donc entre 30 et 50 % par exemple, et qu'ensuite on mette des critères objectifs d'évaluation du bien. C'est-à-dire que ce ne soit pas le Gouvernement ou le promoteur qui évalue mais que l'on confie, ce qu'il me semble peut-être la piste à travailler, à la Chambre Immobilière le soin de réunir deux ou trois agents immobiliers pour qu'ils se mettent d'accord sur une estimation. M. ANSELMINI, avec ses collaborateurs, travaille là-dessus, pour arriver à un texte qui sera d'une nature juridique sans doute moins contraignante qu'un arrêté ministériel mais qui sera *mutatis mutandis* un peu comme le *vade mecum* pour les appels d'offres, si vous voulez. Donc une sorte de « *gentlemen agreement* » mais qui sera communicable, qui sera donc « public ».

C'est un sujet sur lequel je souhaite vraiment, pour toutes les raisons que j'ai expliquées, que le Gouvernement aboutisse le plus rapidement possible, c'est-à-dire à mes yeux, avant la fin de l'année, au plus tard début 2013. Evidemment, le Conseil National en sera destinataire avant même qu'on ne le rende public pour que nous puissions en discuter et voir si on peut l'améliorer. Voilà ce que je voulais vous dire.

C'est un sujet qui me préoccupe, ainsi que tous les membres du Gouvernement, depuis maintenant près de deux ans, mais c'est vraiment assez compliqué.

Monsieur PICCININI, est-ce que vous voulez répondre techniquement aux questions de M. SPILLOTIS-SAQUET ?

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Merci Monsieur le Ministre.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Cette opération est la concrétisation d'un arbitrage, d'un accord, qui avait été trouvé entre les autorités compétentes et le promoteur en question quand, j'étais Ambassadeur en Chine. Franchement, je n'avais donc pas connaissance de l'existence de cet immeuble à l'époque.

Quand j'ai pris mes fonctions, nous avons retrouvé dans les dossiers avec Mme GRAMAGLIA, une trace d'un arbitrage rendu en ce sens. Effectivement, on se posait la première question : pourquoi les deux premiers étages. A un moment donné avait été avancée l'hypothèse qu'ils puissent accueillir une crèche et je crois que cette idée n'a pas prospéré. Tout cela pour vous dire que la localisation des surfaces et leur superficie ont fait l'objet d'un arbitrage auquel j'étais étranger et que je ne pourrais pas commenter davantage.

Concernant ensuite la destination de cet immeuble et de ces surfaces virtuelles, parce qu'elles n'existent pas encore et seront livrables en 2015, il faut se souvenir qu'à l'époque, on sortait d'une année compliquée, nous avons eu « le trou d'air » de la T.V.A. en 2011, on avait entre-temps pu formaliser l'acte parce qu'il manquait même un acte formel de la part du promoteur qui attribuait à l'Etat ces surfaces. Donc cet acte a été régularisé, conformément à l'arbitrage qui avait été rendu en son temps. Dans cet acte, nous avons même eu le soin de prendre certaines précautions concernant, entre autres, la destination.

Le Gouvernement en a décidé ainsi. D'ailleurs cela avait été mentionné lors du Budget Primitif 2012, cela faisait partie de la réalisation de certains droits à bâtir. Je peux vous dire que dans les 8 M€ auxquels on fait référence, il y a essentiellement 5 M€, dans notre esprit, qui étaient attribuables à ces surfaces à créer. A l'époque, 3 M€ avaient été attribués à une opération potentielle s'agissant de la surélévation d'un immeuble de bureaux à Fontvieille qui, malheureusement, ne s'est pas concrétisée puisque ces besoins de bureaux n'ont pas été confirmés. La société en question n'a pas souhaité donner suite, mais nous avons eu des rencontres où l'on parlait à peu près de cet ordre de prix, de 2 ou 3 M€ donc on avait pensé 3 plus 5, donc 8 M€, et nous avons inscrit cette somme au Budget Primitif.

A ce moment-là, en début d'année, nous ne savions pas encore, maintenant on sait, que l'année n'était pas si mauvaise, mais quand même, on venait d'un « trou d'air » désagréable, il y avait une crise mondiale, qui dure toujours d'ailleurs... Les recettes étaient incertaines. Le Gouvernement a donc souhaité confirmer les dispositions prises et annoncées dans le Budget Primitif 2012, donc en 2011, et mettre à la vente en VEFA ces locaux. Ils ont été expertisés et pour avoir une transparence totale, on a décidé de faire un appel d'offres, donc d'annoncer cette disponibilité par des encarts publicitaires. Il y a eu deux ou trois manifestations d'intérêt, dont deux se

sont concrétisées par des offres. Ce qui n'est pas surprenant, le promoteur intéressé a voulu récupérer l'immeuble en entier et il a fait l'offre la plus intéressante pour l'Etat qui, bonne surprise, dépassait le niveau des 5 M€ que nous avons attribué à l'origine, en interne, à la valorisation de ces surfaces de bureaux.

Donc voilà, l'histoire est très simple. Un protocole est à la signature actuellement pour paiement avant le 31 octobre, car nous souhaitons que l'argent rentre dans les caisses de l'Etat avant le 31 octobre même si l'immeuble ne sera terminé qu'en 2015. C'est donc dans cette perspective qu'avait été décidé de réaliser cet actif. Ceci ne s'est pas fait dans les secrets de couloirs. Ce dossier est passé au moins deux fois en Commission de Placement des Fonds, et certainement la fois la plus importante, la plus significative est celle du 18 juin où il y avait des représentants de différentes forces politiques. De cette occasion-là, nous avons fait état de toutes les offres reçues et la commission a validé à l'unanimité, sans aucune objection, cette attribution. Il n'y a donc pas de surprise sauf pour ceux qui n'ont peut-être pas eu l'occasion de participer ou de consulter les procès-verbaux de la Commission qui avaient été transmis, en son temps, à votre Assemblée.

A l'époque, nous en avons déjà évoqué l'intérêt, parce que même Mme GRAMAGLIA et moi-même nous nous étions trouvés quelque peu désarmés devant une situation dont on avait hérité – il vaut mieux hériter de 5 M€ ou 6 M€ que de n'hériter de rien, mais quand même –. Nous avons donc accéléré le processus et essayé d'étudier des méthodes qui soient à la fois pratiques, lisibles, mais en même temps suffisamment souples, pour permettre une adaptation de ce principe sur un territoire particulier comme celui de la Principauté, comme l'a expliqué le Ministre tout à l'heure.

Ce travail est en cours, d'ailleurs, nous en avons parlé encore cet après-midi. C'est l'ensemble des éléments dont nous disposons. Si vous connaissez quelqu'un prêt à offrir plus de 6,3 M€, avant la fin de l'année, puisque je voyais la question arriver, j'ai l'engagement du promoteur en question de se retirer de l'affaire. Bien sûr, pour notre budget, j'ai besoin au moins de 6,3 M€, même à égalité, il sera adjudicataire. Si quelqu'un veut des étages – vue très belle de Carrefour – on est prêt immédiatement, j'ai l'engagement moral du promoteur de se désister. Nous sommes à la télévision, ce n'est pas très habituel comme méthode, mais on peut quand même proposer, au cas où il y aurait des personnes intéressées.

Sachez que j'ai quand même proposé cette possibilité, en plus de l'appel d'offres, à deux ou trois groupes, notamment un groupe métallurgique international, car ils étaient à la recherche de bureaux. Quand ils ont vu la future localisation, ils ont levé les bras et m'ont dit « *cher ami, c'est gentil nous souhaitons quelque chose d'autre.* ». C'est dommage, mais je le dis à nouveau, si vraiment c'est l'affaire du siècle à 6,3 M€, il peut être adjugé immédiatement, mais il faut un chèque de banque avant le 31 octobre sinon je perds les autres.

M. le Président.- Si j'ai bien compris on lance une vente sur internet...

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Mais pourquoi pas ? Il ne faut même pas ajouter un euro de plus. A égalité, le promoteur est content il va même vous offrir une boîte de chocolat parce que quelque part il regrette maintenant d'avoir offert ce prix.

M. le Président.- La parole est à présent à Laurent NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Sur ce sujet, je crois qu'il faut faire un certain nombre de rappels. Le principe, c'est que les ordonnances souveraines à Monaco fixent les règles de constructibilité, quartier par quartier. Ce principe, personne ne le remet en cause. Ça c'est le premier point.

Le deuxième point, c'est que nous nous sommes préoccupés de ce sujet parce que nous avons vu l'année dernière au titre du chapitre 1 des Recettes du Domaine Immobilier 8 M€ et donc nous avons posé un certain nombre de questions. Mais nous l'avons vu, et vous avez fait référence tout à l'heure, Monsieur le Conseiller à la Commission de Placement des Fonds et vous avez dit que la délibération s'était faite, à l'unanimité des présents, au mois de juin 2012, dont acte, mais vous avez dit qu'il n'y avait pas eu d'objections, moi, je suis précis, il y a eu des objections puisque vous nous avez parlé de ce sujet en Commission de Placement des Fonds, en décembre 2011, alors qu'il n'était pas prévu à l'ordre du jour de la commission. J'étais avec M. NOTARI, le Président du Conseil National, M. BORDERO, et moi-même. Vous nous avez parlé du détail de cette opération, verbalement, et nous vous avons répondu de façon unanime tous les quatre, je parle sous votre contrôle

chers collègues, tous les quatre, que nous considérons que l'information livrée sur le siège ne nous satisfaisait pas et que nous demanderions des informations plus précises sur cette opération parce qu'on ne comprenait effectivement pas très bien et que nous avions besoin d'éléments précis.

Au mois de mars 2012, soit trois mois après, j'ai découvert dans le Journal Officiel du mois de mars, une publication pour une vente en l'état futur d'achèvement officielle sans encore que la Commission de Placement des Fonds n'ait été consultée. Je vous ai écrit un courrier auquel vous m'avez répondu, qui comportait un certain nombre d'objections. Or, Monsieur le Conseiller, il y a une règle précisée fixée par l'Ordonnance Souveraine de 1968 portant organisation de la Commission de Placement des Fonds qui prévoit que le Gouvernement ait l'obligation pour ce genre d'opération de demander au préalable l'avis de la Commission de Placement des Fonds.

Au mois de juin, je vous ai reposé un certain nombre de questions avec mes collègues, l'opération était faite, validée, c'est la raison pour laquelle nous l'avons validée puisque de toute les façons elle avait déjà été engagée et faite puisque vous aviez pris la liberté de publier au Journal Officiel. Moi, ce qui me dérange un petit peu plus c'est que je crois que le Conseil National est vraiment dans ses attributions propres puisque je rappelle que l'article 70 de la Constitution précise « aucune contribution directe ou indirecte ne peut être établie que par une loi ». Or quand on parle de droits à bâtir et de contreparties, ce qui est en soit une très bonne idée, notamment pour les recettes du budget...

M. le Président.- ... je vous demande de conclure M. NOUVION, parce que nous avons dépassé le temps...

M. Laurent NOUVION.- ... Oui, oui, on a dépassé le temps, M. le Président mais c'est un sujet important. Quand on est tout à fait d'accord ça peut représenter une manne importante mais ça correspond « bonnant malant », on ne va pas tergiverser, à une taxe ou à impôt et donc il est tout à fait normal que le Conseil National soit consulté et ait son mot à dire. Bien entendu comme au Budget Primitif 2013 il y a également des inscriptions de même nature, nous avons juste demandé, l'ensemble de mes collègues et moi-même, effectivement, une clarification. Je vous accorde que le sujet n'est pas simple, en fonction des

quartiers, en fonction des ordonnances souveraines, en fonction du volume de constructibilité mais, pour vous-même, et Monsieur le Ministre l'a rappelé tout à l'heure, à commencer par les membres du Gouvernement...

M. le Président.- ... Monsieur NOUVION, je vous demanderais de conclure, cela fait plus de deux minutes de décalage...

M. Laurent NOUVION.- ... Il faut trouver des règles précises. Merci.

M. le Président.- Je vous demanderais, chers collègues de respecter le temps parce qu'hier nous avons parlé abondamment. Si à chaque intervention on dépasse allègrement le temps de parole, je ne dis pas que c'est inintéressant ...

M. Laurent NOUVION.- .. Je suis désolé, Monsieur le Président, mais c'était un peu technique.

M. le Président.- Je vous demande de respecter le temps de parole, de ne pas reparler systématiquement du même sujet. Vous avez fait votre déclaration, mais respecter le temps. Merci.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Une remarque sur la nature juridique de la contrepartie. Evidemment, dans l'esprit du Gouvernement, on doit éviter la taxe et non éviter le débat devant le Conseil National. C'est clair. C'est que le mot même, je crois, doit être banni ici. On reviendra sur ce sujet, quand Laurent ANSELMINI m'aura rendu sa copie et on en discutera à ce moment-là, si vous voulez bien.

Ensuite, sur la procédure, je n'ai pas le procès-verbal de la commission de décembre, M. PICCININI a le procès-verbal de juin ...

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* ... j'ai celui de juin, que d'ailleurs vous citez. De toute manière il ne s'agissait que d'une offre, car, si la Commission de Placement des Fonds se montrait non-favorable ou émettait un avis – dès lors qu'il s'agit d'une commission consultative – fortement contraire, le Gouvernement aurait certainement reconsidéré cette position. Donc rien n'était engagé parce qu'on avait le droit de déclarer l'appel d'offres infructueux mais par

contre les gens à l'époque étaient contents de voir qu'on avait obtenu 6,3 M€. Je n'ai pas vu de larmes, ni beaucoup de mouchoirs autour de la table de réunion quand on a annoncé ces résultats. Donc, je pense que s'il y avait eu une objection de fond, de forme ou de procédure, il était encore temps, car on n'était nullement engagés, de déclarer la procédure infructueuse et, par conséquent, être tout à fait libérés. Du point de vue du fond, je pense que c'est une affaire tout à fait respectable, et s'agissant de la forme, elle a été tout à fait respectée.

M. le Président.- Merci. Monsieur Christophe SPILLOTIS-SAQUET rapidement sur le sujet.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Oui je vais être rapide.

Effectivement, pour moi la question de fond, elle est dans la localisation de ces surfaces, puisqu'il était question, à l'origine des négociations, d'étages qui se seraient trouvés au niveau supérieur du Centre Commercial afin effectivement de faire une crèche, et une communication sur ce jardin.

Alors moi je m'interroge sur les négociateurs, parce que lorsqu'on a un marché en main avec un promoteur en face de soi et qu'on lui donne quatre étages, donc les derniers, eh bien, on choisit en contrepartie ceux qu'on veut. On n'accepte pas deux étages en entresol pour un prix dérisoire. Alors 9 000 € le mètre carré, c'est peut-être le prix des étages en entresol, mais les étages supérieurs c'est au moins le double puisque la vente en état futur d'achèvement est une vente clé en main.

Donc j'estime que dans cette opération les négociateurs de l'Etat ont perdu au moins autant, que les recettes qui ont été portées sur le Budget Primitif.

Je voudrais par ailleurs préciser...

M. le Président.- ... Merci...

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- ... mais je suis complètement...

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* ... vous faites des reproches à des personnes qui sont absentes. Même quand elles sont absentes ...

M. le Ministre d'Etat.-... mais on assume !

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Monsieur le Conseiller, il y a une continuité du Gouvernement. Vous venez de nous dire tout à l'heure...

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* ... Vous avez parlé des négociateurs et ce sont des personnes qui sont absentes.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- ... que vous êtes prêt à accepter une offre supérieure. Vous savez très bien que c'est impossible. On ne peut pas accepter une surenchère sur un appel public. Je pense que ce n'est pas légal. Vous avez fait un appel au Journal Officiel, il y a eu des offres qui ont été remises, vous choisissez la meilleure. Vous ne pouvez pas, sur cette meilleure offre, demander une surenchère ou alors il faut refaire un appel d'offres auquel tout le monde répond.

Je voulais simplement dire que je suis, moi aussi, complètement d'accord avec ce principe de droit à bâtir puisqu'à Monaco ces mètres carrés de foncier, c'est notre pétrole. Simplement, les règles doivent être fixées en amont pour les propriétaires. Tout simplement parce que la valeur de l'assiette foncière d'un mètre carré vendu dépend de ce que l'on pourra y faire. On a tous en tête, et j'y reviendrai, autant qu'il le faudra, l'opération de la Tour Odéon dans laquelle les propriétaires ont vendu un immeuble pour y faire douze étages et qu'une ordonnance souveraine a modifié pour en faire cinquante. Voilà. Cela veut dire que des gens ont été lésés dans leurs biens. Ce n'est pas normal.

Je rappellerai aussi, une parenthèse sans polémique aucune, que s'il n'y avait pas eu la Commission des Finances et de l'Economie Nationale qui négocie et qui insiste auprès du promoteur, ce ne sont pas vingt mille mètres carrés que l'Etat aurait obtenu, mais seulement dix milles.

M. le Président.- Bien. D'accord la réponse est faite.

S'il n'y a plus d'interventions sur ce sujet-là, je vais donner la parole à M. GARDETTO sur les parkings.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Oui Monsieur le Président, je suis un petit peu interpellé par la question des parkings.

Je me demande ce qui justifie aujourd'hui que les prix pratiqués par le Service des Parkings soient aussi raisonnable, on va dire si bas. La volonté du Gouvernement n'est pas, me semble-t-il, d'inciter les

pendulaires à se rendre en Principauté au moyen de leur véhicule. On a souligné à maintes reprises les problèmes de circulation que connaît la Principauté aujourd'hui, l'engorgement des voies. Pourquoi les prix pratiqués dans les parkings sont-ils trois fois moins élevés qu'à Nice ou Cannes, par exemple, alors que l'on cherche à combattre l'excès de véhicules en ville ? Je m'interroge pour savoir s'il n'y a pas un problème de logique dans la démarche du Gouvernement. Est-ce qu'il n'y a pas là quelque chose qui est contradictoire à la volonté de décourager justement l'usage des véhicules individuels, au profit des transports collectifs ?

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Merci Monsieur le Président.

Monsieur GARDETTO, j'avoue que mon discours était long hier, mais il contenait toutes les réponses à votre intervention, donc je vais demander à Mme GRAMAGLIA de les reprendre.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Il y a eu une hausse des tarifications des parkings qui a eu lieu au mois d'avril. Il est vrai que cette hausse est inférieure à l'augmentation du coût de la vie. Pour ce problème de circulation dont vous parliez, le Gouvernement a souhaité favoriser le covoiturage ou les transports en commun, pour les abonnements travail/jour, et a appliqué une hausse beaucoup plus importante. Les tarifs sont donc passés de 37 € à 42 € pour la catégorie B4 par exemple. C'est vrai que c'est moins cher que dans les villes citées. La dernière fois, vous nous aviez demandé de diminuer encore le prix des parkings le week-end.

M. Jean-Charles GARDETTO.- ... il y a une logique différente, le week-end on a besoin d'attirer des gens qui viennent faire les courses. La semaine en revanche, il y a trop de véhicules de personnes qui viennent travailler en Principauté. Il y a donc, deux logiques inverses, il faut attirer du monde pendant le week-end et modérer le flux pendant la semaine.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Alors pour le week-end, justement, on a pensé à cette proposition que vous aviez faite. Pour le week-end une étude a montré que cela risquait, a

contrario, d'inciter les travailleurs qui venaient travailler à Monaco en week-end et qui prenaient le train ou les transports en commun, de, au contraire, venir avec leurs véhicules et de monopoliser des places qui sont réservées à ce que l'on appelle « les véhicules qui tournent » qui sont des clients pour les commerces de Monaco.

Donc, une hausse des tarifs légère mais qui cible une certaine catégorie d'utilisateurs. Je vous dis, ceux qui viennent travailler en Principauté et qui saturent les routes de la Principauté et l'entrée de la Principauté se sont vus appliquer une hausse plus importante que les autres tarifications.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je ne suis pas persuadé que ça aura l'effet que vous espérez apparemment en tirer. Je suis assez sceptique.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Une hausse des tarifs a quand même pour but de faire rentrer plus d'argent dans les caisses de recettes. Cette hausse a été ciblée en fonction des différents utilisateurs et n'a été appliquée que depuis le mois d'avril. On sera à temps, après un an d'utilisation, de voir quels auront été les bénéfices et les avantages à retirer, ou inconvénients, de cette nouvelle tarification et d'ajuster. Pour l'instant, la logique du Gouvernement a vraiment été de favoriser et de continuer à inciter les gens à faire du covoiturage ou à utiliser les TER puisque, par exemple, parallèlement à cela, il y a toute la politique de tarification des tickets intermodo entre les TER et les bus de la CAM qui a été mise en place. Cela fait partie d'une politique globale de la mobilité en Principauté de Monaco ciblée sur les véhicules qui restent en Principauté ou qui peuvent venir à des heures qui ne correspondent pas au travail jour ouvré dans la semaine.

M. le Président.- La parole est à M. Fabrice NOTARI.

M. Fabrice NOTARI.- Merci.

Ce qui suit n'est pas une fiction, c'est basé sur des faits réels, vécus ou racontés, mais bien sûr, j'ai pris la liberté de les romancer.

L'autre matin, je me suis levé de bonne heure, j'avais un rendez-vous à Nice. Je suis allé dans mon parking public, j'ai sorti ma voiture et je suis parti vers Nice. Quand je suis revenu dans la matinée après

avoir languï dans les éternels bouchons de l'entrée de Monaco, je suis allé directement à mon bureau, dans mon parking privé, me disant que le reste de la journée, je prendrai ensuite le bus pour me déplacer dans notre belle ville.

He bien non ! Ma carte ne fonctionnait pas car j'aurais dû rentrer à mon parking public avec son nouveau système de reconnaissance des plaques. Donc, occupé à mon travail, eh bien je me suis déplacé toute la journée avec mon véhicule. Le soir, je me suis dit : « Je vais prendre le véhicule du bureau car j'ai une livraison à faire sur le chemin du retour ». Quand je suis arrivé à mon parking public, impossible d'entrer avec ce nouveau système de reconnaissance des plaques. Donc, fatigué, j'ai garé sauvagement mon véhicule sur un trottoir jusqu'au matin suivant.

Ma femme, elle, ne peut pas prendre le bus car sa voiture est à mon nom aussi, et comme je n'ai reçu qu'une carte de bus, elle ne peut pas. De toutes les façons, elle a eu un accident et sa voiture est en carrosserie et la voiture de courtoisie, elle non plus, elle ne peut pas rentrer au parking le soir, car il n'y avait pas de gardien. Alors, elle a tourné toute la nuit jusqu'à ce qu'elle n'ait plus d'essence pour trouver une place dans la rue.

Si votre voiture est dans un parking, vous ne pouvez pas rentrer dans un autre parking avec votre autre voiture car votre carte est déjà utilisée. Facile encore quand on a deux véhicules, que vous payez deux abonnements le même prix, mais que l'on vous donne qu'une seule carte combiné bus, l'autre étant réservée au seul parking où vous êtes abonné. Il pourrait au moins y avoir une décote de prix si elles n'ont pas les mêmes avantages.

Et que dire des Domaniaux qui n'ont même pas cet avantage du bus ! Bref, ne vous inquiétez pas, dans cette ville, on veut inciter aux transports publics, éviter la pollution et ne pas encombrer les voies publiques.

Pendant des années, on a obligé les sociétés qui n'avaient pas suffisamment de parkings pour leur bureau à en louer en ville avec la preuve que tout était en ordre. Sauf qu'aujourd'hui, les abonnements ne se font plus pour les sociétés mais pour les usagers par plaque minéralogique. Et si l'employé meurt, part à la retraite ou est congédié, la société n'a plus de place de parking car l'abonnement est résilié nominativement et vous repartez en haut de la pile d'attente. Si alors vous embauchez, vous prendrez le train car même le co-voiturage entre collègues ne sera bientôt plus possible puisqu'ils ne pourront plus se garer. Cela s'appelle l'attractivité pour les entreprises.

Je peux continuer longtemps ma litanie. Je pense que ce n'est pas nécessaire de vous donner d'autres exemples, vous avez compris où je veux en venir. Il y a un problème à résoudre rapidement avant que cet enfer n'ait pris trop de proportions et soit contraire à l'effet recherché. Si des gens exagèrent, on les contrôle régulièrement avec fourniture de carte grise et tout le *tralala*. Mais on n'empêche pas les gens de travailler ou tout simplement de vivre par une bureaucratie exagérée. Le Service des Parkings fonctionnait très bien. Certes, il y avait des fraudeurs, mais les agents très compétents connaissent parfaitement les usagers de leur parking. Alors, les remplacer par des machines, cela revient à trop faire confiance à l'intelligence des machines qui un jour seront tellement intelligentes qu'elles décideront de se passer définitivement des hommes car elles vengeront les voitures que l'on a décidé indésirables.

M. le Président.- Quelle vie terrible pour un Vice-Président !

(Rires).

M. Fabrice NOTARI.- C'est romancé, je vous l'ai dit !

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je vous remercie pour cette belle histoire Monsieur NOTARI. Alors, effectivement nous sommes passés à un système de lecture des plaques minéralogiques. Effectivement, pendant quelques jours, au départ, il y a eu des petits bugs, maintenant, normalement, le système marche bien. Ce système a été mis en place pour essayer d'éviter de nombreux abus que l'on a constatés dans tous les parkings de la Principauté. Il faut savoir, c'est vrai et c'est dommage, que tous les parkings de la Principauté sont saturés actuellement. Donc, nous manquons cruellement de parkings, on essaye par tous les moyens d'en créer dès qu'on peut, mais on manque cruellement de place. Malheureusement, c'est un constat.

Il faut savoir également que le fait d'essayer de canaliser un petit peu plus les abus, de ne pas permettre à tous les commerçants, les sociétés en place, de se garer dans les parkings, plus particulièrement celui de Saint-Laurent, de Saint-Charles, de la Place des Moulins, permet de laisser des places libres, non-attribuées pour les visiteurs qui viennent visiter les différents commerces, qui viennent là pour une heure avec ce système de gratuité pendant une heure, ou deux heures.

Il faut savoir également que M. PRAT, le Directeur des Parkings, est à la disposition des entreprises pour des cas très particuliers. C'est-à-dire que notre porte est ouverte, on peut venir discuter. On a essayé, lorsque c'est possible, de trouver des solutions à des problèmes très spécifiques et très particuliers, mais en règle générale si l'on donne à tous les commerçants la faculté de disposer de plusieurs cartes pour leurs différents employés, vu la saturation des parkings actuellement en Principauté, ce sont malheureusement autant de places bloquées pour les usagers qui viennent dans les commerces de la Principauté.

M. Fabrice NOTARI.- En fait c'est tout à fait là que je voulais en venir...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* ... j'espère que votre femme va bien M. NOTARI...

M. Fabrice NOTARI.- Elle va très bien merci !!

C'est là que je voulais en venir, il faut effectivement qu'il y ait des contrôles sur les fraudeurs et qu'on puisse vraiment les encadrer et ne pas avoir de sous-locations ou autres problèmes, mais en même temps il faut aussi que les visiteurs puissent circuler normalement et avoir une possibilité de se garer quand ils le souhaitent. Bon... s'il y a vraiment une consigne d'essayer de bien étudier les cas particuliers et autres problèmes, cela répond tout à fait à la demande.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Je donne la parole à Eric GUAZZONNE.

M. Eric GUAZZONNE.- Merci.

On ne peut considérer le problème des parkings de manière unique. On doit bien évidemment le coupler au problème des trains et des autobus, parce que ce que réclame Maître GARDETTO ne pourra mettre en place la dissuasion par l'augmentation des tarifs que lorsque l'on pourra répondre aux besoins des pendulaires qui viennent. Nous sommes tous d'accord qu'il faut les inciter à prendre le bus ou le train, mais pour cela il faut qu'il y ait des bus et des trains. Tant que l'on n'aura pas trouvé le moyen de mettre à disposition ces moyens de transport pour les pendulaires, on ne pourra que pratiquer des tarifs qui ne soient pas trop prohibitifs pour ces travailleurs.

Cela fait aussi partie de l'attractivité de la Principauté pour les travailleurs des départements et régions voisines.

M. le Président.- Merci.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Oui, je suis d'accord avec vous, c'est pour cela que Monaco avait investi dans cinq rames de TER, c'est pour cela que nous étions étroitement associés aux différents travaux qui ont pour but d'améliorer la ligne ferroviaire entre Mandelieu et Vintimille. Malheureusement, on essaye de trouver toutes les solutions possibles mais on ne peut pas nier que ce problème existe, et que beaucoup de personnes viennent travailler à Monaco. Plus de 35 000 entrées en Principauté, tous les matins, c'est un problème. Par exemple l'amélioration de la voie ferroviaire va entraîner d'autres problèmes puisque pendant quatre ans, des travaux vont être effectués – surtout vers Antibes – et ça va notamment entraîner pour les quatre premiers jours du mois de novembre, un arrêt complet du trafic. Donc, à toute solution il y a des inconvénients mais on travaille étroitement avec la Mairie de Cap d'Ail pour essayer d'améliorer la fluidité de l'entrée à Monaco.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, rapidement ?

M. Jean-Charles GARDETTO.- Oui, deux minutes quand même parce que si on parle de la desserte de la Principauté, cela fait deux mandatures que le Conseil National attire l'attention du Gouvernement sur le fait qu'il y a un problème et on ne voit toujours rien venir. On nous avait promis une amélioration grâce à l'acquisition de rames mais il n'y a pas les chauffeurs – je ne sais pas comment on appelle cela, des conducteurs de trains ? – pour les conduire, ils arrivent en retard, la S.N.C.F. se fiche éperdument de la desserte, les pénalités ne pouvaient pas être appliquées car nous n'avions pas fini de payer les rames, maintenant leur paiement est finalisé, pour autant on n'applique toujours pas la pénalité...enfin, moi j'aimerais bien qu'un jour les usagers voient la fin de leurs problèmes et je n'ai pas perçu, dans les annonces du Gouvernement, une solution efficace qui permette d'envisager, à brève échéance, une modification de cet état de fait. Donc, je ne peux que déplorer que depuis des années, rien n'ait avancé. Des études, du saupoudrage, mais pas de solution effective.

M. le Président.- Monsieur le Ministre ?

M. le Ministre d'Etat.- Je pense que les rames achetées par la Principauté ont effectivement amélioré le service puisque on est à quatre rames par heure, aux heures de pointes. Cela fonctionne, sauf les jours où les employés de la S.N.C.F. ne travaillent pas mais....

M. Jean-Charles GARDETTO.- la généralité...

M. le Ministre d'Etat.- ... mais, mais, l'objectivité serait de dire que c'est moins fréquent aujourd'hui qu'il y a quelques temps encore. Des problèmes de sécurité peuvent aussi apparaître sur la ligne. Quand vous dites, Monsieur GARDETTO, que le Gouvernement ne fait rien, vous pouvez le dire, mais la décision essentielle prise par le Gouvernement depuis quelques mois a été d'abandonner l'utopie de la Ligne à Grande Vitesse et de la participation de Monaco à la LGV pour concentrer nos moyens sur l'amélioration de la desserte des TER sur la ligne actuelle de Cannes à Vintimille. C'est en fait la priorité et la vraie réponse Monsieur GARDETTO, vous la connaissez comme moi. Lorsque la ligne sera modernisée, lorsque la troisième ligne existera dans la partie entre Cannes et Nice et qu'ensuite les trains pourront rouler à une cadence supérieure, parce qu'il n'y aura pas de problème de rails, de tunnels, alors il y aura une amélioration du service. Voilà, la réalité des choses.

M. le Président.- Merci beaucoup, d'ailleurs on s'est positionné dans le rapport aussi pour dire que c'était très bien d'avoir arrêté cette illusion de LGV.

La parole est à Mme Nicole MANZONE-SAQUET.

Mme Nicole MANZONE-SAQUET.- Merci Monsieur le Président...

M. Guillaume ROSE.- ... attendez Monsieur le Président !

Moi c'était sur le même sujet, je sais que Nicole va aborder un autre sujet.

M. le Président.- Est-ce-que c'est sur le même sujet Madame MANZONE-SAQUET ?

Mme Nicole MANZONE-SAQUET.- Alors, je lui cède ma place !

M. Guillaume ROSE.- Juste une question complémentaire sur ce qui vient d'être dit. On me signale qu'on aurait vu des rames monégasques du TER à Marseille. Est-ce que c'est normal ou ... ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Oui, j'avais répondu à cette question...

M. Guillaume ROSE.- ... ha je suis désolé... !

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* ... la dernière fois. Effectivement, lorsque l'on a besoin de faire réparer ou entretenir cette rame, comme elle doit aller par là-bas, on la voit. Mais ce n'est qu'à cette occasion-là qu'elle circule jusqu'à Cannes.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Je donne à présent la parole à Mme Nicole MANZONE-SAQUET.

Mme Nicole MANZONE-SAQUET.- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,

Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Au sujet des lignes de bus, la Majorité du Conseil National a déjà eu l'occasion d'exprimer le souhait des habitants de Fontvieille travaillant à Monaco-Ville de pouvoir avoir un bus direct selon un horaire qui serait plus en adéquation avec leurs habitudes.

En effet, l'unique bus direct est programmé à 8 heures, ce qui est jugé trop tôt pour ces derniers. N'oublions pas que la grande majorité de ces personnes concernées sont fonctionnaires et bénéficient donc du système de badge leur permettant de gérer leurs horaires de bureau. Il serait donc plus utile qu'une plage horaire élargie soit établie entre 8 heures et 9 heures du matin. Pourquoi ne pas envisager un système de navette à un horaire défini ?

Dans le même ordre d'idée, M. Gérard BERTRAND a fait part, lors des discussions budgétaires de l'année dernière, de la requête des habitants de l'avenue Hector Otto de voir un bus desservir leur quartier. N'oublions pas que, dans ce quartier, se trouve la Fondation Hector Otto et ces pensionnaires se voient contraints soit de remonter toute la rue à pied, soit de

prendre le petit ascenseur de l'immeuble « Les Magnolias », lorsqu'il n'est pas en panne... Madame le Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme avait promis une étude à ce sujet. Qu'en est-il ?

Enfin, s'agissant des navettes pour le C.H.P.G., là encore une étude devait être diligentée afin d'en connaître la fréquentation. Quoiqu'il en soit, une gratuité sur la ligne 5 pourrait également être envisagée afin que les salariés du C.H.P.G. puissent bénéficier des services de la CAM à toute heure de la journée et à leur convenance.

Merci de m'avoir écoutée.

M. le Président.- Je vais vous laisser ce joker Madame MANZONE-SAQUET, mais là on est un petit peu en avance sur les interventions à venir puisque c'était dans les chapitres Dépenses, mais ce n'est pas grave.

Mme Nicole MANZONE-SAQUET.- J'ai été mal aiguillée !

(Rires).

M. le Président.- Vous avez été mal aiguillée. De toute façon ça sera déjà traité !

Mme Nicole MANZONE-SAQUET.- J'ai loupé le bus !

M. le Président.- La réponse de Madame GRAMAGLIA ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* S'agissant de la création de nouvelles lignes, il faut savoir que cela coûte assez cher et que, jusqu'à présent, on avait proposé la création d'une nouvelle ligne, pour essentiellement Hector Otto. Les arbitrages budgétaires ont fait que cette proposition n'a pas été retenue.

Nonobstant, toujours pour l'avenue Hector Otto, la réflexion se poursuit. On a imaginé de faire un ascenseur dans la première partie. En profitant des travaux du tunnel descendant, un ascenseur serait installé. Le Service des Travaux Publics a pu d'ores et déjà voir à quel endroit serait positionné cet ascenseur. Il partirait d'en bas, à l'entrée du tunnel, et irait jusqu'au boulevard du Jardin Exotique. Pour la partie « haute » l'étude se poursuit. Un système d'escalator serait peut-être la solution pour éviter de recourir à un bus supplémentaire. Deux solutions : soit

il faudrait que les grands bus puissent continuer jusqu'en France autour du rond-point et revenir au vue de leur gabarit trop important pour passer par la petite montée, dans l'avenue Hector Otto, soit mettre un bus supplémentaire de taille réduite, mais dont le coût s'avère assez conséquent.

S'agissant de la ligne directe Monaco-Ville/Fontvieille, c'est toujours pareil, cela nécessite une ligne supplémentaire sachant que vous avez le droit de reprendre le bus gratuitement très facilement, que le bus partant de Monaco-Ville peut vous laisser en face du magasin « Plein Soleil », je ne sais pas si vous voyez, où il y a deux lignes de bus, la 5 et la 6 qui vont à Fontvieille et qui peuvent gratuitement, sans repayer un ticket, vous prendre. Ainsi, le turnover est assez important.

Vous avez également parlé de la gratuité sur la ligne 5 pour les personnels du C.H.P.G., il y a des accords avec le C.H.P.G. pour des cartes prises en charge par l'Hôpital et qui sont proposées à des prix préférentiels aux salariés du C.H.P.G..

M. le Président.- Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme Nicole MANZONE-SAQUET.- Excusez-moi, vous me parlez d'un escalator, est-ce que cet escalator serait emprunté par des personnes âgées ? C'est-à-dire par les résidents d'Hector Otto ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* S'ils sont valides oui, c'est fait pour ! Effectivement, pas réservés pour des personnes en fauteuil roulant, mais les personnes en fauteuil roulant sont amenées en voiture donc...

Mme Nicole MANZONE-SAQUET.- ... j'ai dit les personnes âgées...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* ... ou en tout cas en véhicules à moteur jusque devant la Fondation Hector Otto. La demande qui avait été faite consistait à trouver une solution alternative pour les personnes qui avaient du mal à marcher dans une montée, qui arrivaient à se déplacer, qui rentraient à pied ou en bus chez eux, sachant que le dernier tronçon de la route, avec une pente assez importante, leur était pénible. C'est pour cela qu'il était envisagé de mettre un escalator pour éviter qu'ils ne fassent cette dernière partie de route.

Mme Nicole MANZONE-SAQUET.- Ce dont je vous parlais, c'est des personnes âgées, lesquelles répugnent à emprunter un escalator, même si elles peuvent se déplacer.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Alors ces personnes-là en général, je le sais puisque c'est le cas de ma maman, ne peuvent pas prendre le bus. Les personnes qui n'arrivent pas à prendre l'escalator ne peuvent pas prendre le bus parce qu'elles craignent de tomber dans le bus et je connais plusieurs personnes âgées dont c'est le cas. Donc, je pense que ça ne serait pas la solution idoine pour ce genre de personnes.

M. le Président.- Je vous remercie. S'il n'y a plus d'intervention sur le chapitre 1, je propose que nous votions ce chapitre qui prend toujours beaucoup de temps. Qui est d'avis d'adopter ce chapitre ? Madame POYARD-VATRICAN ?

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Oui, je voudrais juste dire deux mots en motivation de vote sur ce chapitre, si vous le permettez ?

Je souhaite dire que je m'abstiendrai sur ce chapitre ainsi que, je pense, un certain nombre de mes collègues. C'est un vote symbolique, pour retracer les débats qui se sont déroulés hier dans le cadre de la S.B.M., pour souligner le climat social déplorable, pour souligner les propos que l'on a tenus, et notre inquiétude unanime sur la S.B.M.. Cette abstention, que j'espère mes collègues suivront, doit être comprise comme une volonté de pousser le Gouvernement à vraiment prendre le sujet à bras le corps. Nous attendons effectivement la prochaine réunion tripartite et les différentes avancées qui pourront nous être proposées dans l'avenir. Cette

M. Olivier WENDEN.-

CHAP. 2 - PRODUITS & RECETTES DES SERVICES ADMINISTRATIFS

012.101 – FORCE PUBLIQUE : PRESTATIONS	+	200
012.102 – SURETE PUBLIQUE : PRESTATIONS.....	+	609.600
012.103 – MUSEE D'ANTHROPOLOGIE PREHISTOIRE.....	+	40.000
012.104 – COMMERCE & INDUSTRIE-BREVETS	+	2.710.000
012.105 – DOMAINES : PRODUITS DIVERS	+	152.400
012.106 – D.E.E.U. - REDEVANCES	+	60.900
012.108 – SERVICE JUDICIAIRE - DROITS CHANCEL	+	37.400
012.110 – AUTRES RECETTES.....	+	4.352.100
012.111 – ACTION SANITAIRE & SOCIALE PREST.	+	160.000

abstention ne concerne évidemment pas le montant des recettes mais souligne notre préoccupation face au malaise social qui existe à la S.B.M..

M. le Président.- La motivation de M. Bernard MARQUET ?

M. Bernard MARQUET.- Je pense que c'est une très bonne idée qu'a eue ma collègue Anne POYARD-VATRICAN. On a bien vu qu'on était tous unanimes hier soir mais la logique, comme c'est du social, voudrait peut-être le faire au chapitre de la Direction du Service Social ou pourquoi pas du Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales.

M. le Président.- Bien. Donc je remets aux voix ce chapitre 1^{er}.

Avis contraires ? Pas d'avis contraires.

Abstentions ? Six abstentions.

Le chapitre 1^{er} est adopté.

(Adopté ;

*Mme Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. Alexandre BORDERO, Claude CELLARIO,
Mme Michèle DITTLOT,
MM. Jean-Charles GARDETTO, Eric GUAZZONNE,
Pierre LORENZI, Mme Nicole MANZONE-SAQUET,
MM. Bernard MARQUET, Roland MARQUET,
Fabrice NOTARI, Jean-François ROBILLON,
Guillaume ROSE et Pierre SVARA votent pour.
MM. Marc BURINI, Philippe CLERISSI,
Laurent NOUVION,
Mme Anne POYARD-VATRICAN,
MM. Christophe SPILIOTIS-SAQUET et
Christophe STEINER s'abstiennent).*

Monsieur WENDEN, chapitre suivant, je vous prie.

012.112 – EDUCATION NATIONALE - PRODUITS DIVERS	+	431.000
012.113 – SERVICE DE LA CIRCULATION	+	3.750.000
012.115 – DROITS DE GREFFE.....	+	220.000
012.116 – AVIATION CIVILE - HELIPORT MCO.....	+	144.000
012.118 – INTERVENTION PUBLIQUE TROP PERÇU SUR SUBVENTION	+	936.000
012.119 – SURETE PUBLIQUE - P.V. / ALARMES	+	1.200.000
012.120 – ACTIVITES DES DETENUS.....	+	300
012.123 – REMB. PAR ETS PRIVES ET DIVERS	+	4.017.000
012.124 – EXPOSITIONS & FOIRES.....	+	180.000
012.126 – THEATRE DES VARIETES	+	10.000
012.128 – LICENCES EXPL. STAT. RADIO-ELECT	+	163.000
012.129 – CHAPELLE VISITATION	+	5.500
012.130 – MONTE-CARLO FESTIVAL	+	87.000
012.132 – ASSURANCES FOIRES PROSPECTION	+	15.300
012.133 – TOURISME - RECETTES DIVERSES	+	70.000
012.135 – AUDITORIUM RAINIER III	+	172.000
012.136 – COLONIES - PARTICIPATION PARENTS	+	40.000
012.137 – INTERNAT FOYER SAINTE DEVOTE	+	48.100
012.138 – HELIPORT - CARBURANT.....	+	1.750.000
012.300 – DIRECTION INFORMATIQUE	+	155.000
012.450 – MUSEE TIMBRE, MONNAIES.....	+	223.500
012.500 – STADE LOUIS II.....	+	4.789.400
012.602 – DROITS DIVERS	+	430.000
012.606 – GARAGES A BATEAUX	+	83.000
	+	<u>27.042.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur CLERISSI nous vous écoutons.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne sais pas si c'est réellement dans ce chapitre, je voulais intervenir sur l'industrie, est-ce que c'est possible ? Ou sur l'impôt sur les bénéfices un peu plus loin ? Mais bon il y a une ligne ici qui est dédiée à l'industrie.

Pour vous dire simplement que dans l'industrie, les effectifs en dix ans ont baissé d'à peu près 20 % et de 60 % chez les équipementiers automobiles. En 2001, il y avait 3500 salariés dans l'industrie, aujourd'hui il y en a 1900. Les problèmes de Mécaplast et des autres équipementiers on les connaît, Mécaplast est en fait une industrie avec énormément de ramifications en

France à Lens, en Bretagne aussi, en Tchèque, en Espagne dont les usines sont accolées pour l'essentiel aux constructeurs automobiles français.

On sait ce qu'il en est des constructeurs français actuellement. Comme exemple je peux citer le début de la commercialisation de la Peugeot 208. Déjà les chaînes de la 208 tournent en régime très modéré puisqu'ils n'arrivent pas à la vendre. On peut donc énormément s'inquiéter sur l'avenir des industries de la plasturgie et surtout des industries qui sont liées aux équipementiers automobiles.

Les fleurons de l'industrie à Monaco étaient donc Mécaplast, Eaton, Lancaster et Théraxem. En 2008, Sofamo-Biotherm ont déposé le bilan, des licenciements ont eu lieu chez Théraxem et Plascompar a été délocalisé. Aujourd'hui, malgré ce que vous avez dit hier, Monsieur le Ministre, dans votre réponse à Monsieur BORDERO, on ne peut pas laisser l'industrie dans cet état.

Aujourd'hui vous avez une industrie avec une très faible valeur ajoutée, il faut à tout prix, vu l'exiguïté du territoire et vu le problème que pose ce genre d'industrie, essayer de trouver un modèle différent. Il existe puisque dans les nouvelles technologies on a certaines industries qui réussissent plutôt bien. Il en est ainsi d'une industrie par exemple qui s'appelle Bettina qui est à l'avenue Crovetto Frères et qui manque cruellement d'espace et qui, si on ne lui trouve pas d'espace aujourd'hui, est prête à partir. Elle emploie 126 salariés et elle travaille dans le textile pour les marques de luxe. Elle voudrait s'installer à Fontvieille, il faut impérativement lui trouver des locaux.

Un autre problème qui se pose est de savoir où en est vraiment la prime industrielle. La prime industrielle qui est accordée aux entreprises pour compenser les loyers qui sont trop élevés, tout ce qui est au-dessus de 115 € et à condition que ce soit limité à un plafond de 400 000 € est pris en charge par l'Etat via la prime industrielle. Aujourd'hui, il est beaucoup question dans le secteur des industries de supprimer cette prime industrielle...

M. le Président.- ... je vous invite à conclure Monsieur CLERISSI...

M. Philippe CLERISSI.- ... J'en ai fini.

Donc les deux questions sont celles-là : d'une part, remplacer les industries dont la valeur ajoutée est moindre et, d'autre part, qu'en est-il de la prime industrielle ?

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur CLERISSI, je ne peux que reprendre ce que j'ai dit dans mon discours sur l'évolution de l'industrie. Votre constat, si vous voulez, s'impose à nous. Ce n'est pas l'Etat de Monaco qui va sauver la filière des équipementiers automobiles. Il faut que cela soit clair.

M. Philippe CLERISSI.- On a inscrit une somme de 19 M€ en pure perte.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, mais on peut accélérer quand on va dans le mur et klaxonner. Là, nous assumons la décision qui a été prise parce que c'est le Gouvernement qui l'a prise, aucun d'entre nous n'était là mais on l'assume et il est hors de question que l'on recommence. C'est clair, ça ne servirait à rien.

M. PICCININI a dit hier, et moi je vous le confirme, ce n'est pas une raison idéologique, c'est que ce n'est

pas le rôle de l'Etat de renflouer des entreprises dans des secteurs qui malheureusement sont voués, à cause de la globalisation, de la mondialisation, à décliner dans les pays développés. Alors, effectivement la voie est d'aider le plus possible les entreprises dans la valeur ajoutée. Ce qu'il faut arriver à faire c'est de valoriser les entreprises qui créent de la valeur ajoutée. Il en existe d'ailleurs à Monaco, y compris en plasturgie, que je ne citerai pas mais il y a des entreprises de plasturgie qui ont une haute valeur ajoutée et celles-là, jusqu'à présent, ne sont pas en difficulté. Ça peut venir, mais pour l'instant ce n'est pas le cas.

C'est pour cela que j'ai évoqué, hier, l'accompagnement à l'innovation et il est hors de question de supprimer la prime industrielle. Donc, dans le Budget Primitif 2013, vous allez retrouver la prime industrielle. L'économie monégasque, plus de 5 000 entreprises, doit être diversifiée et donc on doit avoir un secteur industriel mais un secteur industriel compétitif. Il faut se mobiliser pour cela. Quant à Bettina, j'ai visité l'entreprise, j'ai sensibilisé tous les services et je pense qu'une solution est imminente, on va leur proposer une solution très vite, dans les jours qui viennent pour permettre à cette très belle société de s'entendre et donc de mieux répondre à ses besoins.

M. le Président.- Je souhaiterais revenir sur la prime industrielle parce que j'ai également été contacté par plusieurs personnes. Donc, pour aider à trouver ou à payer des surfaces industrielles, je pense que, j'ai bien entendu votre réponse, il serait important que les règles d'attribution soient claires parce qu'apparemment il y a bon nombre d'industriels inquiets quant à des modifications d'aides, disons un petit peu unilatérales, c'est ce qui est remonté. Je n'ai pas vu les chiffres mais pour une certaine sécurité juridique, de même que pour une sécurité financière, il faut que dans leur « business plan » ou dans leurs prévisions budgétaires, ils puissent avoir une visibilité quant aux aides allouées.

Je pense qu'il faut quand même les rassurer et leur dire quels sont les modes de calcul et d'attribution de la prime industrielle.

M. le Ministre d'Etat.- On fait le point avec précision lors du Budget Primitif 2013.

M. le Président.- D'accord. Je pense qu'ils ont besoin d'être rassurés, entendus et surtout de savoir où ils vont. C'était le message qu'ils voulaient communiquer.

Y a-t-il d'autres remarques sur ce chapitre 2 ?
Monsieur LORENZI nous vous écoutons.

M. Pierre LORENZI.- Je ne sais pas, Monsieur le Président, si vous m'autorisez une remarque sur l'enseignement, puisqu'il y a une ligne sur l'enseignement bien que ce soit plus au niveau des charges peut-être ?

M. le Président.- Ça dépend si cela concerne des rentrées ou bien des recettes. Si ça ne concerne pas des recettes, je pense qu'on le fera par la suite.

M. Pierre LORENZI.- On attend !

M. le Président.- Nous écoutons Claude CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Le débat que nous avons là, c'est en fait ce que j'ai dit hier dans ma déclaration de politique générale. Qu'est-ce que j'ai dit ? J'ai dit qu'au niveau du secteur industriel, il y avait – évidemment tout le monde l'a constaté – des énormes problèmes et que le Gouvernement devait, dès maintenant, savoir quelle est la politique qu'il va mettre en place, si par malheur un certain nombre de ces entreprises venaient à disparaître.

On parle aujourd'hui de prime industrielle mais elle existe depuis de nombreuses années et elle est effectivement utilisée pour aider ces entreprises par rapport aux charges, en particulier de loyers.

Monsieur le Ministre, j'avais fait aussi un parallèle avec un autre secteur qui existe et qui lui n'a jamais de réponse. J'avais parlé de tous ces Monégasques qui ont des commerces ou des sociétés dans des locaux domaniaux. Ils payent un loyer et ne comprennent pas que dans des temps aussi difficiles, l'Administration ne se soit pas penchée pour dire : « qu'est-ce que je peux faire par rapport à certains qui ont des difficultés à passer ce cap-là ? ». Voilà le sens de mon intervention.

Je comprends que l'on aide un secteur qui est en très grande difficulté, on l'a d'ailleurs aidé de par le passé, puisque la prime industrielle ne date pas d'aujourd'hui, mais j'ai dit qu'il ne faut pas oublier tous nos compatriotes qui ont des sociétés dans des locaux domaniaux et qui ont besoin depuis de nombreuses années de passer un cap. Ils ne demandent pas l'aumône, ils demandent d'être pris en considération et qu'on les aide un petit peu comme on aide d'autres entreprises. Voilà l'objet de mon discours d'hier.

M. le Président.- Merci, Monsieur CELLARIO.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre 2 ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraires.

Abstentions ? Pas d'absentions.

Le chapitre 2 est adopté à l'unanimité.

(Adopté).

M. Olivier WENDEN.-

CHAP. 3 - CONTRIBUTIONS

1) DROITS DE DOUANE

013.101 – DROITS DE DOUANE + 29.400.000

2) TRANSACTIONS JURIDIQUES

023.101 – DROITS DE MUTATIONS + 72.000.000

023.102 – DROITS S/AUTRES ACTES CIV. ADM + 14.005.000

023.103 – DROITS S/AUTRES ACTES JURIC. + 50.000

023.104 – DROITS D'HYPOTHEQUES + 2.600.000

023.105 – DROITS DE TIMBRES + 600.000

023.106 – TAXES SUR LES ASSURANCES + 10.000.000

023.107 – PENALITES + 200.000

023.108 – AMANDES DE CONDAMNATIONS + 400.000

023.109 – FRAIS DE POURSUITES - RECOUVR. + 1.000

023.110 – FISCALITE DE L'EPARGNE + 2.600.000

+ 102.456.000

3) TRANSACTIONS COMMERCIALES	
033.101 – TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE	+ 432.300.000
033.106 – PENALITES	+ 250.000
	+ <u>432.550.000</u>
4) BENEFICES COMMERCIAUX	
043.101 – IMPOT SUR LES BENEFICES	+ 114.000.000
043.102 – PENALITES	+ 50.000
	+ <u>114.050.000</u>
5) DROITS DE CONSOMMATION	
053.102 – DROITS SUR DIFFERENTS ALCOOLS.....	+ 200.000
053.103 – DROITS SUR LES METAUX PRECIEUX	+ 240.000
053.104 – PENALITES	+ 1.000
053.106 – TAXES S/BOISSONS ALCOOLIQUES.....	+ 50.000
	+ <u>491.000</u>
TOTAL CHAPITRE 3	+ <u>678.947.000</u>

M. le Président.- La parole est à Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Oui Monsieur le Président, je voudrais intervenir sur la ligne 023.101.

Hier soir M. SPILLOTIS-SAQUET avait dit que j'étais confus donc je vais essayer d'être plus clair, c'est mon côté social. Je voulais donc parler des droits de mutation.

Je regrette que sur un sujet tel que les droits de mutation, essentiels pour les finances publiques de l'Etat, l'opposition se retranche une nouvelle fois derrière des arguties techniques pour masquer leur absence de responsabilité politique. Cette réforme des droits de mutations, le Conseil National l'appelle de ses vœux depuis de nombreuses années, déjà depuis le précédent mandat, souvenez-vous. Il faut saluer le courage de ceux qui ont pris le parti de croire en la réussite technique de ce nouveau dispositif attractif qui, en combinant une baisse des droits à une augmentation de l'assiette, a permis à l'Etat monégasque d'augmenter sensiblement ses recettes dans l'intérêt général de la Principauté. Certes, il est toujours possible d'invoquer un effet d'aubaine, l'avenir nous le dira.

Toujours est-t-il que cette réforme est, pour l'heure, un succès. Je dirais même un grand succès. Cette réforme, nous, la majorité, l'assumons pleinement, elle n'a pas fait fuir les investisseurs et de plus a apporté de substantielles recettes. Sur le terrain plus politique, elle démontre une fois de plus l'incohérence de l'opposition qui pourtant prône une amélioration des recettes de l'Etat, comme s'il

s'agissait d'un rite incantatoire. Certains parlent d'ailleurs d'un milliard de recettes, oui, pourquoi pas ? Mais pourquoi pas deux d'ailleurs ?

Mais que proposent-ils pour atteindre cet objectif ? Rien ! Encore et toujours, rien. Ah si, j'oubliais, quand même au moins deux propositions de l'opposition, l'une vient de Laurent NOUVION qui propose le recours aux obligations, donc à l'endettement de l'Etat monégasque en le poussant à se financer sur les marchés financiers. Je n'invente rien, ces propos ont été tenus lors de la Séance Publique du 15 décembre 2009. Il propose la perte donc, de notre indépendance et de notre souveraineté financière, bel exemple d'analyse économique !

Alors que tous les états souhaitent s'affranchir de la tutelle des marchés financiers, M. NOUVION souhaite quant à lui que nous leur dérouillions le tapis rouge. Mais ce n'est pas tout, une autre proposition a été faite par Jean-Charles ALLAVENA, candidat aux prochaines élections sur la page Facebook de leur mouvement. Le 3 octobre 2012, à 10 heures 17 précises, oui c'est la magie de l'informatique. D'ailleurs, je ne vous cache pas ma profonde consternation lorsque j'ai pris connaissance de cette proposition. M. ALLAVENA considère en effet, je cite : « *Pour ce qui est de l'impôt, oui je suis certain que si la situation l'exigeait nombreux sont ceux qui en accepteraient le principe* ». Oui, l'opposition prône le parti de soumettre les Monégasques au paiement de l'impôt. Ils affirment même que les Monégasques seraient d'accord avec cela. Voilà une belle connaissance de nos compatriotes, ce qui prouve une fois de plus la totale déconnexion entre ce mouvement et les

préoccupations des Monégasques. Jamais, vous n'entendez, jamais, nous ne pourrions cautionner un tel détournement de nos spécificités. Nous ferons tout, je dis bien tout, pour qu'une telle proposition ne voie jamais le jour en Principauté, même si la situation économique devait se dégrader...

(Sonnerie).

M. le Président.- ... je vous appelle à conclure Monsieur MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Oui Monsieur le Président mais c'est un sujet important ! Il y a eu de nombreux débordements, je voudrais terminer mon propos...

M. le Président.- ... je vous appelle à conclure...

M. Bernard MARQUET.- ... car voyez-vous il y a une différence fondamentale entre vous et nous. Nous, majorité, travaillons pour que l'augmentation des recettes de l'Etat ne soit pas qu'une devise brandie à des fins politiciennes électoralistes. Les droits de mutation en sont un bel exemple. Nous, majorité, considérons que l'augmentation des recettes ne passe pas par le portefeuille de nos compatriotes mais par la recherche de solutions innovantes. Prenez garde Monsieur NOUVION, au bout de l'horizon que vous regardez c'est la France que vous voyez. Ce n'est pas l'avenir que nous voulons pour Monaco.

M. le Président.- Merci. Sur les droits de mutation ?

(Interventions de plusieurs élus hors-micro, inaudible).

M. le Président.- J'ai vu plusieurs mains se lever M. Philippe CLERISSI...

M. Philippe CLERISSI.- Monsieur MARQUET, comment vous dire, avec votre ton monocorde...

M. le Président.- ... Christophe SPILLOTIS-SAQUET et ensuite M. Christophe STEINER...

M. Philippe CLERISSI.- ... ton monocorde et avec la pomme de terre que vous avez dans la bouche, vous allez convaincre tout le monde ici ! Mais de quoi parle-t-on ? De quoi parle-t-on ? C'est de la façon dont vous avez récupéré l'affaire, c'est de ça dont on parle, les droits de mutation, personne n'est contre,

j'avais voté moi pour la réforme des droits de mutation, mais 77 M€ aujourd'hui... dans toute la presse on entend que vous parlez de 77 M€ récupérés grâce à la réforme des droits de mutation, mais enfin c'est grotesque, que les droits de mutation aujourd'hui ont rapporté 77 M€ et il y a une part qui revient bien entendu à la réforme, c'est tout ! Voilà, pour cela c'est terminé maintenant, j'interviendrai tout à l'heure, je reprendrai la parole pour le « Ni Box ». Je vous remercie.

M. le Président.- Nous écoutons Monsieur Christophe SPILLOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci.

Moi, pour répondre à M. MARQUET aussi, je lui dirai qu'il mélange les Séances Publiques budgétaires et les meetings électoraux. Nous sommes sur la ligne des droits de mutation, je vous le rappelle, et je vous rappelle aussi qu'il ne faut jamais dire jamais, comme vous venez de le faire. On ne sait pas ce que l'avenir nous réserve, la prudence doit rester de rigueur.

Maintenant, vous avez mis en cause notre vote d'abstention ou d'opposition, eh bien concernant ces votes d'abstention ou d'opposition que nous avons choisis avec d'autres élus ici, ils exprimaient la prudence face au danger de voir les bénéficiaires de ces sociétés quitter la Principauté. Nous n'étions pas contre, comme vient de le dire Philippe CLERISSI, comme vous le laissez croire. D'ailleurs, rappelez-vous, nous avons voté quarante-quatre des quarante-huit articles de ce texte de loi, quand même nous n'étions pas complètement hostiles au projet. Ce sont uniquement les conséquences imprévisibles des quatre derniers articles qui ont guidé notre choix de vote. Le Gouvernement et la majorité, vous-même, vous avez reconnu que cette loi était un risque ou un pari selon vos propres termes. Eh bien écoutez, moi je considère que nous ne sommes pas ici pour risquer ou pour parier sur les finances publiques.

M. le Président.- Je pense que nous sommes quand-même très fiers du texte de loi qui a été voté. La parole est à Christophe STEINER.

M. Christophe STEINER.- Merci Monsieur le Président.

Je ne voudrais pas refaire le débat avec M. MARQUET, je pensais qu'on l'avait déjà fait hier sur les droits de mutation. Je regrette, Monsieur MARQUET, que vous ayez des difficultés de compréhension mais ce n'est pas de notre fait.

Je voulais vous dire qu'il faudrait que vous preniez un peu de recul parce que quand vous dites : « *quand on regarde à l'horizon on voit la France* » la France elle nous entoure, elle n'est pas l'horizon. Donc déjà ça c'est le premier point.

Le deuxième point, je m'étonne d'une part, que pour quelqu'un qui prône les valeurs du Conseil de l'Europe et qui passe bientôt plus de son temps à Strasbourg qu'à Monaco, vous mettiez en cause une personne qui ne peut pas se défendre puisqu'elle n'est pas là et, d'autre part, que vous mettiez en doute la possibilité pour chacun dans notre mouvement de parler librement et d'expliquer ses avis. Je trouve cela assez lamentable mais ça ne m'étonne absolument pas de vous.

M. Bernard MARQUET.- Monsieur STEINER, je laisse chacun s'exprimer sans problème mais maintenant vos accusations comme quoi je passe plus de temps à Strasbourg qu'à Monaco sont totalement diffamatoires et si vous n'étiez pas protégé par, je dirai, votre immunité parlementaire, ça se réglerait ailleurs, mais c'est stupide.

Maintenant, moi je vais vous dire une chose, ce n'est pas parce que je vais défendre Monaco à Strasbourg contrairement à vous, que je ne suis pas d'abord Monégasque. Je vais là-bas pour défendre les spécificités de Monaco, vous, vous préférez laisser la chaise vide.

M. le Président.- La parole est à M. GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais faire le lien entre deux sujets puisqu'on est en matière de taxes et d'impôts. Je tiens à réaffirmer que la majorité a soutenu le projet du Gouvernement concernant les droits de mutation et que nous sommes fiers de l'avoir fait. C'est grâce à notre détermination, à nous la majorité, que ce texte est passé et qu'il génère maintenant des millions de bénéfice qui rentrent dans les caisses de l'Etat. Donc, nous avons pris la bonne décision, nous !

Par ailleurs, en ce qui concerne les impôts à Monaco, il est bien évident que la majorité, qui est ici autour de moi ce soir, est violemment contre, quels que soient les doutes entretenus du côté de l'opposition. Soyons clairs, là aussi ! Voilà qui est dit !

Je souhaiterais à présent parler de la T.V.A.. Alors, lors de la première journée des débats budgétaires, il a beaucoup été question de la T.V.A., ce qui est

d'ailleurs normal puisqu'elle constitue la première ressource de l'Etat monégasque. La Commission des Finances et de l'Economie Nationale a souligné d'ailleurs que les recettes de T.V.A. issues du compte de partage étaient en hausse par un effet mécanique et qu'elles constituaient, en conséquence, une rentrée exceptionnelle. Lors du Budget Primitif, de nombreux échanges avaient eu lieu quant au changement progressif des recettes de T.V.A. perçues par l'Etat puisque cette T.V.A. prend une part prépondérante dans le compte de partage.

Je voudrais parler ici de la génération de la T.V.A. à Monaco par les commerces. Je voudrais parler tout particulièrement du commerce de détail et m'interroger sur la décision concernant la Z.A.C. Saint-Antoine d'implanter une grande surface qui va directement concurrencer une source essentielle de T.V.A. à Monaco qui est le Centre Commercial Carrefour. Ce nouveau centre commercial situé dans la zone Saint-Antoine a été choisi par le Gouvernement. Il va nécessairement faire concurrence à un centre qui, lui, rapporte de la T.V.A. à Monaco alors qu'à Cap d'Ail, la T.V.A. sera encaissée par la France.

Je souhaiterais que l'on nous donne des précisions. Est-ce que les loyers que va payer ce nouveau centre commercial vont au moins compenser la perte de T.V.A. ou bien est-ce que c'est une décision unilatérale qui se fait au détriment de la ressource T.V.A. du Gouvernement Monégasque ? Le Gouvernement peut-il clarifier la situation à cet égard ?

M. le Président.- Merci. Monsieur le Ministre va vous répondre.

M. le Ministre d'Etat.- La réponse est assez claire.

Un, la décision d'implanter des locaux commerciaux dans la Z.A.C. Saint-Antoine n'a pas été prise par l'actuel Gouvernement. Quoi que pense cet actuel Gouvernement, il assume la décision prise avant lui.

Deuxièmement, ces espaces doivent générer pour la Principauté des rentrées de loyer.

Troisièmement, nous avons fait un appel à candidature pour ces locaux dont vous parlez Monsieur GARDETTO ; il y a eu quatre réponses. Deux de ces réponses étaient des activités partielles, qui n'occupaient pas tous les locaux et dont les loyers proposés par le locataire étaient tout à fait dérisoires. Il y avait donc deux réponses sérieuses, une faite par un Monégasque et chacun sait ici la part qu'a prise le

Gouvernement pour résoudre la difficulté de locaux qu'avait ce Monégasque. Donc, ce Monégasque ayant obtenu finalement d'autres locaux qui l'arrangeaient mieux a renoncé. Il ne restait plus qu'un seul candidat, celui qui proposait d'ailleurs le plus gros loyer, celui auquel vous faites allusion.

Les discussions sont en cours, je précise qu'après l'appel d'offres, j'ai décidé que la Commission Consultative des locaux commerciaux – qui n'est pas compétente pour des locaux situés hors Principauté – serait réunie et examinerait les candidatures. Personne ne peut contester ce point. Personne non plus ne peut contester que la commission qui a examiné les quatre candidatures dont je viens de parler n'a pas manifesté d'hostilité majoritairement à la solution qui est aujourd'hui envisagée, mais qui n'est pas finalisée puisque les discussions sont toujours en cours sur le montant des loyers.

Ensuite, la question est de savoir si cette enseigne va, comme vous le dites, concurrencer Carrefour et nous enlever de la T.V.A.. De toute façon, la T.V.A. sur ces locaux on ne l'a pas. La décision a été prise par un Gouvernement précédent de construire en France des locaux commerciaux, donc la T.V.A., faisons une croix dessus. La seule chose que l'on peut tirer de ces locaux, c'est d'abord le loyer, le plus cher possible, et deux, l'attractivité globale du quartier, donc la complémentarité entre l'activité qui sera installée dans la Z.A.C. Saint-Antoine et le Centre Commercial de Fontvieille.

Alors certains disent : « Oui, mais cette enseigne va concurrencer directement Fontvieille. ». Normalement, ce ne sera pas le cas. La proposition faite par cette enseigne correspond à une évolution de cette enseigne qui, pour ceux qui connaissent, correspond aux magasins situés Rue du Bac et en bas de la Rue de Rennes, mais plutôt Rue du Bac, dans les anciens locaux de la douane et qui sont des produits de haut de gamme et qui ne font pas concurrence à un supermarché comme Carrefour.

Voilà l'état des choses. Rien n'a été fait de manière cachée, tout a été fait de manière publique, tout le monde peut le vérifier et nous en sommes aux discussions qui ne sont pas encore finalisées.

M. le Président.- Merci.

La parole est à Christophe SPILLOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Ecoutez Monsieur GARDETTO, vous ne cessez de nous remettre en cause alors je voudrais savoir si lorsque vous êtes à Strasbourg, vous parlez aussi fort quand vous allez

rencontrer les représentants du GRECO pour vous plaindre de Monaco. Parce que j'ai ouï dire que vous avez demandé à ces représentants d'une Institution étrangère d'intervenir auprès de notre Gouvernement pour faire retirer un projet de loi. Ce qui voudrait dire que vous allez vous plaindre à l'extérieur de ce qui se passe à Monaco pour détruire le travail de cette Assemblée et lui enlever sa souveraineté. Alors, oui ou non, est-ce que vous avez fait cette démarche ?

M. le Président.- Alors Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, nous ne sommes pas tout à fait au niveau du Conseil de l'Eu...je finis de parler...

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- ... C'est vrai que quand ça vous dérange, on n'est jamais au bon endroit...

M. le Président.- ... Non ce n'est pas la question, vous avez le droit de parler mais essayez de respecter quand même l'ordre des paroles. C'est une solution mais essayons de réserver les interventions quand le chapitre sied, donc là, je suis obligé de laisser la parole à M. GARDETTO qui a été attaqué et on va encore passer...

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je veux bien laisser parler M. STEINER qui avait demandé la parole avant moi, je répondrai après Monsieur le Président.

M. le Président.- C'est sur le même sujet Monsieur STEINER ?

M. Christophe STEINER.- Concernant la commission d'attribution, je crois avoir compris par rapport à vos propos, Monsieur le Ministre, qu'il y a une commission d'attribution qui s'est réunie...

M. le Ministre d'Etat.- ... des locaux domaniaux commerciaux...

M. Christophe STEINER.- ... concernant les locaux commerciaux domaniaux de la Z.A.C. Saint-Antoine en France, auxquels participent des membres de l'Assemblée je pense.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, sans doute, mais je n'ai pas en tête la composition de la commission...

M. Christophe STEINER.- ... Merci !

M. le Président.- Si la question de M. STEINER était : « Y a-t-il eu des remarques de la commission ? » à laquelle j'étais présent, si c'est sur ce terrain que vous voulez m'amener, Monsieur STEINER, je peux tout à fait y venir...

M. Christophe STEINER.- ... vous interprétez !

M. le Président.- Pardon ?

M. Christophe STEINER.- J'ai dit, vous interprétez comme d'habitude !

M. le Président.- Non, non pas du tout, vous demandez des renseignements. Les remarques qui ont été faites par M. GARDETTO il y a quelques secondes ont été faites également. Le vrai problème, et le Ministre d'Etat l'a parfaitement expliqué, c'est qu'on n'est pas en train de dire, qu'il faut ou pas faire des surfaces commerciales puisqu'elles sont là.

Donc, la solution c'est soit on les laisse fermées, soit on essaye de les valoriser au mieux. La décision qui a été prise par cette commission a été de les valoriser au mieux. Donc, si vous avez d'autres solutions, je pense que vous pouvez en proposer, mais en tout cas ce n'est pas moi qui ai décidé que ces surfaces étaient à destination commerciale, je crois que maintenant il faut faire avec.

La parole est à M. BORDERO peut-être ? ...

M. Christophe STEINER.- ... je peux vous répondre Monsieur le Président ? Si je peux vous répondre Monsieur le Président, je tiens à vous signaler que je ne mettais pas en cause la nature commerciale des locaux, je suis tout à fait d'accord avec Monsieur le Ministre d'Etat lorsqu'il dit que la nature commerciale des locaux avait été arrêtée depuis le départ, lors de la décision de la construction de la Z.A.C. Saint-Antoine qui a pris moult années. Ce que je demandais c'est si au niveau du choix des commerces ou des entreprises qui allaient s'installer dans ces locaux commerciaux, la commission d'attribution avait joué son rôle.

M. le Président.- La commission a donc joué son rôle.

M. le Ministre d'Etat.- Je me permets de rappeler Monsieur STEINER, un rôle qui n'est prévu par aucun texte.

M. Christophe STEINER.- Monsieur le Ministre vous savez très bien qu'il y a plein de choses qui ne sont

prévues par aucun texte et qui se font quand même ! Parce que si on veut parler sur le terrain de la transparence, sur ce qui se fait et ce qui ne se fait pas, je peux vous dire qu'on peut écrire une bible.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, mais enfin Monsieur STEINER, moi j'aimerais bien que vous preniez acte que je n'étais pas obligé de réunir cette commission. J'ai décidé de le faire par souci de transparence et parce que moi j'ai une préoccupation, c'est faire rentrer des recettes dans le budget de l'Etat et laisser des mètres carrés inoccupés parce qu'on ne sait pas ce qu'on en fait, ce serait une gestion qui serait tout à fait critiquable.

M. le Président.- Monsieur BORDERO...

M. Christophe STEINER.- ... C'est tout à fait à votre honneur !

M. le Président.- La parole est à Monsieur BORDERO.

M. Alexandre BORDERO.- S'agissant de la commission d'attribution des locaux commerciaux, qui là aussi a été créée tout à fait récemment, c'était une demande récurrente du Conseil National. Tout d'abord au-delà du cas de la Z.A.C. Saint-Antoine qui est située en France, je suis personnellement satisfait de son fonctionnement puisque contrairement aux récriminations soulevées durant les années passées, depuis que la Commission a été créée, tous les locaux qui sont passés en commission ont été attribués à des Monégasques. Je peux vous inviter à faire l'historique des locaux qui ont été attribués à des Monégasques, ou à des sociétés dirigées et possédées par des Monégasques. Regardez l'historique des locaux qui ont été attribués avant l'existence de cette commission ! On avait tous, autant que nous sommes, beaucoup de récriminations sur ces attributions, là je pense qu'il y a eu un grand progrès.

Sur la Z.A.C. Saint-Antoine, le Gouvernement a consulté la commission à laquelle, il faut le préciser participe, le Président de l'Union des Commerçants, avec qui d'ailleurs nous nous consultons régulièrement, avant d'aller en Commission. Effectivement, le Gouvernement n'était pas obligé de consulter la commission puisque les locaux ne se trouvaient pas sur le territoire de la Principauté et effectivement on a pu examiner les quatre candidatures, mais malheureusement il n'y avait qu'une seule candidature viable. Le choix donc n'a pas

été très difficile puisqu'il y avait un seul local et un seul candidat crédible et valable.

Voilà, maintenant il y a deux solutions, soit on estime que l'implantation de cette nouvelle enseigne va porter un préjudice grave à Carrefour et à ce moment-là, je pense que vous avez encore les moyens juridiques de déclarer l'appel d'offre que vous avez fait infructueux. On peut toujours reconvertir les locaux en autre chose qu'en commerce sachant que l'Etat encaisserait des recettes sans doute bien moindre, voire nulles. Il faut le savoir, contrairement à ce qu'on a pensé, il n'y a pas eu pléthore de candidats pour ces locaux situés en France. Contrairement à ce qu'il se passe pour les locaux monégasques où il y a toujours beaucoup de candidats. A présent doit être menée une réflexion sur le commerce du quartier de Fontvieille. Est-ce qu'il y a la place pour une grande surface et un autre commerce alimentaire ? Ce point doit faire l'objet d'une étude, mais je pense qu'après c'est une décision qui appartient aussi à l'exécutif.

M. le Président.- Nous écoutons Jean-Charles GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci Monsieur le Président.

Je réponds donc aux attaques gratuites de M. SPILLOTIS-SAQUET qui a la bave à la bouche, comme c'est son habitude. Je lui dis que je n'ai demandé ni au GRECO ni à personne de retirer quel que projet que ce soit, de loi ou d'autre chose. D'autant que le projet de loi qui se rapportait au GRECO j'en étais rapporteur. Monsieur le Président, j'ai horreur de travailler pour rien, vous imaginez bien qu'en étant rapporteur du texte je n'allais pas demander qu'on le retire, cela aurait été pour le moins ridicule. Donc, voilà qui est clair M. SPILLOTIS-SAQUET. En revanche, je vous fais remarquer que quand M. Bernard MARQUET et moi-même étions à Strasbourg pour défendre Monaco contre les attaques dirigées contre Monaco, que l'on a qualifié de paradis fiscal, eh bien l'opposition, elle, avait décidé de ne pas venir alors que nous, nous étions au front. Voilà Monsieur SPILLOTIS-SAQUET!

M. le Président.- Merci Monsieur GARDETTO.

Dans l'ordre de parole, il y a ... vous voulez répondre Monsieur...

(M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET intervient hors micro, inaudible).

M. le Président.- D'accord, Mme Anne POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Oui merci.

Je voulais revenir sur la Z.A.C. Saint-Antoine. Moi ce qui me choque dans le processus et comme je l'ai dit dans mon intervention de politique générale, c'est qu'il y a eu un seul appel d'offres, qu'il n'y a qu'un seul candidat valable et que celui-ci a été retenu. Dans un cas pareil je ne peux pas imaginer d'autre issue que de déclarer l'appel d'offres infructueux quand bien-même la commission consultée ait donné son aval ou ait été consultée dans le contexte que vous avez expliqué Monsieur le Ministre. De surcroît, il y a un doute tout à fait certain qui plane sur la concurrence que pourrait faire Monoprix à Carrefour. En effet, il ne vous a pas échappé que Carrefour est en train de faire de gros travaux de fond pour améliorer sa surface. Il y a un effort important concernant l'alimentation plutôt haut de gamme, qui rapporte des marges supplémentaires et se rapproche du positionnement de Monoprix. Pour parler simplement, moi je préfère de la T.V.A., qui vient de Carrefour, qui est chez nous à Monaco qua pas de T.V.A. du tout puisque la Z.A.C. Saint-Antoine est en France et qu'on n'installe pas bêtement une concurrence directe à Carrefour en France à 200 mètres. J'ai vraiment l'impression que l'on s'est tiré tout seul une balle dans le pied.

Je reviens sur le principe de l'appel d'offres. Je ne peux cautionner qu'il n'y ait qu'une seule candidature valable. C'est une question d'éthique et de principe. Je ne suis pas convaincue, je n'arrive pas à comprendre.

M. le Président.- Pour aller dans le sens de ce que M. BORDERO vient de dire, c'est que vous ne participez pas à cette Commission, mais ...

(Quelqu'un intervient hors micro, inaudible).

... mais vous auriez dit la même chose que nous je pense. On ne peut pas refaire l'histoire. Cette commission est très bien faite et il faut en rendre grâce aux Services de l'Etat. Il n'y avait pas qu'un seul candidat, il y avait quatre propositions. Ce que nous recevons comme document c'est en fait un « business plan », une programmation des emplois et dans ce cadre-là c'était aussi des loyers qui pouvaient être générés, un profil commercial là-dessus. Donc vous avez quatre dossiers, en l'espèce quatre dossiers étoffés par des possibilités au point de vue loyer, au point de vue emploi, au point de vue dynamisation. Donc il y a véritablement un travail qui est fait en

amont pour que la commission puisse donner un avis favorable ou pas, mais qu'elle puisse donner un avis avec des informations pleines et entières.

Je vais laisser parler Monsieur le Ministre d'Etat afin qu'il précise tout cela, mais ne partez pas avec l'idée qu'il n'y a eu qu'une personne. Ce que voulait dire M. BORDERO, c'est qu'*in fine* le seul dossier qui pouvait sortir de cette commission, c'était celui-là, mais il y avait quatre personnes qui avaient postulé pour ces locaux, donc je ne peux pas vous laisser dire cela.

Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Même pris au pied de la lettre ce que vous dites est un peu injurieux, Madame POYARD-VATRICAN, pour le Gouvernement. Vous avez l'air de dire, « finalement vous n'avez fait qu'un appel d'offres, il n'y avait qu'un seul candidat, vous l'avez pris et puis vous avez « enfumé » tout le monde ». Ce n'est pas la vérité Madame POYARD-VATRICAN ! S'il n'y avait eu qu'un seul candidat sur l'appel d'offres et que le Gouvernement aurait décidé de prendre ce candidat, ce qui est juridiquement possible, là, à la limite, vous auriez pu dire que c'était cousu de fil blanc. Mais là, il y a quatre candidats et comme je l'ai dit tout à l'heure, sur les quatre candidats il y en a deux qui ne rapportaient pas assez, clairement, dans leur projet et leur « business plan », comme l'a expliqué Monsieur le Président, et il y en a deux autres qui tenaient la route. Après le dépôt des offres, le Monégasque qui candidatait a eu son problème de locaux solutionné à Monaco et non pas miraculeusement mais parce que le Gouvernement s'en est sérieusement occupé, bien avant d'ailleurs, parce que cela a duré longtemps pour lui trouver des locaux, avant même qu'il y ait l'histoire de l'appel d'offres. Donc, nous nous en sommes occupés et ce Monégasque a exprimé à plusieurs reprises ses remerciements au Gouvernement pour avoir trouvé la solution au problème qu'il rencontrait, comme Bettina, depuis des années.

Après, il restait une offre sérieuse sur les quatre. Ensuite, c'est ce que dit Monsieur le Président sur le déroulement de la commission, l'examen du business plan avec le Président des commerçants, présent à cette commission.

Donc, ne dites pas qu'il n'y avait qu'un seul candidat, cela n'est pas vrai.

M. le Président.- Bien.

Madame POYARD-VATRICAN, nous vous écoutons.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Je vous remercie de ces éclaircissements. Je ne suis pas convaincue, mais je vous remercie d'avoir fait de gros efforts pour essayer de me convaincre.

Au bout du compte, je voudrais qu'on retienne, c'est que ce type de processus ne doit plus se répéter. Le principe d'un appel d'offres est qu'il y ait un choix véritable, avéré. Au bout du compte ce n'est pas ce qui s'est produit. Pour une bonne gestion globale de l'ensemble des locaux, *a priori*, il est important qu'il y ait un process qui soit parfaitement clair. Même si le cas présent est un peu en marge, le seul fait qu'on puisse poser ce type de question au sein du Conseil National prouve que l'ensemble manque de clarté.

Je souhaite qu'il y ait des mesures qui soient prises pour que lors des prochains appels d'offres pour l'attribution de locaux, il y ait de vrais candidats avec de vrais projets pertinents et un vrai choix au bout. Dans le cas contraire, ce qui peut arriver car les choses ne sont pas toujours simple, l'appel d'offres est déclaré infructueux et on recommence. Je sais, ce n'est pas amusant mais c'est le principe d'une libre concurrence, c'est le principe sur le fond de l'appel d'offres.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- J'ai été longtemps professeur donc cela ne me dérange pas de répéter...

(Rires).

... je peux répéter jusqu'à ce que vous ayez, je ne dis pas compris, je ne me permettrai pas de dire cela, mais jusqu'à ce que vous admettiez que lorsqu'il y a plusieurs candidats à un appel d'offres, on peut très bien en choisir qu'un. Aurait-il fallu prendre celui qui voulait faire un mini-golf sur la moitié ou le quart des locaux ? Cette personne avait déposé un projet, un vrai projet simplement sur une partie des locaux, avec un loyer ridicule. Il y en avait un autre, c'était pareil !

Mais, je peux vous rassurer, le Gouvernement actuel n'achètera jamais des locaux commerciaux à l'extérieur de Monaco.

M. le Président.- Monsieur BORDERO et ensuite on passera à autre chose.

M. Alexandre BORDERO.- Pour rassurer Mme POYARD-VATRICAN, il est vrai que ces locaux étaient exceptionnels de par la localisation en France mais il faut savoir que sur les locaux habituellement traités par la Commission, des locaux situés à Monaco, c'est plutôt dix à quinze candidats pour un local et avec une grosse majorité de Monégasques et avec des projets viables. Donc, statistiquement....

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- ... C'est comme cela que ça doit se passer.

M. Alexandre BORDERO.- ... oui, cela se passe ainsi sauf cet appel d'offres où il n'y a eu que quatre candidats, mais d'habitude ça tourne plus autour de la quinzaine.

(Quelqu'un intervient hors micro, inaudible).

M. le Président.- Si c'est sur le sujet de la Z.A.C. Saint-Antoine, oui, sinon non.

Monsieur CLERISSI et ensuite nous passons à autre chose parce que nous avons bien compris la position de tout le monde.

M. Philippe CLERISSI.- Le problème est éternel, c'est-à-dire que vous accusez votre prédécesseur, Monsieur le Ministre. Pourquoi pas, mais je crois qu'à l'heure actuelle les mêmes causes produisent les mêmes effets.

Je vous demande incessamment de faire participer les personnes qui sont concernées par le commerce à Monaco et de les écouter lorsqu'une zone commerciale se précise, ce que vous ne faites toujours pas !

S'agissant de la zone « rond-point Aurégia », je vous avais averti qu'il ne fallait pas la commercialiser de la façon dont vous l'avez fait et un an plus tard vous voyez que les commerces qui y sont implantés se cassent en grande majorité la figure.

Donc, nous en subissons les conséquences, qu'allez-vous faire ? Vous allez effacer la dette et la T.V.A. parce que cela n'a rien rapporté !

Donc, imaginez une zone commerciale de manière globale, avec peut-être une locomotive pour que les Monégasques y retrouvent aussi leur compte.

M. le Ministre d'Etat.- Je peux répondre, Monsieur le Président ?

M. le Président.- Oui, bien sûr, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Pour la Z.A.C. Saint-Antoine, Monsieur CLERISSI, je crois que vous n'avez pas participé à la Commission dont vous êtes membre !

(M. CLERISSI parle hors micro, inaudible).

M. le Ministre d'Etat.- ... Cela veut dire que vous parlez du sujet mais que le jour de la Commission...

M. Philippe CLERISSI.- Je ne suis pas membre du tout ! Absolument pas.

M. le Ministre d'Etat.- Ah bon.

M. Philippe CLERISSI.- Non, c'est le Président du C.M.A., je sais très bien ce que je fais, vous savez cela fait trente ans que je fais du commerce. Je ne suis absolument pas membre de la Commission...

M. le Ministre d'Etat.- Alors, si vous me permettez, Monsieur CLERISSI, hier vous avez un peu fermement reproché au Gouvernement d'avoir créé « pour du vent », une Commission du Commerce – je vous rappelle que cette Commission vous l'attendiez depuis des années – que c'est moi qui ai décidé de la constituer, qu'à votre demande et à celle de M. BREZZO, j'ai choisi la fonctionnaire qui anime cette commission et vous avez osé dire, hier, que cette commission ne s'était réunie qu'une seule fois.

J'ai une note ici de trois pages – et je crois que je ne vais pas résister, à cause de vous, Monsieur CLERISSI, à lire cette note de trois pages – avec le nombre des réunions qui ont été tenues par Mme GARINO, par quartier. Cinq au boulevard des Moulins, deux au quartier de Fontvieille, cinq au quartier Sauvaigo, Bougainvilliers, une fois à la Condamine et ainsi de suite, je ne vais pas allonger le débat mais je vous ferai parvenir, ainsi qu'à l'ensemble des élus, cette note demain. Monsieur CLERISSI vous avez un peu déformé la réalité.

M. Philippe CLERISSI.- C'est vrai et c'est faux. C'est-à-dire que la commission telle que vous l'avez imaginée ne me convenait pas du tout, je vous l'avais dit, vous avez voulu faire un tour général et appeler tous les commerçants. Moi je connais très bien les commerçants. Le commerçant n'est jamais d'accord

avec son voisin. Ce genre de commission n'est que « désordre ».

Ensuite, depuis cette commission, c'est Laurence GARINO, la pauvre, qui a imaginé un ensemble de sous-commissions par quartier. Je sais très bien de quoi je parle, moi je n'y ai plus participé du tout. En revanche, la commission ne s'est plus jamais réunie, mais si vous me dites exactement ce qu'il est ressorti de cette commission, si vous me prouvez que vous avez eu des actions qui ont eu un sens suite à cet ensemble de commissions, alors je suis tout à fait prêt à faire amende honorable. Merci.

M. le Ministre d'Etat.- Je ne cherche pas l'amende honorable, Monsieur CLERISSI, mais vous savez très bien aussi que cette organisation c'est le Président des commerçants de l'époque qui l'a souhaitée et qu'il n'est pas anormal que le Ministre tienne compte aussi de ce que demande le Président....

M. Philippe CLERISSI.- ... On vous avait demandé à ce qu'elle soit restreinte pour que vous, vous soyez décisionnaire et qu'on puisse apporter véritablement des éléments concrets.

M. le Ministre d'Etat.- Je pense quand même, Monsieur CLERISSI, que grâce au travail de Mme GARINO, à qui je veux rendre hommage, et au soutien des deux Présidents successifs de l'Union des Commerçants, il y a un vrai travail de concertation qui a commencé par quartier. Ce travail – et vous le savez, Monsieur CLERISSI, puisque vous êtes au Conseil stratégique pour l'attractivité – a été présenté au Conseil stratégique, « le plan accueil » que coordonne M. Henri FISSORE, qui va s'appuyer sur cette organisation par quartier, ainsi que la charte d'excellence des commerces qui avait été imaginée il y a plusieurs années mais qui n'avait jamais été mise en œuvre, va être mise en œuvre par le Gouvernement avec l'U.C.A.M..

M. Philippe CLERISSI.- C'est moi qui l'ai demandé.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, mais donc la critique ici, Monsieur CLERISSI, il faut la nuancer.

M. le Président.- Bien. Nous écoutons à présent Monsieur SPILIOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILIOTIS-SAQUET.- En premier lieu, je voudrais dire un mot sur ce Monoprix parce que je trouve, Monsieur le Ministre, que vous êtes très fort

pour lancer le doute sur les discussions, comme sur l'intervention de Mme POYARD-VATRICAN que je soutiens parce que si nous finissons par douter de tout ce qui se passe à Monaco c'est que nous sommes confrontés à des situations extrêmement louches parfois.

Par ailleurs, l'année dernière, vous nous avez déclaré que le Centre Commercial de Fontvieille serait confié à la Société Unibail qui était une société spécialiste et ce n'est qu'à notre demande insistante que vous avez convenu, par la suite, qu'il y aurait une mise en concurrence. Vous avez avancé le nom d'une société avant même de publier une concurrence ! Cela veut dire, pour les autres sociétés, « passez au large, de toute façon vous ne serez pas retenues ».

Donc, lorsque nous voyons arriver, s'agissant d'une mise en concession, un seul nom eh bien, maintenant, nous nous posons des questions.

Je voudrais terminer avec la belle réponse de M. GARDETTO.

Je voudrais simplement vous dire, par rapport à votre intervention au GRECO, que j'ai un courrier qui émane du Ministre d'Etat et qui dit que le Gouvernement a été informé de la démarche du Président de la Commission des Relations Extérieures, donc vous auprès du GRECO, et que ce dernier aurait laissé penser que le Gouvernement devait retirer purement et simplement le projet de loi et en déposer par la suite un nouveau.

Si c'est vrai je considère cette démarche comme une trahison envers votre pays !

Alors, Monsieur le Ministre, qui ment ? Est-ce que c'est le GRECO qui vous a menti sur les intentions de M. GARDETTO ? Est-ce que c'est M. GARDETTO qui nous mène en bateau ou est-ce que c'est vous qui avez écrit une lettre que vous avez imaginée comme cela, un jour, concernant les agissements strasbourgeois de nos représentants au Conseil de l'Europe ?

M. le Président.- Pour être précis, Monsieur SPILIOTIS-SAQUET, puisque cette lettre a été transmise par le Conseil National à tous les élus, vous avez aussi la réponse que j'ai faite au Ministre d'Etat.

M. Christophe SPILIOTIS-SAQUET.- Votre réponse ne me convient pas !

C'est une question que j'ai posée au Ministre.

(Brouhaha, plusieurs personnes parlent en même temps, inaudible).

M. le Président.- Mais si en plus il faut que je réponde comme vous le souhaitez, c'est extraordinaire !

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- ... Monsieur le Président, je vous l'ai dit hier, pour vous, toutes ces situations sont de simples malentendus. Alors, moi les malentendus j'aime bien les dissiper et j'aimerais que Monsieur le Ministre nous dise si, effectivement, il y a eu une démarche ou pas de M. GARDETTO auprès du GRECO et s'il a été saisi par le GRECO de cette démarche, parce que dans tout cela, sinon, il y a un menteur.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais surtout répondre à votre première partie d'intervention pour vous dire, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, je vous le dis gentiment, ces insinuations, ces procès d'intention déguisés sont particulièrement désobligeants et que je n'admets pas, en tant que Ministre, de me faire accuser de vouloir, par en-dessous, favoriser telle ou telle entreprise. Ce que vous avez dit sur Unibail est entièrement faux, c'est la réalité reconstituée, revisitée par votre rêve. Unibail nous a conseillé dans l'aménagement futur, dans les réflexions. Unibail, après avoir été notre conseil sur un document qui a dû, je pense, à l'époque – c'était avant que j'arrive ou juste lorsque j'arrivais – être communiqué ou qui peut l'être en tout cas, Unibail a ensuite proposé de prendre les travaux à sa charge et de les gérer. Je n'ai jamais dit que le Gouvernement avait décidé de confier cela à Unibail, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, et je voudrais bien que vous retrouviez à quel moment j'aurais dit cela !

Donc, ce que vous dites est faux et non seulement c'est faux mais en plus c'est malveillant, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET...

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- ... donc, vous n'auriez jamais dû avancer le nom d'Unibail avant même une mise en consultation ...

M. le Président.- ... Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, laissez parler Monsieur le Ministre, s'il vous plaît, vous aurez la parole après.

M. le Ministre d'Etat.- Le sujet de la rénovation du Centre Commercial de Fontvieille a été évoqué avec vous à plusieurs reprises et il a été dit que le Gouvernement souhaitait qu'on étudie la possibilité de faire appel à un partenaire privé pour cette opération et que nous en discuterions quand l'étude de Maître PENTECOSTE serait achevée. Cette étude est

achevée, nous avons une date, nous en parlerons à ce moment-là.

M. le Président.- Le 5 novembre.

Bien. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Je n'ai pas entendu de réponse concernant le GRECO.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, lorsque le Ministre écrit au Président, la lettre est signée du Ministre, point.

M. le Président.- Et lorsque le Président répond au Ministre la lettre est signée du Président du Conseil National, point !

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Finalement, nous sommes toujours dans un pays où la vérité n'éclate jamais.

M. le Président.- Monsieur Roland MARQUET, nous vous écoutons.

M. Roland MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Rapidement, je voudrais gentiment dire à l'opposition, à M. SPILLOTIS-SAQUET et aux électeurs qui nous écoutent – parce que je vous entends critiquer ceux qui vont à Strasbourg – il faut savoir, si on veut être un village ou si on veut être un pays. Si on était un village, nous serions dans une salle communale et si on est un pays, obligatoirement on va avoir une représentation au niveau international. Alors, certains ont le choix de se replier sur le village, mais cela n'a pas été le choix du Prince Rainier qui veut que Monaco soit un pays. Ne tirez donc pas sur ceux qui ont le courage et les capacités d'affronter des collègues au niveau européen, car l'Europe c'est un continent et on ne peut pas analyser l'Europe avec une mentalité de villageois.

M. le Président.- Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Je suis accusé d'être « eurocrate », M. SPILLOTIS-SAQUET m'a accusé d'être représentant européen, technocrate, etc... soyons sérieux. Toutes ces attaques que vous faites contre le Conseil de l'Europe sont faites contre le Prince

Rainier et contre Sa décision de l'époque. Je voudrais vous rappeler que si vous êtes ici, c'est suite à l'adhésion de Monaco au Conseil de l'Europe, qu'il y a eu un changement de la loi électorale et que l'opposition est représentée.

Je voudrais également souligner que toutes les femmes monégasques ici présentes ont beaucoup gagné depuis que Monaco est entré au Conseil de l'Europe. Et puis quoi ? Il y a une Assemblée parlementaire : pensez-vous que c'est au Prince d'aller à l'Assemblée parlementaire ? Pensez-vous que c'est au Gouvernement d'aller à l'Assemblée parlementaire ? Chacun a sa place.

Lors du premier mandat, l'opposition a écrit qu'elle ne voulait pas s'y rendre, clairement. Depuis, il y a eu un progrès, vous y êtes allés. Mais les Monégasques pourront regarder sur le site du Conseil de l'Europe puisque tout est écrit, tout est transparent, qui a fait quoi, qui a travaillé, qui n'a pas travaillé. Je pense que l'opposition ne justifie que d'une photo devant les drapeaux, avec la rapporteur du Conseil de l'Europe. Le reste, c'est nada.

Je ne sais pas, mais si vous voulez rester comme une palourde sur votre rocher, c'est votre problème. Ça suffit, ces accusations sans fondement. Je crois que c'est surtout le travail qui vous fait peur. Effectivement, il faut monter, il faut travailler, il faut connaître les dossiers. Si vous connaissiez les dossiers, vous sauriez que le GRECO est un organisme uniquement gouvernemental et qu'il n'a jamais eu aucun lien avec l'Assemblée parlementaire. Je demande aux journalistes, à tous les Monégasques d'aller regarder. Pour un groupe politique qui le reconnaît qui refuse les arguments sur son blog et qui reconnaît effacer ce qui le dérange, je comprends que le Conseil de l'Europe, la transparence, l'Etat de droit, la démocratie, l'égalité hommes/femmes, cela vous fasse peur.

Les Monégasques savent et peuvent aller vérifier tout ce que j'ai dit, contrairement aux incantations divinatoires de M. SPILLOTIS-SAQUET, les attaques personnelles de M. CLERISSI et le néant de l'opposition sur l'international. Aujourd'hui, je pense que même le Président des Etats-Unis et le Président chinois savent qu'il y a la mondialisation. Ce qui m'intéresse, c'est pour le futur de l'économie de Monaco, que les entreprises de Monaco puissent travailler et exporter en Europe. Même les jeunes enfants savent qu'à Monaco il y a une monnaie qui s'appelle l'euro.

M. le Président.- Nous écoutons à présent M. Laurent NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Je voudrais juste préciser un point à M. GARDETTO concernant la présence de l'opposition à la réunion du 2 octobre dernier. J'ai assisté à un certain nombre de réunions et j'ai été convié, le 4 septembre 2012, à une réunion à Paris où il était prévu d'étudier le cas de Monaco. Je me suis rendu à cette réunion, à Paris, je suis arrivé à 9 heures 30 du matin – réunion à huis clos à laquelle M. MARQUET et vous-même assistiez puisque vous êtes membres de droit, moi je suis suppléant, ce qui est tout à fait normal, ce sont les règles du Conseil de l'Europe – et à 13 heures 15, j'ai demandé à la collaboratrice de Mme BRASSEUR de bien vouloir m'indiquer combien de temps j'allais devoir rester dans l'antichambre et qu'en était-il du cas de Monaco. Elle s'est excusée puisque Mme BRASSEUR n'était pas venue me saluer et j'ai dit : « *Ecoutez Madame, je suis là depuis 9 heures 15, auriez-vous la gentillesse de bien vouloir m'informer ?* », ce à quoi elle m'a répondu : « *Je dois partir déjeuner trois quarts d'heure.* ». Elle m'a rappelé un quart d'heure après, en me disant : « *Ecoutez, le cas de Monaco ne sera pas étudié aujourd'hui, nous nous en excusons.* ». La réunion a donc été reportée le 2 octobre à Strasbourg, date de l'ouverture de la réunion trimestrielle et ce jour-là – je l'ai d'ailleurs écrit au Président du Conseil National – j'ai fait mon choix, M. GARDETTO et M. MARQUET, puisqu'il y avait la présentation du Budget Primitif 2013 et donc je ne suis pas allé à Strasbourg et je l'assume pleinement.

M. le Président.- Je vais laisser répondre Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Monsieur NOUVION, vous venez de démontrer que vous ne savez même pas comment fonctionne la Commission de Suivi puisque nous sommes sortis du « suivi », nous sommes en post-suivi, premièrement.

Deuxièmement, vous n'êtes même pas membre suppléant, puisque les membres sont désignés par les groupes politiques et c'est la seule Commission qui est désignée par les groupes politiques, avec la Commission des règlements et des immunités, ainsi que la Commission des juges. Donc, comme pour le Conseil National, vous n'avez pas lu le Règlement.

Vous accusez, vous dites que vous êtes un bon Monégasque, je suis désolé, j'étais à la réunion du post-suivi de Monaco et j'étais présent le soir, pour la

présentation du Budget. Soit on voit son confort et on n'aime pas travailler, soit on se bouge pour son pays.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Un rappel : lorsque nous avons eu le débat sur les paradis fiscaux au Conseil de l'Europe, il y avait M. MARQUET et moi-même. Point à la ligne. C'est nous qui avons défendu Monaco. Voilà ce qu'on fait au Conseil de l'Europe, on défend Monaco au Conseil de l'Europe ! Tenez-vous le pour dit !

M. Bernard MARQUET.- Et aussi, quand on est en commission, chaque fois qu'il y a des personnes qui disent qu'on n'a pas fait telle loi ou telle autre, nous sommes là pour les remettre à niveau. Et ce travail, vous ne l'avez jamais fait. Vous n'avez pas même une seule idée.

M. le Président.- Nous écoutons à présent M. Christophe STEINER et ensuite je pense qu'on va arrêter la discussion sur le Conseil de l'Europe, parce que nous en sommes toujours aux « Contributions ».

M. Christophe STEINER.- On va finir sur le Conseil de l'Europe.

Je reconnais Monsieur MARQUET, Monsieur GARDETTO – puisque de toute façon je n'étais pas là puisque je ne suis pas non plus membre de la délégation – que vous avez effectivement défendu Monaco au Conseil de l'Europe lorsqu'il y a eu les attaques sur les paradis fiscaux.

Je me considère comme une personne objective et quand il y a des choses à dire, je les dis. Mais, je considère également que lorsque vous avez insisté à plusieurs reprises auprès du Gouvernement Princier – et je pèse mes mots – pour que la Charte sociale soit ratifiée malgré les observations du Ministre d'Etat, je trouve que là, vous allez un peu fort. D'autant plus – si vous le permettez – que lors de la dernière visite de Mme BRASSEUR, au mois d'avril, où les groupes politiques l'ont rencontrée, la question de la Charte sociale a été soulevée. Mme BRASSEUR nous a dit – M. NOUVION était là, M. BURINI était sorti mais il était là également, je crois qu'il y avait aussi M. POYET – « le Luxembourg – parce que Mme BRASSEUR est je crois membre du Parlement luxembourgeois – n'a jamais ratifié la Charte sociale, mais vous, vous devez la ratifier. Ça nous pose des problèmes mais vous, vous devez le faire ». Nous avons à chaque fois les

mêmes problèmes. Vous défendez nos spécificités, mais à chaque fois on nous dit : « Mais vous, il faut que vous le fassiez. ». Ce qui prouve une chose : c'est que vous le défendez mal.

M. le Président.- Monsieur MARQUET et ensuite on va arrêter là.

M. Bernard MARQUET.- Les Monégasques doivent savoir toute la vérité. Lors de l'adhésion, qui a pris ces engagements ? C'est le Gouvernement Princier. Premièrement.

Deuxièmement, je me suis intéressé à la Charte sociale, j'ai même été Président de la Sous-Commission à la Charte sociale pendant trois ans, pour essayer de comprendre et de connaître les phénomènes. Comment voulez-vous combattre quelque chose que vous ne connaissez pas ? Je n'en serais pas capable, peut-être êtes-vous plus doué que moi ?

Chaque fois qu'on interroge le Gouvernement sur ses engagements, nous pensons que nous faisons notre travail. Parce que là aussi, vous devriez savoir, si vous aviez au moins ouvert le dossier « Conseil de l'Europe », que nos collègues, lors des réunions du Suivi, du post-Suivi, nous posent des questions sur le pourquoi du comment. Nous sommes là pour expliquer à nos collègues – nos spécificités – qui sont contenues dans l'avis 250, que je vous recommande de lire, et qui sont reconnues et que certains problèmes se posent.

Quand je vois – je vous le dis solennellement, je l'ai déjà dit en Commission de Suivi – comment cela se passe au niveau du Conseil National, ce qu'il s'est passé lors de la dernière législature et cette campagne qui se présente, je pense qu'un régime parlementaire à Monaco, aujourd'hui, serait une catastrophe pour Monaco. Je l'ai dit clairement au Conseil de l'Europe. Evidemment, vous n'étiez pas là pour l'entendre étant donné que les réunions ont lieu à huis clos, vous ne pouvez pas le savoir. Je le dis aujourd'hui. Aujourd'hui, – et les Monégasques le voient bien, les alliances qui ont lieu sont assez surprenantes – pouvez-vous imaginer qu'on donnerait Monaco aux lobbyistes ? Moi, en tant que Monégasque, et même si je suis européen et si j'arrive à sortir de mon Rocher, je suis contre un régime parlementaire à Monaco. Je ne peux pas être plus clair. Vos fantasmes, vous les gardez !

M. le Président.- Je vous propose que nous revenions sur les « Contributions ». Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur Philippe CLERISSI, nous vous écoutons.

M. Philippe CLERISSI.- Merci.

Nous avons reçu, suite au changement dans la Direction du « Ni Box »...

M. le Président.- ...c'est de cela que M. LORENZI voulait parler tout à l'heure...

M. Philippe CLERISSI.- ...Comme vous voulez, cela m'est égal.

M. le Président.- ...non, allez-y Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- ... donc, on avait reçu un courrier du Ministre d'Etat nous disant qu'il serait vigilant quant au respect du cahier des charges. J'ai eu l'écho d'un état fait par un certain nombre de jeunes Monégasques d'une vingtaine d'années qui essaient désespérément de rentrer dans la boîte de nuit du « Ni Box » et qu'ils ne peuvent pas y entrer sous prétexte qu'ils ne sont pas accompagnés ou sous prétexte qu'il y a, justement, des personnes beaucoup plus riches et mieux accompagnées qu'eux qui sont prioritaires.

Alors, je voulais savoir ce qu'il en était exactement, Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.

M. le Président.- C'était bien sur le même sujet, Monsieur LORENZI ?

Oui, alors nous vous écoutons.

M. Pierre LORENZI.- Si vous me permettez, j'avais préparé aussi une intervention sur le Ni Box et je rejoins tout à fait l'intervention que vient de faire mon collègue Philippe CLERISSI.

La situation de l'établissement « Ni Box » est de plus en plus préoccupante. La reprise de cet établissement a été un vrai bouleversement mais, malheureusement, pas dans le sens souhaité. Nous ne souhaitons pas revivre les vicissitudes et la fermeture que nous avons connue avec le « Karé ment » !

Le Conseil National a voté la loi de désaffectation pour une raison : créer un espace essentiellement réservé aux enfants et aux adolescents. Or, ce n'est plus le cas, l'établissement tel qu'il est aujourd'hui semble aux antipodes du projet initial.

La discothèque apparaît désormais comme un lieu select pour adultes – comme le disait M. CLERISSI – et non pour les jeunes où, selon les propos tenus par son

nouveau dirigeant, « les clients pourront venir et repartir en bateau », et pourront boire la dernière boisson à la mode « XB, Sex on the Beach » et ce, dès 17 heures, sept jours sur sept en été, et trois jours par semaine en hiver. Le repreneur souhaitant, toujours selon ses dires, « faire des trucs incroyables (...) à la manière du célèbre Pirate » que nous avons connu il y a quelques années.

En outre, il nous a été rapporté que dans ces soirées les clients ne manquent pas de consommer de manière abusive. Je ne m'étendrai pas...

On peut donc se demander si les jeunes de Monaco et de ses environs ont encore leur place dans cet établissement, ce pour quoi il a été créé et ce pour quoi il a été donné un espace à cet établissement !

Merci de bien vouloir répondre, même si nous ne sommes pas trop dans le sujet.

M. le Président.- Merci. Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur LORENZI, merci. Ce n'est pas un sujet qui a laissé indifférent le Gouvernement qui, évidemment, s'en est occupé de deux manières.

D'abord, M. PICCININI va vous répondre sur le volet domanial, donc c'est nous qui sommes propriétaires, nous avons un locataire et donc il y a des obligations et des charges, mais M. PICCININI va vous répondre.

Et ensuite, sur le volet ordre public, là M. MASSERON pourra compléter la réponse de M. PICCININI.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.* - Merci, Monsieur le Ministre, Monsieur le Président.

Effectivement propriétaire – en réalité il s'agit d'un bail à construction qui avait été concédé dans des circonstances, à l'époque, sur lesquelles il ne m'appartient pas de revenir – et inévitablement, il existe un cahier des charges qui est attaché à ce bail à construction.

Dès que les premières nouvelles sont apparues dans la presse, évidemment, l'Administration des Domaines de l'Etat qui fait partie du Département des Finances, m'a alerté et à ce moment-là, au sein du Gouvernement nous nous sommes activés avec le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, en ce qui le concerne. Nous avons diligencé plusieurs reconnaissances pour voir si, effectivement, il y avait violation de certaines clauses. Je peux même vous en

citer quelques une : « le caractère familial, les jeunes de 12 ans à 18 ans pendant la journée » et il y a effectivement une clause qui est un peu ambiguë – mais cela est la concession qui a été faite à l'époque – qui dit que : « pendant la journée.... cela laisse entendre qu'au coucher du soleil ... » mais cependant nous avons diligemment plusieurs enquêtes, certaines informelles, évidemment, et une formelle par le biais d'un huissier qui s'est rendu le 8 août en fin d'après-midi, justement pour constater la situation du coucher du soleil... et j'ai relu les procès-verbaux, les rapports de l'huissier, le procès-verbal de constat et il n'y a pas de turpitude particulière. Cela nous a valu bien sûr des réactions d'énerverment de la part du bénéficiaire du bail à construction du lieu, mais nous avons répondu que c'est tout à fait dans le droit des Domaines de vérifier, comme nous le faisons dans d'autres cas, que le cahier des charges qui est attaché à une certaine concession – on le fait quelquefois aussi dans les hôtels – soit respecté. Ça c'est pour la partie domaniale plus technique.

Ensuite, s'il y a d'autres activités plus ésotériques et peut-être que Monsieur MASSERON qui est plus compétent que moi pourra vous répondre, parce que comme l'a dit Monsieur le Ministre d'Etat, le Gouvernement n'est pas resté insensible à ces nouvelles, mais nous ne pouvons pas non plus faire la chasse aux sorcières contre l'évidence.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.* - Je confirme ce que le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie a dit, à savoir qu'un certain nombre de contrôles ont été réalisés à ma demande par les services dépendants du Département de l'Intérieur et qu'à ce jour, je n'ai pas eu de remontée tendant à prouver que l'établissement ne respecte pas les lois et règlements en vigueur.

M. le Président.- Monsieur LORENZI, nous vous écoutons.

M. Pierre LORENZI.- Si je peux juste répondre dans le sens ou, effectivement, il y a peut-être un cahier des charges avec des constats d'huissiers qui constatent l'heure du coucher du soleil mais on aurait pu peut-être faire une économie en regardant les calendriers...

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.* - Nous avons dit, rendez-vous à l'heure critique, puisque cela change entre la journée et le soir, pour constater, effectivement, s'il y a un dérapage par rapport aux dispositions du cahier des charges.

M. Pierre LORENZI.- J'ironise un peu, Monsieur le Conseiller, vous m'en excuserez mais c'est essentiellement pour faire ressortir que l'esprit de la désaffectation initiale, l'esprit du texte et des décisions qui ont été prises pour cet établissement, la manière dont les choses ont été débattues à l'époque, ne semble pas respecté à ce jour.

C'est principalement pour cela que je voudrais, comme on l'avait fait pour le « Karé ment », attirer l'attention du Gouvernement. Les agissements qui s'y passaient ont été très nuisibles et ce, jusqu'à sa fermeture. Je ne souhaiterais, de la même manière, que la même chose arrive au le « Ni Box » et que soit reconnue, *a posteriori*, la vérité de nos propos, malheureusement.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur Philippe CLERISSI et ensuite Mme POYARD-VATRICAN.

M. Philippe CLERISSI.- Oui, pour moi cela ne va pas aussi loin que ça.

A partir du moment où pour cette boîte de nuit il y a un cahier des charges et qu'un jeune Monégasque veut y entrer, je suis désolé mais c'est un établissement qui était destiné aux jeunes Monégasques. Un Monégasque qui présente sa carte d'identité doit pouvoir entrer dans le « Ni Box ». Il n'y a pas d'autre alternative, il faut sensibiliser le Directeur, c'est tout.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.* - Ce sera fait, bien entendu. Cela étant si vous avez des indications sur le jour, etc... ce serait une bonne chose.

M. le Président.- Madame POYARD-VATRICAN, nous vous écoutons.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Je voulais appuyer justement sur la raison initiale de l'existence du « Ni Box ».

Le principe était de trouver un espace sécurisé pour les jeunes, d'autant plus par rapport aux dérives actuelles, alcool et autres. Il était important que nos jeunes, nos adolescents, puissent avoir un espace pour s'amuser dans un endroit sécurisé, à des tarifs abordables, chose qui n'existait pas.

Nous avons mis, à l'époque, des années à convaincre le Gouvernement du bien-fondé de cette demande et ce n'était pas juste une illumination d'un Conseiller National, c'était une demande forte de la population, des jeunes et des parents de jeunes.

Aujourd'hui, le constat est que nous sommes bien loin du rêve que nous avons mis en œuvre. En fait c'est cela que nous regrettons et notre crainte est que cet établissement ne soit plus fréquentable par nos jeunes, alors même que c'est l'idée de départ.

C'est cette préoccupation que je voudrais faire entendre, parce que moi j'ai des enfants, j'ai des adolescents qui ont envie d'aller au « Ni Box » et aujourd'hui cela n'est plus possible. Personnellement je ne les laisserai pas aller là-bas car ce n'est plus un établissement pour eux.

C'est cette préoccupation-là que j'aimerais que vous entendiez.

M. le Président.- Madame POYARD-VATRICAN, je pense que la préoccupation a été entendue par le Gouvernement puisqu'au nom du Conseil National – et vous avez eu transmission de la lettre – j'avais déjà attiré l'attention du Gouvernement et du Ministre d'Etat sur ce point de garder véritablement l'esprit de la désaffectation de ce terrain public pour faire un club pour les jeunes ou un centre pour les jeunes.

Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Juste pour dire que nous sommes dans un Etat de droit, il y a un cahier des charges, le cahier des charges a des contraintes. Il aurait sans doute pu être mieux rédigé, mais je ne veux pas tomber dans la facilité que M. SPILLOTIS-SAQUET dénoncera aussitôt que je renvoie le problème sur mon ou mes prédécesseurs. Le fait est que ce cahier des charges est le Code de bonne conduite. Nous avons l'huissier, non pas pour vérifier le coucher du soleil mais pour vérifier cette partie du cahier des charges où la « boîte » est réservée à des mineurs accompagnés de leurs parents. A partir de la tombée de la nuit, le cahier des charges autorise une boîte de nuit, ce n'est pas une nouveauté, cela existe depuis le début.

Surveillance par le Gouvernement du strict respect du cahier des charges. Surveillance par la police de tout ce qui pourrait être contraire à l'ordre public, à l'extérieur, à l'intérieur et, effectivement, si on refuse l'entrée le soir à un jeune de plus de dix-huit, cela n'est pas normal et ça doit être dénoncé à la police.

Le Gouvernement ne peut pas faire autre chose, simplement je peux vous assurer de la vigilance du Service des Domaines et de la Sûreté Publique.

M. le Président.- Je vous propose que nous finissions...

Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, nous vous écoutons.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Mais moi je voudrais revenir aux Contributions, puisque nous y sommes, ce n'est pas sur la « Ni Box ».

M. le Président.- Je vous en prie, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci.

A ce chapitre des Contributions, moi je voudrais mettre en évidence le premier contributeur des recettes de la Principauté, c'est la Société des Bains de Mer, avec 57 M€. Cela explique l'intérêt que nous portons à cette société mais surtout ce chiffre nous permet de constater que ces 57 M€ rapportés au budget total des recettes des jeux représente environ une redevance de 30 %. 30 % seulement alors que les Casinos extérieurs français, par exemple, paient 50 % et parfois beaucoup plus. Alors, il faudrait qu'on arrête de nous dire que le social plombe les comptes de la S.B.M., que l'animation culturelle plombe les comptes de la S.B.M. et qu'en fait la redevance est surévaluée par rapport à ce qui se fait.

La redevance reste, dans tous les cas, largement inférieure à ce que paient les autres Casinos. Donc, tout plan social, tout projet social, tout projet de récession devra être regardé de très près parce qu'il y a encore une marge énorme avant de tailler dans les dépenses du personnel.

Maintenant on pourra ouvrir un débat, quand vous le voulez ou à l'occasion de la Commission mixte, sur une révision de cette redevance moyennant une diminution des personnels mais je ne pense pas que le Conseil d'Administration de la Société des Bains de Mer sera d'accord.

M. le Président.- Bien. Y a-t-il d'autres interventions sur le sujet « Contributions » ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

Nous passons aux Dépenses Ordinaires 2012.

Monsieur WENDEN, nous vous écoutons.

M. Olivier WENDEN.-**DEPENSES****SECT. 1 – DEPENSES DE SOUVERAINETE**

CH. 1 – SAS PRINCE SOUVERAIN

101.001 – ET FAMILLE PRINCIERE.....	+ <u>10.080.000</u>
-------------------------------------	---------------------

CH. 2 – MAISON DE S.A.S. LE PRINCE

102.010 – FRAIS DE PERSONNEL	+ <u>1.943.300</u>
------------------------------------	--------------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. Olivier WENDEN.-**SECT. 2 – ASSEMBLEE ET CORPS CONSTITUES**

CH. 1 – CONSEIL NATIONAL

201.010 – FRAIS DE PERSONNEL	+ 1.456.100
------------------------------------	-------------

201.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	+ 2.000.000
--	-------------

201.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	+ 20.000
--	----------

	+ <u>3.476.100</u>
--	--------------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

J'avais dit à Monsieur NOUVION que je souhaitais lui répondre sur l'intervention qu'il avait faite hier.

Bien que le sujet peut être aussi abordé au niveau du Centre de Presse, je voulais que ce chapitre soit abordé.

Monsieur le Ministre d'Etat a porté à ma connaissance un échange de courrier intervenu entre M. NOUVION et lui-même, échange dont M. NOUVION n'a d'ailleurs pas cru bon d'informer l'ensemble de ses collègues, ni même le Président de l'Institution alors même que nous étions tous concernés.

En effet, dans cet échange de courrier Monsieur NOUVION, vous revenez une fois de plus sur l'organisation de la partie audiovisuelle de la campagne électorale.

Vous invoquez une nouvelle fois la loi sur le financement des campagnes électorales et votre volonté de réorganiser les émissions parlementaires pour vous donner plus de visibilité, ce que nous pouvons tous comprendre.

De plus, de manière connexe, votre groupe se permet de tenir des propos diffamants à l'encontre du courrier du Conseil National et selon lesquels la majorité détournerait des fonds publics afin de faire sa publicité.

Pour la énième fois je tiens à vous rappeler que la communication institutionnelle n'est pas la communication politicienne.

Comme vous avez dû le voir et le lire, le courrier du Conseil National a été rendu encore plus neutre qu'auparavant selon une discipline à laquelle je m'étais engagé et que nous respecterons en toute circonstance.

Cela étant, ce qui laisse perplexe dans votre courrier, c'est le ton quelque peu rude, si ce n'est menaçant, que vous employez à l'égard du Gouvernement Princier.

J'ai beau relire ce courrier encore et encore, il me semble, Monsieur NOUVION, que votre attitude n'est pas responsable.

Outre le fait que vous semblez avoir oublié qu'il y a quelques mois vous acceptiez que la communication

politique fasse l'objet d'une loi à part entière, nous avons les procès-verbaux et nous n'hésiterons pas à les utiliser, il est stupéfiant de constater que vous menacez le Gouvernement Princier en énonçant et je vous cite – je transmettrai par la suite la lettre – « *Je me réserve la possibilité de dénoncer la position du Gouvernement Princier auprès des observateurs compétents d'Institutions Internationales* ». Pour quelqu'un qui critique le Conseil de l'Europe, c'est quand même très fort !

J'aimerais que vous me répondiez, Monsieur NOUVION, et que vous le fassiez pour l'ensemble de nos collègues, est-ce normal de menacer l'Etat monégasque et d'avoir recours à la pression internationale pour le discréditer ? Que cherchez-vous à faire Monsieur NOUVION, à nuire à l'image de votre pays ? Pour quelqu'un qui entend dénoncer de prétendues dérives parlementaristes et européistes, vous y allez particulièrement fort en vous servant de l'Europe pour contraindre le Gouvernement Princier à aller dans votre sens.

Autant vous le dire clairement, nous ne tolérerons pas ce genre de méthodes qui n'ont pas leur place dans notre système Institutionnel. Ce système de la monarchie héréditaire et constitutionnel que nous soutenons, par lequel le Gouvernement n'est responsable que devant le Prince. Merci.

Monsieur NOUVION, je vous donne la parole.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Je voulais préciser Monsieur le Président, les courriers que j'ai envoyés au Ministre d'Etat datent du mois de juin, du mois de septembre et début octobre et ils concernaient le Ministre d'Etat pour un raison simple, le Ministre d'Etat est donc le responsable éditorial du canal local. L'autorité de tutelle du canal local est le Ministre d'Etat, ce n'est pas le Conseil National, c'est le Ministre d'Etat.

Nous n'avons cessé, dans le cadre des différents échanges, de regretter que dans la loi d'encadrement des dépenses de la campagne électorale n'ait pas portée sur la partie audiovisuelle, ce qui était au départ prévu, notamment dans le rapport du Professeur COTTERET et des nombreux échanges que nous avons eu depuis deux ans et demi.

Vous essayez, Monsieur le Président, comme toujours, comme souvent, de me faire passer pour un dangereux agitateur, mais cela ne prend plus, cela ne prend plus du tout. Pourquoi ? Parce que nous sommes désormais dans le cadre de la pré-campagne fixée par une loi, la pré-campagne électorale qui a commencé le 3 octobre et au titre de cette pré-

campagne, il est tout à fait normal que les compatriotes aient droit au principe de l'équité démocratique. Ce principe il s'inscrit également dans le cadre des éditions parlementaires qui ont été mises en place il y a je crois sept ou huit ans par un échange de courriers entre l'ancien Président du Conseil National et le prédécesseur du Ministre d'Etat aujourd'hui.

Donc, mes courriers sont tout à fait naturels, tout à fait normaux, dans la mesure où nous avons pu, hier soir et avant-hier, vérifier que dans l'émission parlementaire aucun des sept élus de la liste que nous allons proposer aux compatriotes dans le cadre de la campagne le 10 février, aucun des sept n'a pris part à l'émission parlementaire pour le Budget Rectificatif de l'Etat 2012. Je crois que tout est dit.

Alors, moi j'ai également une question à vous poser, Monsieur le Président, pour la prochaine émission parlementaire qui va porter sur le Budget Primitif 2013, au mois de décembre, est-ce que vous avez l'intention de renouveler ce principe ? Je reviens sur ce principe très précisément, il y a une interview de votre part, ce qui est tout à fait normal, par le Directeur du Centre de Presse qui est directement placé sous l'autorité du Ministre d'Etat et puis il y a un certain nombre de rapporteurs qui ont quatre à cinq minutes pour parler des textes qu'ils rapportent, soit des projets soit des propositions de loi et il y a ensuite les tribunes libres qui, je crois, sont de deux minutes...

(Sonnerie).

... vous permettez que je continue, Monsieur le Président ?

M. le Président.- Soyez bref.

M. Laurent NOUVION.- Je vous remercie.

... et qui donc portent sur deux minutes. Donc ma question est simple, est-ce que vous avez l'intention de reconduire ce principe pour les émissions parlementaires pour le Budget Primitif 2013 qui est un moment essentiel dans notre vie politique ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur NOUVION, j'ai, d'une part, attaqué le ton de votre lettre que je déplore véritablement et j'ai, d'autre part, répondu hier à vos argumentaires. Je vous rappelle – et je peux le rappeler encore aujourd'hui – que nous avons voté une loi pour encadrer les dépenses dans le cadre des élections, qu'elles soient communales ou qu'elles soient nationales. Il n'y a rien d'autre dans le texte que

nous avons voté. Vous avez, effectivement à plusieurs reprises, essayé de mettre sur le tapis le fait qu'il y ait une partie audiovisuelle à la campagne, pour l'instant et vous l'avez reconnu lors des débats qui ont précédé le vote de cette loi, vous avez convenu avec nous-mêmes, que ce chapitre serait... si cela ne vous intéresse pas, je peux m'arrêter... Ah non, pardon ! Donc, nous avons convenu que l'aspect audiovisuel devait prendre place dans un autre texte de loi et que nous allions reconduire pour la campagne électorale audiovisuelle les règlements qui avaient pris auparavant et qui sont formalisés par un arrêté ministériel que vous avez reçu.

Je résume... laissez-moi finir, s'il vous plaît. La loi qui a été votée est une loi uniquement d'encadrement des dépenses électorales, elle définit deux périodes, comme vous le disiez, une période qui est la pré-campagne, globalement quatre mois avant la date des élections et une campagne électorale véritable qui représente trois semaines avant le scrutin. Autant, je suis complètement d'accord, la campagne elle-même doit être encadrée et l'arrêté ministériel a déjà été publié en expliquant comment allaient se faire les campagnes audiovisuelles, autant, sur les quatre mois qui précèdent, il n'y a pas de raison de modifier en quel que point que ce soit l'organisation qui a été faite pour la représentation nationale en Principauté, ce d'autant plus que vous avez participé à un tirage au sort en juin. Comme je vous l'ai rappelé hier, vous avez donc participé à ce tirage au sort, lors de ce tirage au sort des noms ont été sortis pour décider du tour de parole des différents élus et comme je vous l'ai dit hier, de mémoire, pour le Budget Primitif 2013, vous aurez probablement quatre de vos colistiers qui pourront s'exprimer lors des séances audiovisuelles qui seront préalables au Budget Primitif 2013.

Je pense que vous aurez gain de cause mais ce n'est pas parce que je change ma manière de fonctionner, c'est un fonctionnement qui est en marche depuis de nombreuses années, qui a déjà été instauré par mon prédécesseur et que, jusqu'à présent nous étions tous d'accord pour continuer dans ce sens. Donc, vous aurez la chance mais ce n'est pas suite à vos remarques que je le fais, c'est simplement le tirage au sort qui va en fait vous faire apparaître avec vos colistiers de manière très importante pour le Budget Primitif 2013 et c'est tant mieux pour vous.

M. Laurent NOUVION.- Merci, Monsieur le Président, merci de votre réponse. Donc, je vous repose la question, vous ne changerez pas le mode de fonctionnement pour l'émission parlementaire qui préparera le Budget Primitif 2013 et vous ne souhaitez

pas vous aligner, effectivement, sur l'équité du temps de parole par rapport aux sept élus qui se présentent sur une autre liste que la vôtre, aux élections dans trois mois, c'est bien cela ?

M. le Président.- Je vous répète que je suis absolument pour qu'il y ait une équité parfaite et que l'arrêté ministériel qui vient de sortir s'applique à la période de campagne électorale. Je ne répondrai pas plus que cela.

Par contre, j'aurais aimé que vous me répondiez puisque nous étions dans un « ping pong ». Comment menaciez-vous le Gouvernement ? Pensez-vous faire des recours auprès du Conseil de l'Europe ? Pensez-vous faire des procédures pour attaquer la décision ?

M. Laurent NOUVION.- Mais, Monsieur le Président, lorsque j'écris au Ministre d'Etat sur ce sujet et lorsqu'on est dans le cadre d'une campagne électorale et qu'on essaie, l'ensemble des élus que nous sommes, d'organiser, de moraliser et d'encadrer les dépenses, est-ce que vous trouvez, en votre âme et conscience, ce soir, devant les compatriotes, qu'il est normal que les élus de l'opposition aient eu quatre minutes depuis quatre ans pour s'exprimer dans des tribunes publiques, dans les émissions parlementaires. Je vous pose la question, est-ce que vous trouvez cela normal dans une émission qui dure une heure ?

M. le Président.- Monsieur NOUVION, le système est prévu, le tirage au sort est fait, la prise de parole est proportionnelle à la représentation des différents groupes dans l'hémicycle, donc je pense que ce système a le mérite d'être parfaitement égalitaire pour représenter l'ensemble des élus qui siègent au niveau du Conseil National.

M. Laurent NOUVION.- Alors, aujourd'hui c'est le moment, puisque nous sommes en Séance Publique, si les Monégasques le décident, dans quatre mois et que nous remportons les élections le 10 février 2013, nous nous engageons solennellement et publiquement, ce soir, à ce que les élus de l'opposition, à la fois dans le cadre de la pré-campagne, bien entendu, et de la campagne officielle des futures élections 2018, si nous sommes encore là, à organiser une prise de parole parfaitement équitable et nous reverrons également les émissions parlementaires avec la réorganisation de façon à ce que l'opposition ait une place tout à fait respectable. Voilà un engagement précis.

M. le Président.- Monsieur NOUVION, libre à vous. Vous ne m'avez toujours pas répondu sur les moyens de recours que vous vouliez utiliser.

M. Laurent NOUVION.- Je n'ai pas à vous répondre, j'ai écrit au Ministre d'Etat.

M. le Président.- D'accord, ce sont juste des menaces en l'air donc.

Monsieur Jean-Charles GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais être bref puisque tout a été dit, mais je voudrais quand même relever le fait que le débat auquel se livre l'opposition visait à éviter de répondre et nous l'avons bien vu sur la question fondamentale que vous posiez. On fait semblant, dans ces circonstances, de confondre les règles qui s'appliquent à la communication institutionnelle du Conseil National et les règles qui s'appliquent à la campagne électorale, on mélange tout cela pour donner une image faussée de la réalité tout en ne répondant pas à une question fondamentale qui est celle de l'attaque dirigée contre le Gouvernement de Monaco.

Est-ce que cela est légitime ? Je pose la question et les Monégasques jugeront !

M. le Président.- Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai déjà dit dans mon intervention de politique générale que je ne savais pas que la campagne électorale favorisait la maladie d'Alzheimer, et là encore, ce soir, on le voit, parce qu'au mois de juin lorsque nous avons fait le tirage au sort, nous ne savions pas que certaines personnes allaient changer de camp et il y a même quelqu'un qui a refusé de parler – c'était en Commission Plénière d'Etude, il y a les procès-verbaux, tout est là –.

Maintenant, Monsieur NOUVION, si jamais vous allez vous plaindre au Conseil de l'Europe cela vous permettra, peut-être, de connaître cet organisme et son fonctionnement qui fait qu'on ne change pas les règles du jeu lorsqu'une campagne électorale est lancée.

A ce sujet, j'ai une question à poser à Monsieur le Ministre d'Etat. Est-ce que le Gouvernement fera appel, puisque nous sommes encore en post-suivi, à l'observation des élections par le Conseil de l'Europe, ce qui permettra à l'opposition de se plaindre ?

M. le Ministre d'Etat.- J'ai abordé ce dernier point avec Mme BRASSEUR que j'ai souvent rencontrée. Il y a d'ailleurs eu une réunion technique il y a peu de temps à Strasbourg, entre les Services techniques de la Commission du post-suivi du Conseil de l'Europe et nos Services techniques auxquels j'avais adjoint un certain nombre de professeurs de droits très réputés. La réunion s'est plutôt bien passée, donc attendons de voir la suite.

Madame BRASSEUR n'a pas évoqué le sujet du suivi par des membres du Conseil de l'Europe, moi cela ne me choque pas, je pense qu'il n'y a rien à cacher dans les élections à Monaco.

Alors, sur la discussion précédente, je voudrais expliquer, puisque la presse est là et que c'est diffusé sur Internet, la position du Gouvernement et du Ministre d'Etat. Dans la logique de nos Institutions, le Ministre d'Etat et les Conseillers de Gouvernement, le Gouvernement, doivent être d'une neutralité absolue pendant la campagne électorale. Nous ne sommes pas dans un régime parlementaire, moi je ne suis responsable que devant le Prince Souverain, les Conseillers de Gouvernement également et le Prince Souverain ne prend pas parti dans la campagne électorale, c'est clair.

A partir de là, je ne peux pas, unilatéralement, dénoncer l'accord passé entre votre prédécesseur, Monsieur le Président, et mon prédécesseur car je le dénonce, d'une certaine manière j'entre un peu dans la campagne. Mais je suis à la disposition des élus, c'est pour cela que les lettres circulent, parce que moi j'informe tout le monde. Je suis à la disposition des élus pour rediscuter de ce sujet, mais ensemble ou au moins ensemble sur le principe de la discussion. Après, le Gouvernement peut faciliter les choses mais je ne prendrai pas l'initiative bien que je sois responsable, je le sais, mais si je prends cette initiative elle sera forcément interprétée et je ne souhaite pas que le Gouvernement soit suspecté de participer de près ou de loin à l'élection.

M. le Président.- Il y a un point et je vais vous soulager là-dessus, c'est un point très clair de la loi qui est prévu...

M. le Ministre d'Etat.- Oui, tout à fait.

M. le Président.- ... c'est qu'il y a une déclaration des candidatures, trois semaines avant la date du scrutin. Donc, tant que n'est pas faite la déclaration officielle qui consiste à faire une déclaration personnelle et répétée à la Mairie, où l'on s'inscrit sur un registre des Conseillers Nationaux, les candidats au poste de Conseiller National, ce moment-là n'est que trois semaines avant le scrutin, comment voulez-vous qu'on sépare et répartisse des moments de prise de parole puisque, *in fine*, on va avoir des définitions claires des gens qui vont se soumettre au suffrage des Monégasques seulement trois semaines avant les élections.

Je crois que c'est vraiment le problème et ce n'est pas du tout polémique ce que je dis, c'est qu'on ne se déclare candidat que trois semaines avant. Il peut y avoir des gens qui meurent entre temps, il peut y avoir des gens qui partent...

(*Brouhaha*).

... non mais je suis médecin, je sais très bien ce qui peut arriver... je ne souhaite pas mais des gens peuvent mourir, des gens peuvent partir, des gens peuvent avoir des problèmes familiaux, on ne sait pas qui va s'inscrire trois semaines avant les élections. Donc, comment voulez-vous répartir un tour de parole équitable alors qu'il y a peut-être des personnes qui ne se présenteront jamais aux élections.

Soyons raisonnables, en dehors des effets de manche et des menaces, je crois qu'il faut être très clair. La campagne électorale, la vraie campagne électorale, c'est trois semaines avant la date des élections et nous avons tous voté cette position : trois semaines avant les élections ! Je crois qu'il n'y a que Mme POYARD-VATRICAN qui y était opposée.

Madame POYARD-VATRICAN, nous vous écoutons.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Je voulais remercier le Ministre d'Etat, parce que lorsque nous avons eu à travailler sur le texte sur le financement des campagnes, vous avez suivi les recommandations du Professeur COTTERET en proposant qu'effectivement, il y ait un accès équitable aux moyens de communication pendant la période de pré-campagne, c'est-à-dire très clairement entre la période allant du 3 octobre à trois semaines avant le scrutin.

Il est clair ce n'est pas de l'intérêt de la majorité d'accepter un tel point – et je dis cela sans polémique – la majorité n'a pas souhaité perdre une exposition médiatique importante pendant les émissions parlementaires qui précèdent et ouvrir la porte à l'opposition en période électorale...

Cependant le principe de la réforme de la loi sur les périodes pré-électorales et électorale, c'est, effectivement de moraliser, donner des règles et des normes qui n'existaient pas jusqu'à présent.

L'entrée de la télévision dans l'hémicycle, le fait que ce soit retransmis sur Internet, ont été des actions menées depuis 2003 et j'étais moi-même, à l'époque, la représentante de la résolution sur le sujet. C'est très bien mais les choses ont évolué depuis 2003, les médias ont évolué et il aurait été normal qu'on évolue sur le sujet dans la loi. Les évolutions financières ont été votées à l'unanimité et c'est bien. Mais sur la partie communication et sur la partie exposition médiatique via notamment la télévision, rien, aucun changement. Je ne comprends pas très bien.

Ce n'est pas la peine de m'expliquer à nouveau, Monsieur le Président, qu'aujourd'hui il n'y a pas de volonté d'équité. Le problème reste posé et : quid de l'équité de temps de parole en période de précampagne électorale.

Que ce soit compliqué à régler, je suis tout à fait d'accord, qu'il y ait des personnes qui décident au final de ne pas se présenter, possible, et le sujet ne peut se régler en deux minutes sur le coin d'une table. Pour autant, ce n'est pas une raison pour le balayer d'un trait de plume comme cela a été fait jusqu'à présent. Et pour l'opposition et tous les Monégasques que nous représentons il aurait été vraiment incroyable que nous ne réclamions pas une équité en termes de temps de parole dans le cadre des émissions parlementaires. Vous n'en voulez pas. les Monégasques jugeront. Point.

M. le Président.- Les Monégasques jugeront mais en étant parfaitement informés, Madame POYARD-VATRICAN, sur le fait que nous aurons voté et je le répète... non, non mais vous ne comprenez pas visiblement ce soir, je pense que c'est une question d'audition dans cette salle... Je crois qu'il faut que vous compreniez bien, et c'est l'ensemble des Conseillers Nationaux qui ont pris cette position, nous avons limité les dépenses de campagne, tout le monde est d'accord ; nous avons formalisé, lors des séances de Commissions, le fait que l'encadrement audiovisuel pour la campagne actuelle serait refait comme cela a été fait pendant la précédente campagne, et que nous reviendrions par la suite avec une loi sur l'audiovisuel politique. Donc, on ne va pas revenir en arrière de ce qui a été décidé. Cette position a été consensuelle, elle a été validée... alors vous étiez peut-être la seule à ne pas être d'accord, mais en tout cas je peux vous dire qu'il y a eu une prise de décision du Conseil National pour séparer les deux thèmes : le financement et l'apparition dans les médias.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- J'ai bien compris mais je ne suis pas d'accord !

M. le Président.- J'ai bien compris que vous n'étiez pas d'accord !

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Il n'y a pas de soucis.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BORDERO, nous vous écoutons.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, nous avons choisi de séparer les questions de financement de celles de l'audiovisuel, tout d'abord pour des raisons de timing et de complexité à mettre en place cette loi sur l'audiovisuel parce qu'il faut reconnaître qu'il y a eu une avancée sur l'exposition des différents Conseillers Nationaux à la télévision – puisque c'est cela qui intéresse un certain nombre de personnes ici – parce que, contrairement à ce qui se faisait auparavant, maintenant les déclarations de politique générale, c'est-à-dire six minutes par Conseiller, sont télévisées, ce n'était pas le cas il y a deux ans. Là, c'est équitable et tout le monde peut y participer.

Ensuite au niveau de la campagne, les choses sont claires. Les candidats déclarés en Mairie vont suivre les règles fixées par l'arrêté ministériel, règles qui étaient les mêmes lors de la précédente campagne électorale.

S'agissant de la pré-campagne, c'est beaucoup plus compliqué parce que s'il peut y avoir une équité entre Conseillers Nationaux, comment faire pour qu'il y ait une équité avec les candidats qui ne sont pas Conseillers Nationaux ? Comment peuvent-ils, en n'étant pas parlementaires, participer à une émission parlementaire ? C'est difficile. Donc, il faut bien, pour la pré-campagne, effectivement, qu'il y ait une loi générale qui encadre toutes les personnes qui veulent faire de la politique et qui, à un titre ou à un autre, se déclarent d'un mouvement politique pour qu'ils puissent s'exprimer équitablement par rapport aux Conseillers Nationaux qui eux ont un temps de parole télévisé du fait de leur activité parlementaire. Donc, vous voyez que ce n'est pas en trois mois qu'on aurait pu régler techniquement le problème, d'autant qu'on n'a pas à Monaco de définition juridique précise de ce qu'est un mouvement politique.

Je pense que la solution qui n'est pas parfaite, il faut le reconnaître, c'est une solution de sagesse et de pragmatisme. On reconduit des règles qui n'ont finalement pas trop mal marché lors de la précédente campagne et ensuite, la future Assemblée, à partir de mars prochain, aura quatre ans – parce qu'il vaut mieux faire les règles quelques années avant les élections, c'est en général moins tendu – dès le mois de mars/avril prochain pour se mettre au travail sur ce sujet afin d'aboutir en milieu de mandat à un projet de loi qui pourra être voté hors des passions des périodes électorales et qui devrait satisfaire un maximum de personnes. Mais, je le répète, ce n'est pas une loi qui concerne le Conseil National et les Conseillers Nationaux puisque si on veut être équitable, tout le monde doit avoir accès aux médias.

M. le Président.- Merci. Nous écoutons Monsieur Bernard MARQUET et ensuite je pense que nous allons clôturer ce chapitre.

M. Bernard MARQUET.- Je voudrais simplement rappeler que lorsque nous avons été élus en 2003, c'était le néant, il n'y avait pas de télévision, donc il n'y avait pas de problème. Je me souviens très bien – et vous pouvez relire les débats de l'époque – ... Monsieur NOUVION si cela ne vous intéresse pas, je peux attendre...

M. Laurent NOUVION.- ... Mais pourquoi vous me parlez en permanence !

M. Bernard MARQUET.- ... Parce que pour débattre il faut y être deux au minimum, mais bon...

M. Laurent NOUVION.- ... Pourquoi m'agressez-vous alors que je n'ai rien dit ?

M. Bernard MARQUET.- Je ne vous agresse pas, j'aimerais que vous écoutiez et si je dis un mensonge, que vous le releviez... je disais donc, en 2003, il n'y avait pas de caméra et relisez les débats de l'époque, vos prédécesseurs, Monsieur NOUVION, étaient contre l'entrée des caméras dans l'hémicycle. De la même manière, la majorité de ce premier mandat, avec l'ancien Président, ont fait beaucoup évoluer les choses. A été pratiquée l'ouverture démocratique, chose qui n'existait pas à Monaco. L'ouverture démocratique a à nouveau été pratiquée en 2008, celle que vous avez refusée pendant des années. Peut-être, maintenant que vous la pratiquez, en votre qualité de Président de la Commission de Législation qui est une

Commission importante. Il est vrai que ce n'est pas d'un usage très démocratique que de changer les règles du jeu six mois avant. Si on suit votre logique, et comme l'ont très bien expliqué mes collègues, il faudrait que la période de campagne électorale commence le 3 octobre. Dans ce cas-là, comment faire pour les candidats qui ne sont pas élus aujourd'hui ? Donc, je pense que vous mélangez le travail parlementaire et le travail politique et je ne peux que le regretter, mais vous pourriez au moins reconnaître que sans notre majorité il n'y aurait pas de télévision dans cet hémicycle.

M. le Président.- Monsieur Christophe STEINER, nous vous écoutons.

M. Christophe STEINER.- Merci.

Je voulais tout d'abord remercier Monsieur le Ministre d'Etat pour les propos qu'il a tenus tout à l'heure en apportant les clarifications demandées. Je voulais également remercier son porte-parole,

M. ROBILLON, pour avoir introduit le sujet au nom du Ministre d'Etat qui, apparemment, a délégué ce sujet au Président du Conseil National. Je voulais remercier M. MARQUET d'avoir abordé le sujet en rappelant tout de même que le néant c'est dans la genèse, mais ce n'est certainement pas avant 2003.

Maintenant je tiens à vous rappeler aussi que lorsque vous parlez de néant, vous insultez la mémoire de tous ceux qui ont construit le Conseil National de Monaco, c'est tout.

M. le Président.- Eh bien Monsieur STEINER, je vais vous remercier de votre réponse.

S'il n'y a pas plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté.

(Adopté).

M. Olivier WENDEN.-

CH. 2 – CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

202.010 – FRAIS DE PERSONNEL	+	318.700
202.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	+	60.100
	+	<u>378.800</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. Olivier WENDEN.-

SECT. 3 – MOYENS DES SERVICES

A. MINISTERE D'ETAT

CH. 1 – MINISTERE D'ETAT ET SECRETARIAT GENERAL

301.010 – FRAIS DE PERSONNEL	+	3.058.100
301.020 – FRAIS D'ETUDES & FORMATION	+	1.655.000
301.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	+	951.000
301.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL		56.000
	+	<u>5.720.100</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, nous vous écoutons.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- J'ai une remarque parce que je ne peux pas intervenir tout à l'heure sur la Commission de Contrôle des Informations Nominatives, puisqu'il n'y a pas eu de révision mais cela vous concerne, Monsieur le Ministre, c'est une question pour vous.

Je vous ai posé l'autre soir une question puisque cette Commission coûte 1 M€ à l'Etat, autant qu'elle serve à quelque chose, concernant l'issue de la Commission rogatoire qui concerne le sondage mystère. Alors, je sais que vous ne me répondrez sans doute pas... ou alors que les Services Judiciaires sont indépendants de l'exécutif...

(Monsieur le Ministre parle hors micro, inaudible).

... voilà, c'est bien ce que je pensais, c'est encore un sujet qui sera tenu au secret jusqu'après les élections sans doute ou à jamais enfoui dans les tiroirs de l'oubli.

M. le Ministre d'Etat.- Je peux dire, moi je n'ai rien à cacher sur le sujet, la CCIN a saisi la CNIL en

estimant que l'institut de sondage français relevant du droit français, au moins dans sa responsabilité initiale, est donc dépendant de la CNIL. La CNIL a renvoyé des éléments d'information obtenus par elle-même à la CCIN. Je le dis clairement, la CCIN est une Commission indépendante et je n'ai pas le contenu des informations de la CNIL. Aucun membre du Gouvernement n'a eu la transmission.

Ensuite, la CCIN a saisi le Parquet Général et l'enquête menée par le Parquet Général est en cours. Même chose, le Parquet Général ne relève pas du Ministre d'Etat.

M. le Président.- Y a-t-il des remarques sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1^{er} est adopté.

M. Olivier WENDEN.-

CH. 4 – CENTRE DE PRESSE

304.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	999.900
304.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	+	421.000
304.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	+	2.675.000
	+	<u>4.095.900</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

(Quelqu'un intervient hors micro, inaudible).

M. le Président.- Non, on ne va pas refaire le débat sur la télévision, on l'a déjà fait.

Pardon, Monsieur le Ministre ?

M. le Ministre d'Etat.- J'ai oublié de dire à Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, quelque chose que me

rappelle M. COLLE à juste titre : c'est que c'est moi, le Ministre d'Etat, qui ai saisi le CCIN.

M. le Président.- Bien.

S'il n'y a pas d'intervention sur le Centre de Presse, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

M. Olivier WENDEN.-

CH. 5 – SERVICE DES AFFAIRES CONTENTIEUSES

305.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	275.200
-----------------------------------	---	---------

305.020 – FRAIS ETUDES & FORMATION.....	+	120.000
305.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	+	600.000
	+	<u>995.200</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

M. Olivier WENDEN.-

CH. 6 – CONTROLE GENERAL DES DEPENSES

306.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	743.700
306.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	+	10.000
	+	<u>753.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

M. Olivier WENDEN.-

CH. 7 – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES & FORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

307.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	3.005.800
307.020 – FRAIS ETUDE & FORMATION.....	+	1.000.000
307.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	+	46.000
307.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL.....	+	5.500
	+	<u>4.057.300</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Claude CELLARIO, nous vous écoutons.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Une petite intervention concernant l'Administration monégasque. Dans la réforme que vous aviez initiée, Monsieur le Ministre, le Gouvernement s'était engagé à simplifier les procédures et utiliser des moyens modernes et performants pour aider les usagers dans leur démarche auprès de notre Administration.

L'informatisation de la Fonction Publique, l'accès à Internet qui existe maintenant a permis d'offrir aux usagers en particulier, de nouveaux services de paiement, par exemple, les cartes bleues via Internet et on ne peut que saluer le Service des Titres et de Circulation qui vient de mettre à la disposition de ses usagers ce système de paiement pour le renouvellement des estampilles des plaques d'immatriculation. Et ce système-là existe également dans d'autres Services.

Cependant, malgré tous ces progrès a-t-on conscience que dans notre Administration un mal insidieux est en train de la gangréner ? Je veux parler

de la bureaucratie. Dans un certain nombre de Services qui ne font qu'appliquer les règlements, on demande toujours plus de papiers, de documents... mais oui, Monsieur le Ministre. Ce n'est pas le Service de l'Etat qui est en cause, lui il applique les règlements. Je peux vous donner un exemple : vous avez un appartement et vous voulez le changer, je peux vous dire que la paperasserie que vous allez remplir est considérable et ceux qui vont le faire n'arrivent pas toujours à comprendre. Si par exemple vous êtes en tant qu'usager un des fonctionnaires de cette Administration le fonctionnaire qui fait la démarche a de la difficulté à comprendre que chaque fois qu'il va faire une demande à un Service, on lui redemande son état civil alors qu'il est fiché dans l'Administration en tant qu'employé.

(Sonnerie).

... Egalement, lorsqu'on fait une requête d'A.N.L. on demande des relevés de traitements alors que l'Administration les a puisque les personnes travaillent dans l'Administration.

Bref, on s'aperçoit que d'une manière insidieuse, nous sommes gangrenés pas cette bureaucratie.

Alors, Monsieur le Ministre, une seule question : est-ce que vous êtes conscient de cette situation ?

M. le Président.- ... Je vous appelle à conclure, Monsieur CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- ... Oui, je termine. Et deuxièmement est-ce que vous allez vous pencher sur ce problème et voir dans quelle mesure on peut véritablement simplifier les procédures car malheureusement, un jour, cela créera des problèmes ?

M. le Président.- Monsieur BORDERO, si c'est sur le même sujet, nous vous écoutons, sinon Monsieur GARDETTO.

M. Alexandre BORDERO.- Oui, Monsieur le Président, c'est sur la Fonction Publique aussi...

M. Jean-Charles GARDETTO.- ... c'est plus spécifiquement sur le même sujet ...

M. le Président.- On va laisser parler M. GARDETTO comme cela on regroupera les réponses.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Monsieur le Président, je souhaiterais, effectivement, faire écho

aux propos tenus par mon collègue M. CELLARIO. J'interviens au stade de la Fonction Publique, mais en réalité mon intervention dépasse ce cadre.

J'observe, la majorité observe, nous observons, nous, que certains événements paraissent plutôt étranges. D'une part, l'intégration des éléments du train de vie dans l'attribution des logements domaniaux, probablement bientôt dans l'attribution de l'ANL ; des réflexions sur les aides de l'Office de Protection Sociale ; nous observons la réforme des retraites des salariés du secteur privé ; l'annonce prochaine d'une réflexion sur les retraites du C.H.P.G.. On peut se demander si on ne souhaite pas mettre, d'une certaine manière et si vous me permettez cette expression, les Monégasques à la « diète » en revenant sur un certain nombre d'acquis sociaux. Je me pose également la question de savoir si les fonctionnaires seront les prochains sur la liste ?

Cela m'inquiète d'autant plus que certains ont déjà pensé cautionner une telle réduction des acquis sociaux des Monégasques. Pour nous, dans la majorité, le pouvoir d'achat des fonctionnaires et le niveau des retraites des fonctionnaires sont absolument non négociables, ils font partie du modèle social monégasque et il sont donc incompressibles.

Je sais que du côté de l'opposition on a une position très fataliste sur ce sujet, mais nous dans la majorité, nous sommes absolument déterminés à préserver le pouvoir d'achat des fonctionnaires et le système des retraites.

Donc, je souhaite que le Gouvernement prenne position et nous rassure à ce sujet auquel cas nous devrions adopter des positions quand même beaucoup plus tranchées.

M. le Ministre d'Etat.- Je vais en premier lieu répondre à Monsieur GARDETTO.

Tout d'abord j'ai cru entendre que vous disiez que la loi de sauvegarde des retraites allait contribuer à la mise à la diète, je pense que vous vous êtes trompé, que ce n'est pas exactement ce que vous vouliez dire. Je ne pense pas que le Gouvernement puisse être accusé d'avoir diminué le pouvoir d'achat des fonctionnaires. Le Gouvernement est même le seul Gouvernement d'Europe Occidentale – je ne vous parle pas du Congo Kinshasa où les fonctionnaires ont leur salaire qui baisse, ni du Togo où c'est ainsi – je parle de l'Europe Occidentale, nous sommes le seul pays où le pouvoir d'achat des fonctionnaires a été préservé par une disposition que vous avez d'ailleurs tous approuvée et que le Gouvernement n'entend pas abandonner.

La question de la retraite des fonctionnaires ne se pose pas aujourd'hui, je dis cependant que même le pays voisin qui a la même formule que la nôtre – c'est-à-dire qu'il budgétise complètement les pensions versées – même le pays voisin, malgré ses difficultés ou peut-être à cause de ses difficultés a commencé, à provisionner le paiement des retraites. Dans le budget de la France depuis 2012, je crois, vous avez une provision pour le paiement des retraites.

Donc, il y a quand même un sujet pour garantir aussi aux fonctionnaires ce qui a été garanti aux salariés du privé par la loi sur la sauvegarde des retraites. Il faut garantir aux fonctionnaires le paiement et le maintien, la survie du système de retraite que nous avons.

Aujourd'hui, le sujet n'est pas à l'ordre du jour mais je voulais le dire, il n'est pas question de diminuer le pouvoir d'achat des fonctionnaires et ce n'est pas un discours électoral, Monsieur GARDETTO, puisque la preuve est dans les chiffres du budget que vous avez adopté sur ce point unanimement. Donc je vous rassure pleinement.

Sur le sujet de la simplification ou de la modernisation, évidemment, Monsieur CELLARIO, que je suis conscient que naturellement l'Administration a tendance à compliquer les démarches. Ce n'est pas d'ailleurs une critique, c'est une tendance naturelle, l'Administration veut toujours en savoir plus pour faire les papiers, etc...

Le Gouvernement a procédé, vous le savez, à une modernisation très importante des procédures pour créer une entreprise et s'installer en Principauté. Ensuite, le Comité de modernisation, dont M. VALERI assure l'animation à côté de moi, s'est consacré plutôt à l'amélioration de l'accueil physique dans les services administratifs et quatre ou cinq services physiques ont été visités, y compris par des usagers. Des usagers du Comité de modernisation sont allés, accompagnés d'un fonctionnaire, enquêter en quelque sorte, de mémoire, sur quatre ou cinq services. C'est ainsi qu'à la suite de ces visites Monaco dispose aujourd'hui d'une salle pour passer le permis de conduire, qui est extrêmement confortable et performante. Sans cet effort de modernisation cela ne se serait jamais fait.

Alors là où Monsieur CELLARIO vous avez complètement raison, je le reconnais, ce travail de simplification administrative pour créer une entreprise et s'installer en Principauté, nous ne l'avons pas encore étendu aux autres services parce que cela demande beaucoup de temps, cela demande une mobilisation des agents et fonctionnaires eux-mêmes. Lorsque la Direction de l'Expansion Economique

reçoit la consigne de simplifier, M. PIERRE-YVES associe tout son personnel à la simplification et on passe de vingt-et-un documents à neuf documents et ce n'est pas le Ministre, ce n'est pas le Conseiller, ce n'est pas M. PIERRE-YVES qui a dit « vous enlevez », c'est spontanément. Lorsque vous mettez les fonctionnaires autour d'une table en leur disant « essayez de penser à la simplification de vos procédures » on arrive à une simplification en nombre considérable.

C'est à mon avis la bonne méthode pour le faire, cela prend du temps, de l'énergie, je ne peux pas mobiliser vingt fonctionnaires sur le sujet. Il y en a un, Stéphane BRUNO qui est un permanent, qui anime ce thème et ensuite le Comité prend des fonctionnaires qui travaillent à autre chose. Vous avez complètement raison, il faut qu'on simplifie.

C'est vrai que lorsque l'on fait une demande de logement que l'on remplit tous les papiers pour une Commission d'Attribution et que six mois plus tard je n'obtiens pas l'appartement, et que six mois après je refais un dossier pour la Commission suivante, il n'y a plus de mémoire administrative. Est-ce que c'est normal ?

Un mot Monsieur VALERI ?

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Monsieur le Ministre, je ne répèterai pas tout ce que vous avez dit, car je partage totalement vos propos, mais juste un mot sur les retraites hospitalières, puisque c'est un sujet que M. GARDETTO a abordé et pour lequel nous n'avons pas encore répondu.

Je peux, Monsieur GARDETTO, confirmer la volonté sociale de ce Gouvernement, qui a d'ailleurs dans sa déclaration introductive à ce débat par l'intermédiaire du Ministre d'Etat, rappelé que le social est un des secteurs sanctuarisés souhaités par le Prince Souverain. Le modèle social monégasque est largement meilleur que beaucoup d'autres et très envié à l'extérieur de nos frontières. Il doit être défendu et amélioré autant qu'on le pourra, selon les moyens dont nous disposerons dans les prochaines années.

Je voudrais vous dire que nous allons faire une réforme des retraites hospitalières, qui va être une exception en Europe, parce qu'aujourd'hui lorsqu'on entend le mot « réforme des retraites », on entend diminution des droits des retraités, ou augmentation des cotisations des salariés et des employeurs. Eh bien au contraire, ce Gouvernement est le premier à avoir regardé avec, il faut le dire, un certain courage, la réalité des retraites hospitalières, et nous sommes en

concertation avec les syndicats, les représentants du personnel et l'association qui représente les Monégasques de l'hôpital depuis de nombreux mois, nous avons entendu un certain nombre de leurs arguments qui sont justifiés, parce que ce régime de retraites hospitalières est, effectivement, défavorable si on le compare aux autres régimes en Principauté dont bénéficient les salariés, les travailleurs indépendants et les fonctionnaires. Donc, nous sommes en train de préparer une réforme qui va donner plus de droits aux salariés et aux retraités de l'hôpital de Monaco.

Vous voyez qu'on va bien dans le sens d'un progrès social. Pour aller vite – parce que ce n'est pas le soir pour développer ce projet, mais nous sommes engagés à avoir des propositions de décisions avant la fin de cette année, donc c'est imminent – ce que je peux vous dire c'est que notamment nous protégerons les salariés de l'hôpital de la décote imposée par les lois françaises WOERTH et FILLON. Cela veut dire qu'aujourd'hui, effectivement, si on ne fait rien, une décote est appliquée tous les ans, sachant que dans le système hospitalier français il faut travailler toujours plus longtemps pour avoir la même retraite.

Nous allons aussi instaurer un système de retraite complémentaire qui n'existe pas, puisque c'est le seul régime en Principauté qui n'a pas de retraite complémentaire. Alors on peut discuter de son pourcentage, on peut discuter de l'effort à partager entre les salariés de l'hôpital et le C.H.P.G. en tant qu'employeur, c'est-à-dire sur le budget de l'Etat, mais vous voyez que cette réforme sera une exception en Europe, parce que je ne crois pas qu'il y ait un autre exemple aujourd'hui où un Gouvernement s'attache à donner plus de droits qu'auparavant, lorsqu'il fait évoluer un système de retraites. Donc, on est bien dans le sens du progrès social.

Pour la retraite des salariés, le Ministre d'Etat en a dit quelques mots. Cette réforme des retraites des salariés a été votée à l'unanimité des élus. Toutes les interventions dans cette enceinte ont dit qu'elle était nécessaire, qu'elle était raisonnable, que le pouvoir d'achat des salariés et des retraités actuels a été protégé. La retraite en euros constants demeurera dans les prochaines années, équivalente à ce qu'elle est aujourd'hui. Un effort plus que raisonnable a été demandé aux employeurs et aux salariés, je crois que c'est sans doute la plus douce des réformes de retraites européennes.

Nous sommes donc bien dans la direction souhaitée, celle d'un pays qui défend ses avantages sociaux.

M. le Président.- Merci. Nous écoutons à présent Monsieur Alexandre BORDERO.

M. Alexandre BORDERO.- Merci.

En fait, M. GARDETTO m'a précédé dans mon intervention qui portait sur le point d'indice des fonctionnaires. Je la fais depuis 2003, donc je ne vais pas la louper cette année... Effectivement, comme vous l'avez précisé, Monsieur le Ministre d'Etat, on a pu constater que le Gouvernement avait tenu ses engagements évoqués lors du Budget Primitif et avait fait suivre l'évolution de l'inflation au point d'indice des fonctionnaires. Il y a le réajustement opéré généralement au mois de janvier pour suivre l'inflation et je pense que c'est une bonne chose pour les nombreux Monégasques qui travaillent dans la Fonction Publique. De même pour les retraités de la Fonction Publique qui eux n'ont plus d'évolution de carrière, donc leur pouvoir d'achat est uniquement maintenu par l'évolution du point et je pense qu'on vous demandera, comme à l'accoutumée, pour le Budget Primitif de renouveler votre engagement afin de suivre au moins l'évolution de l'inflation pour le point d'indice.

C'est bien aussi pour les fonctionnaires auxquels vous demandez un certain nombre d'efforts, que ce soit sur le plan financier, que ce soit sur le plan d'adaptation, il y a beaucoup de travail qui est fait pour simplifier les procédures et il est bien que ce personnel soit considéré et voie sa situation financière améliorée ou tout au moins pas dégradée.

On a eu hier soir un débat sur la S.B.M. où l'on voit que les incertitudes du personnel, notamment salariales ne sont pas toujours favorables à un bon rendement et je pense qu'il faut sécuriser nos fonctionnaires pour une plus grande efficacité au travail.

M. le Président.- Merci beaucoup. Nous écoutons à présent Madame POYARD-VATRICHAN.

Mme Anne POYARD-VATRICHAN.- Merci.

Je m'associe tout à fait aux propos de M. BORDERO, j'ai toujours également défendu le fait qu'il fallait prendre en considération l'investissement de beaucoup de fonctionnaires qui, je pense, attendent beaucoup de la modernisation de l'Administration, parce que cela permet de donner du sens à leur travail et ce n'est pas toujours de gaieté de cœur qu'ils demandent des papiers. C'est aussi en leur donnant de la visibilité et de la considération qu'il sera possible de les motiver. Effectivement, cela passe aussi par une indexation de leur point sur notamment l'inflation.

Je voulais revenir sur le point précédent dans le cadre des dossiers pour les logements. Monsieur le Ministre, vous faisiez allusion au dossier à remplir pour faire une demande d'attribution de logement et je pense qu'il serait important que dans la modernisation de l'Administration, on mette la priorité sur toutes ces procédures qui, finalement, vont les rendre plus humaines. Lorsqu'on remplit un dossier d'attribution, ce n'est pas toujours facile de dire combien on gagne, pourquoi on veut changer, pourquoi on a besoin de ceci ou de cela. Ils mettent en général beaucoup de cœur à remplir ces dossiers, c'est fourni et il faut les traiter avec considération. D'autant que six mois plus tard, lorsqu'on leur demande de réexpliquer ce qu'ils ont déjà expliqué la fois d'avant, et celle d'avant encore, ils sont un peu lassés.

Je pense que dans les priorités pour faire évoluer l'Administration, il est important de prendre en compte la dignité des personnes et le fait que ce n'est parfois pas facile d'aller demander une aide. Il faut simplifier les choses et être à l'écoute des gens. Je sais qu'il y a déjà beaucoup de choses qui sont faites et que Monsieur le Conseiller pour les Affaires Sociales et la Santé est tout à fait sensible à cette approche, donc j'ai bon espoir que l'on aille dans le bon sens.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Je suis entièrement de votre avis, le Gouvernement partage entièrement votre avis, Madame POYARD-VATRICAN. Alors, ce qui est fait en ce moment pour l'accueil physique contribue un peu à répondre à votre préoccupation, c'est-à-dire que les conditions dans lesquelles on accueille les personnes qui viennent, comment on gère l'attente, tout cela s'améliore petit à petit. Il ne faut pas se faire d'illusions, mais cela s'améliore par une forte sensibilisation des personnels d'accueil.

Vous savez que nous avons un gros programme de formation de plusieurs centaines de milliers d'euros. S'agissant de la formation de tous nos agents et fonctionnaires qui sont à l'accueil de tous les Services – je crois que c'est 200 000 € – cette formation est faite, au moins en partie, avec des agents du privé qui s'occupent de l'accueil des clients dans leur société. Le fait de mettre ensemble des fonctionnaires, des agents de l'Etat et des salariés du privé sur cette thématique de l'accueil produit apparemment de bons résultats.

Ensuite, il est bien évident que la mise en ligne du plus grand nombre de formulaires administratifs a aussi pour raison de libérer les agents de l'Etat d'un certain nombre de tâches afin qu'ils puissent se

consacrer à ceux qui ont besoin d'une aide pour remplir un formulaire. C'est l'objectif que nous devons atteindre, Mme Sosso qui coordonne tout cela dans sa Direction de l'information de l'Administration et des usagers est parfaitement consciente que c'est vers cela que nous devons tendre. Nous devons avoir le plus grand nombre de formulaires en ligne, pouvant être remplis en ligne, renvoyés en ligne et en même temps, nous gardons un accueil physique qui normalement devrait être allégé parce que bon nombre de personnes font désormais leurs démarches en ligne. Cet accueil physique est justement destiné aux personnes qui ont besoin d'une aide pour leur dossier administratif.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Je vous prie de nous excuser, nous avons un problème avec la climatisation, je vois tous les gens s'éventer, éventez-vous bien, buvez bien, mais nous avons un vrai problème d'accessibilité à la climatisation. Si le public veut s'approvisionner en eau, vous pouvez demander à l'accueil, parce que c'est vrai que c'est pénible.

Monsieur NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Je souhaite faire écho à l'intervention de mon collègue M. GARDETTO sur les fonctionnaires qui a laissé entendre que notre démarche, imagine-t-il, était fataliste par rapport au fait d'envisager que les avantages de nos compatriotes dans la Fonction Publique puissent être touchés. Je n'ai cessé depuis trois ans de le dire, que pour nous, le modèle social n'était pas négociable et que comme le modèle social n'était pas négociable, cela passe bien entendu en priorité par nos compatriotes qui animent la Fonction Publique, qui la font vivre, qui je crois ont une grande capacité d'adaptation, y compris dans les dernières démarches que le Gouvernement lui a demandé, notamment, sur l'attractivité, sur un certain nombre de services de pointe, mais également sur l'ensemble des Services. Je voudrais profiter de l'occasion ce soir, je l'ai fait au Budget Primitif l'année dernière mais je voudrais le refaire ce soir, pour rendre hommage aux Chefs de Services qui, dans l'ensemble de l'Administration, tous Départements confondus, font un travail remarquable, aident énormément à l'élaboration des Budgets, tant Rectificatif que Primitif. Je crois qu'ils représentent de plus en plus la colonne vertébrale de la Fonction Publique et donc de la Principauté. Merci.

M. le Président.- Bien.

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

M. Olivier WENDEN.-

CH. 10 – PUBLICATIONS OFFICIELLES

310.000 – PUBLICATIONS OFFICIELLES + 976.000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Une question, est-ce qu'on envisage d'améliorer les bases de données juridiques ?

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur GARDETTO, je suis confus d'être obligé de vous faire la même réponse que l'an dernier, cela relève de la Direction des Affaires Judiciaires.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Mais non, JuriMonaco ce n'est pas la Direction des Affaires Judiciaires !

M. le Ministre d'Etat.- Si, si. Alors, je l'ai dit, il y a un problème de personnel disponible. La personne qui est affectée à la mise à jour de LégiMonaco dépend du Directeur des Affaires Judiciaires et il y a un problème de renforcement de l'équipe. Je confesse que je n'y suis pas allé récemment mais j'irai voir ce week-end s'il y a eu une amélioration. Je ne le sais pas mais je le rappelle souvent aux Services Judiciaires, mais voilà...

M. le Président.- Bien.

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 10 est adopté.

(Adopté).

M. Olivier WENDEN.-

CH. 14 – SERVICE DES AFFAIRES LEGISLATIVES

314.010 – FRAIS DE PERSONNEL	+	816.700
314.020 – FRAIS ETUDES & FORMATION.....	+	100
314.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	+	196.000
314.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	+	1.500
	+	<u>1.014.300</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Laurent NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- J'avais juste une demande à faire concernant le chapitre 13, même s'il n'y a pas d'inscription au Rectificatif...

M. le Président.- Nous sommes déjà en retard donc...

M. Laurent NOUVION.- ... Mais cela prendra quelques secondes et c'est une demande importante.

Je voudrais demander au Gouvernement, ce soir, publiquement, étant donné la grande qualité du rapport qui nous a été remis dont on peut – peut-être pas dans sa totalité – partager un certain nombre de conclusions mais qui est un rapport scientifique et parfaitement fiable, notamment sur le plan des données et de l'analyse des données, demander au Gouvernement de bien vouloir réfléchir à la demande pour l'IMSEE de mener une enquête et une étude sur le secteur protégé. Plus particulièrement sur le nombre d'appartements restant au secteur protégé et sur l'évolution de ce secteur depuis une quinzaine d'années, dans la mesure où la loi n° 1.291 a été modifiée un certain nombre de fois, notamment par le Tribunal Suprême. C'est un élément très important, cela prend du temps mais je crois que ces données seront tout à fait essentielles et judicieuses pour l'avenir et pour pouvoir adopter et réfléchir sur ce sujet de fond.

Si c'est possible, Monsieur le Ministre, bien que je me doute bien que M. GALFREY et ses équipes sont débordés de travail, mais je crois que sur le plan social et sur le plan humain et politique c'est vraiment un sujet essentiel. On a effectivement un certain nombre d'éléments dans Monaco Statistiques, Monaco en Chiffres, mais cela permettrait d'avoir une vision un peu plus affinée. En tous les cas lorsqu'on voit l'étude qui a été faite sur les logements domaniaux, effectivement, cela peut être très instructif.

Merci beaucoup.

M. le Président.- Je vous prierai de rester dans les chapitres qui ont été modifiés, je ne vous coupe pas la parole, Monsieur le Ministre, mais c'est vraiment une discussion du Primitif. Donc, évitons de partir dans des digressions.

Monsieur le Ministre, je vous en prie, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Evidemment, c'est une étude qui serait très utile, elle suppose quand même que l'IMSEE la fasse avec la Direction de l'Habitat et d'autres Services sans doute, de l'Etat. Donc je ne sais pas quelle charge de travail cela représente mais je vais poser la question à M. GALFREY et je vous fais un retour sur la faisabilité et le délai de réalisation de cette étude.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

M. le Président.- Monsieur Jean-Charles GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Très brièvement pour ne pas retarder le débat, Monsieur le Président, je tiens juste à dire que nous sommes très attachés dans la majorité, au maintien de ce secteur protégé qui permet de satisfaire le besoin de logements des plus modestes, y compris des Monégasques, dans une grande mesure. Donc, nous sommes particulièrement vigilants et souhaitons, bien sûr, que ces équilibres soient préservés.

M. le Président.- Merci. Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Monsieur le Président, très rapidement.

Je parle sur la ligne des Affaires Législatives, il y a une augmentation des dépenses mais je m'en félicite car lors du premier mandat on avait fait la séparation du Service Contentieux et des Affaires Législatives vu tout le travail qu'il y a à faire. Les élus de la majorité seront toujours prêts à voter les budgets pour améliorer l'efficacité car on a un travail législatif énorme et il y a eu de grandes améliorations et je pense qu'il faut continuer les efforts, Monsieur le Ministre.

M. le Président.- Merci beaucoup.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 14 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 14 est adopté.

(Adopté).

M. le Président.- Avec l'adoption de ce chapitre, je vous propose compte tenu que nous arrivons sur le chapitre concernant le Département des Relations Extérieures, de suspendre la séance afin que nous puissions nous restaurer.

Il est 20 heures 30, je souhaite recommencer à 21 heures 15 précises.

Comme hier, je vous recommande d'être ponctuels car je reprendrai la séance à l'heure dite. Soyez attentifs à l'annonce qui sera faite cinq minutes avant la reprise.

En attendant, bon appétit à tous !

(Séance suspendue à 20 heures 30).

(Reprise de la séance à 21 heures 15).

M. Olivier WENDEN.-

B. DEPARTEMENT DES RELATIONS EXTERIEURES

CH. 15 – CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

315.010 – FRAIS DE PERSONNEL	+	1.149.100
315.020 – FRAIS ETUDES & FORMATION.....	+	90.000
315.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	+	153.000
315.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	+	4.500
315.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	+	335.000
		<u>1.731.600</u>

M. le Président.- Je vous rappelle que nous avons un horaire à tenir donc je vous prie d'être bref. Si vous pouvez ne pas utiliser les trois minutes c'est mieux, si vous devez les utiliser, tant mieux.

Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais être d'autant plus bref que le Conseiller n'est pas là. Je voulais juste demander au Gouvernement où on en était de la Convention Lanzarote puisque la Princesse de Hanovre avait dit au mois de novembre, lors d'une conférence, que la Principauté allait signer et ratifier cette Convention. Même question pour Medicrime, Convention qui me tient à cœur.

M. le Ministre d'Etat.- Sur le premier point, Monsieur MARQUET, la signature est imminente, je pense même que M. NARMINO est parti avec les instruments de la signature. Quant à la seconde, je vous avoue que je ne sais pas. M. COLLE va prendre note et on vous donne la réponse demain.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, mes Chers collègues, Mesdames et Messieurs, nous allons reprendre l'examen du Budget Rectificatif, où nous nous étions arrêtés, c'est-à-dire au chapitre 15, Département des Relations Extérieures.

Monsieur WENDEN nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- D'accord.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Très brièvement, Monsieur le Président, je profite de ce chapitre pour intervenir à propos de l'itinéraire culturel qui a été mis en place par le Conseil de l'Europe. J'ai pu constater, à la lecture du courrier de Monsieur le Ministre d'Etat en date du 3 octobre, que la Principauté va participer au programme des itinéraires culturels. Ce programme permet d'illustrer l'extrême variété du patrimoine européen au sein duquel le patrimoine Monégasque a bien évidemment toute sa place. Je serais d'ailleurs ravi que le Gouvernement fasse preuve de la même attention pour d'autres instruments internationaux comme par exemple la Convention de Lanzarote sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels. C'est un point sur lequel la Principauté s'est illustrée par sa proactivité et son engagement, ainsi que celui de la

Famille Souveraine, notamment Son Altesse la Princesse de Hanovre.

Cela étant, ces itinéraires culturels témoignent donc au moins d'une chose, c'est de l'extrême diversité des thématiques abordées par le Conseil de l'Europe. Ils permettent aussi à chacun de comprendre que le Conseil de l'Europe n'est pas cet empêchement de tourner en rond qui a été décrit encore tout à l'heure auprès de la population Monégasque. Je note d'ailleurs avec une grande satisfaction que les avancées du Conseil de l'Europe ont pu permettre le vote, très récemment, du texte permettant de mieux lutter contre la corruption.

M. le Président.- Je vous en prie, Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- J'ai convenu avec M. ANSEMI – et je l'ai dit à Mme BRASSEUR et à M. MIGNON – que toutes les Conventions du Conseil de l'Europe qui ne remettaient pas en cause la spécificité monégasque méritaient que nous étudions la possibilité de les signer et de les ratifier.

M. ANSEMI a fait une liste qui est assez importante, je vous donne un exemple. Il y a une Convention dont je n'ai plus le titre exact en tête, sur les libertés

locales... la Charte de l'Economie Locale que nous sommes en train d'étudier et je pense que la signature de cette Convention sera concrétisée dans les mois qui viennent. Ne seront choisis que les articles qui ne remettent pas en cause nos spécificités.

Toute convention du Conseil de l'Europe qui ne remet pas en cause nos spécificités doit pouvoir être signée. L'intérêt est de montrer que Monaco est un membre plein, complet, actif, du Conseil de l'Europe. M. MIGNON m'a fait savoir qu'il était particulièrement satisfait de cette démarche proactive que la Principauté entreprend sur les sujets qui ne mettent pas en cause les spécificités de la Principauté.

Sur le dernier point je vérifierai, je ne peux pas vous répondre, Monsieur GARDETTO.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 15 est adopté.

(Adopté).

M. Olivier WENDEN.-

CH. 16 – POSTES DIPLOMATIQUES

316.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	6.544.900
316.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	+	2.991.500
	+	<u>9.536.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 16 est adopté.

(Adopté).

M. Olivier WENDEN.-

CH. 17 – DIRECTION DES RELATIONS DIPLOMATIQUES & CONSULAIRES

317.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	511.400
317.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	+	394.800
	+	<u>906.200</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 17 est adopté.

(Adopté).

M. Olivier WENDEN.-

CH. 19 – DIRECTION DE LA COOPERATIVE INTERNATIONALE

319.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	592.600
319.020 – FRAIS ETUDES & FORMATION.....	+	100.000
319.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	+	275.000
	+	<u>967.600</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais seulement féliciter les fonctionnaires qui travaillent à la Direction de la Coopération Internationale pour l'excellence de leur travail, de même que pour les autres fonctionnaires de la Direction des Relations Extérieures. Je trouve que la Direction de la Coopération Internationale, tout particulièrement, donne une image de la Principauté à l'extérieur qui est une image de générosité pour ceux qui sont les plus pauvres, ce qui est tout à l'honneur de la Principauté. Je tenais à le souligner.

M. le Président.- Merci, Monsieur GARDETTO.

Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur GARDETTO, je vous remercie. Je ne vous dirai pas le contraire alors que vendredi dernier j'étais avec la Direction de la Coopération Internationale dans une école d'enfants des rues de Kinshasa. Voilà combien cette Direction de la Coopération est attentive, compétente, réactive. Je vous remercie donc de votre intervention.

M. le Président.- Merci beaucoup.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 19 est adopté.

(Adopté).

M. Olivier WENDEN.-

C. DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR

CH. 20 – CONSEILLER GOUVERNEMENT

320.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	1.149.300
320.020 – FRAIS D'ETUDES & FORMATION.....	+	23.500
320.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	+	237.000
	+	<u>1.409.800</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, nous vous écoutons.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci.

Monsieur le Conseiller, je voudrais vous remercier, cela m'arrive aussi, parce que je pense que vous n'êtes pas totalement étranger, avec Monsieur le Ministre d'Etat, à la nomination provisoire d'un Monégasque faisant fonction de Directeur de la Sûreté Publique. C'est en quelque sorte une reconnaissance des compétences de nos compatriotes aux plus hautes fonctions.

Alors, je comprends bien qu'il ne s'agit que d'un intérim, en attendant un successeur, néanmoins, c'est une progression pour moi qui suis attaché énormément à la priorité nationale en termes d'emploi aussi. Je voudrais associer également ces remerciements à tous les personnels de la Sûreté Publique qui ont montré encore récemment que dans des situations qui peuvent mettre en péril leur vie, on l'a vu avec la poursuite de personnes dangereuses et armées, n'ont pas hésité à s'impliquer, ils n'ont pas hésité à donner de leur personne et à réussir avec succès cette opération pour maintenir à Monaco un niveau de sécurité constant pour lequel nous insistons autant de fois qu'il est nécessaire.

Tout simplement merci.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller, nous vous écoutons.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Je remercie Monsieur SPILLOTIS-SAQUET pour ses remerciements et pour ses félicitations pour l'action de Direction de la Sûreté Publique qui rassemble des fonctionnaires tout à fait dévoués, très compétents, motivés ; c'est la raison pour laquelle, d'ailleurs, ils obtiennent de si brillants résultats. Il faut le dire puisque la sécurité, chacun le sait, est une des priorités fondamentales en Principauté de Monaco, c'est un des marques de fabrique de la Principauté.

Pour ce qui est de la nomination par intérim de M. MARANGONI, vous savez qu'il s'agit d'une décision, bien entendu, du Prince Souverain. Vous n'êtes pas sans savoir, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, qu'aujourd'hui toutes les divisions, sauf une, de la Direction de la Sûreté Publique sont effectivement dirigées par des Monégasques. Par ailleurs, un Monégasque est parti à l'école des Commissaires de Police en France et un autre suivra l'année prochaine.

M. le Président.- Merci. Monsieur NOTARI, nous vous écoutons.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

J'avais demandé la parole mais M. SPILLOTIS-SAQUET a été plus prompt que moi parce que je voulais faire exactement la même intervention.

M. le Président.- Monsieur Jean-Charles GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

D'une part, je souhaiterais que le Gouvernement nous explique le contexte des changements qui interviennent à la tête de la Sûreté Publique actuellement parce que le départ de M. MUHLBERGER, n'a pas été explicité. C'est le premier point. Le deuxième point, c'est que je tiens à féliciter M. MARANGONI qui a été nommé à cette fonction. On a dit tout à l'heure que c'était provisoire mais j'espère qu'un jour, le plus tôt possible, nous pourrions avoir un Directeur de la Sûreté Publique monégasque parce que je pense que s'il est à même de faire fonction de manière temporaire, il doit pouvoir être à même de faire fonction de manière permanente.

Je tiens aussi à féliciter les Monégasques qui sont maintenant aux postes évoqués par Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur. Je trouve que cette montée en puissance des Monégasques à des fonctions de responsabilité à la Sûreté Publique démontre bien la reconnaissance de leurs compétences et je ne puis que les féliciter et aussi souhaiter que cette politique qui consiste à davantage offrir des opportunités aux Monégasques au sein de la Sûreté Publique, soit poursuivie, accentuée et, bien sûr, c'est une démarche qui nous satisfait. Donc, toutes nos félicitations et tous nos encouragements.

M. le Président.- Merci. Monsieur MASSERON, nous vous écoutons.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Monsieur GARDETTO, vous dites que ce n'est pas clair, mais je crois que c'est très clair. Pour M. MUHLBERGER, je voudrais ici souligner l'excellent travail qui a été accompli pendant six ans à la tête de la Direction de Sécurité Publique avec des résultats tout à fait exceptionnels. Comme le communiqué de presse du Gouvernement l'a bien dit, M. MUHLBERGER a souhaité qu'il fût mis fin à son détachement puisque, comme il l'a dit lui-même, il avait une opportunité qu'il ne pouvait pas ne pas saisir. Par conséquence, c'est très clair.

M. le Président.- Bien. Nous écoutons à présent Madame POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Juste pour rebondir sur les propos de mes collègues s'agissant de M. MARANGONI. Je pense que ce qui est intéressant dans ce cas c'est qu'effectivement, grâce à l'école de Commissaire, grâce au travail, grâce à ses compétences, il est possible de monter peu à peu dans la hiérarchie. Ce serait un juste retour des choses et un bel exemple de fonctionnement correct pour le reste de l'Administration, que M. MARANGONI occupe un jour ce poste de direction car il en a les qualités. Cela aurait beaucoup de sens et j'espère qu'il en sera ainsi.

M. le Président.- Merci. Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Je voulais aussi féliciter le chemin parcouru depuis 2003. Juste une remarque

pour rappeler que tout ceci a été possible par la volonté du Prince Rainier d'adhérer au Conseil de l'Europe ce qui a entraîné, entre autre, la renégociation des traités avec la France, traité de 2005, qui permet, aujourd'hui, à tous les Monégasques d'accéder à tous les postes de la Fonction Publique, ce dont je me réjouis.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres interventions ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 20 est adopté.

(Adopté).

M. Olivier WENDEN.-

CH. 22 – SURETE PUBLIQUE - DIRECTION

322.010 – FRAIS DE PERSONNEL	+	24.052.600
322.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	+	163.500
322.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	+	1.663.100
322.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	+	599.200
		<u>26.478.400</u>

M. le Président.- Je crois qu'on a déjà fait les interventions sur ce chapitre.

Y a-t-il d'autres interventions ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 22 est adopté.

(Adopté).

M. Olivier WENDEN.-

CH. 23 – THEATRE DES VARIETES

323.010 – FRAIS DE PERSONNEL	+	244.100
323.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	+	60.000
323.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	+	35.900
		<u>340.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 23 est adopté.

(Adopté).

M. Olivier WENDEN.-

CH. 24 – AFFAIRES CULTURELLES

324.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	693.700
324.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	+	35.500
324.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	+	203.400
	+	<u>932.600</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame Michèle DITLOT, nous vous écoutons.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Mon intervention pouvait aussi se faire à la page 55 sur les lignes 606.228 et 606.229, mais je trouve qu'elle a aussi sa place dans ce chapitre sur les Affaires Culturelles.

En effet, je souhaite revenir sur l'arrêté ministériel du 17 juillet 2012 dans lequel le Gouvernement a modifié les conditions d'attribution des aides aux artistes professionnels indépendants.

La principale mesure était relative à la durée de l'octroi des aides qui, de trois années avec dérogation possible, se réduit à deux années avec dérogation possible.

S'interrogeant sur le bien-fondé de cette modification, la Commission de la Culture et du Patrimoine a demandé au Gouvernement Princier des explications qui l'ont rassurée. En effet, d'une part, aucun Monégasque n'est affecté par cette mesure et, d'autre part, le Gouvernement Princier a souligné qu'il examinerait avec bienveillance les demandes de prolongation qui émaneraient de nos compatriotes. D'ailleurs, je dois souligner que la dotation de la ligne 606.229 a été augmentée de 15 000 € au Rectificatif.

Je pense donc que le Gouvernement partage l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine, à savoir qu'il est important de ne pas dissuader les jeunes qui souhaiteraient s'investir dans un projet artistique. Ils sont d'ailleurs nombreux puisque comme je le disais hier, les chiffres de la Direction de l'Education Nationale et des Sports montrent que sur les 632 attributaires de bourse pour l'année 2011-2012,

72 se sont orientés vers le domaine artistique, ce qui classe le secteur artistique en troisième position, avant la filière « juridique » d'ailleurs.

Pour en revenir aux aides à l'installation, je souhaiterais attirer l'attention du Gouvernement sur le fait que nous ne souhaitons pas que la modification apportée à l'aide aux artistes professionnels indépendants, dont il vient d'être question (qui a donc été ramenée de trois ans à deux ans), se généralise et s'étende à l'ensemble des aides à l'installation professionnelle prévue à l'article 6 de l'arrêté ministériel du 19 mai 2004 relatif à l'installation professionnelle et à l'aide aux entreprises.

Le Conseil National entend bien que ces aides restent attribuées pour une durée de trois ans. Aussi, la réduction importante de la dotation de la ligne 606.228 m'interpelle car, en ces temps où il faut favoriser l'initiative personnelle et sécuriser autant que faire se peut la prise de risques, une remise en cause de la durée de ces aides ne serait pas acceptable.

Merci.

(Sonnerie).

M. le Président.- Quelle précision !

Monsieur MASSERON, nous vous écoutons.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.* - Je crois que Madame DITLOT a tout dit en fait. L'installation des artistes professionnels est quelque chose de tout à fait particulier. Nous avons pensé qu'effectivement ramener l'aide de trois ans à deux ans n'était pas illégitime sachant que des dérogations sont tout à fait possibles. Le Gouvernement, dans ce domaine, me semble-t-il, remplit les engagements qu'il avait pris devant le Conseil National, comme vous l'avez vous-même souligné.

En ce qui concerne la ligne 606.228, c'est une question qui ne concerne pas les artistes. C'est une question qui concerne l'installation en général et c'est mon collègue, M. PICCININI qui serait plus à même d'y répondre puisque ce n'est plus du tout le domaine culturel.

Je pense qu'il en a pris bonne note.

M. le Président.- Je pense que vous aurez les renseignements par ailleurs, Madame DITTLLOT.

Mme Michèle DITTLLOT.- Monsieur le Président toujours sur ce chapitre...

M. le Président.- Je vous en prie.

Mme Michèle DITTLLOT.- Je voulais vous parler du tarif des concerts et autres spectacles de la Principauté.

Lorsque le Gouvernement Princier appliquait, il y a quelques années, une politique d'attractivité des prix pour les concerts, les ballets et même l'opéra, la majorité UDM/UNAM applaudissait vivement d'autant plus que chacun sait que les recettes de la billetterie n'ont jamais absorbé le coût de ces spectacles. Or depuis deux ans, force est de constater que les tarifs sont revus très nettement à la hausse.

J'invite donc le Gouvernement à se pencher sur ce point que je juge sérieux car il peut nuire à notre pouvoir attractif en matière de culture.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur MASSERON, nous vous écoutons.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.* - Madame DITTLLOT, les augmentations ont été raisonnables et, comme vous le savez, nos tarifs sont toujours particulièrement attractifs, notamment par rapport aux grandes institutions des pays voisins. Je crois que, comme vous avez pu le constater, les tarifs pour l'Orchestre, les tarifs pour la danse, sont particulièrement bas, même s'ils ont, effectivement, subi une augmentation qui tenait compte du fait qu'ils n'avaient pas été augmentés depuis de nombreuses années. Je peux toutefois vous dire que la Présidente du Conseil d'Administration des entités culturelles de la Principauté de Monaco souhaite que les tarifs continuent d'être tout à fait accessibles pour le plus grand nombre de manière

justement à permettre à la culture de rester très attractive en Principauté.

Mme Michèle DITTLLOT.- Merci, vous me rassurez.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

C'est juste pour avoir un renseignement parce qu'il y a des bruits qui courent. Il semblerait qu'il y ait eu la volonté de créer de nouveaux syndicats. Etes-vous en train d'instruire des dossiers en ce sens ?

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.* - Des syndicats dans la culture ?

M. Bernard MARQUET.- Des syndicats en général mais comme c'est le Département de l'Intérieur qui...

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.* - ... Si on parle de syndicats, c'est le Département des Affaires Sociales et de la Santé qui est concerné. Oui, j'ai reçu une information de la Direction du Travail, il y a quelques jours à peine, mais il y a effectivement un projet de dépôt de statuts d'une association syndicale, regroupant un certain nombre d'entités syndicales.

Le dossier n'a pas encore été examiné mais le projet de dépôt a été présenté il y a quelques jours à la Direction du Travail, selon les usages. En effet, lorsqu'on veut créer un syndicat ou une fédération de syndicats, on doit déposer une demande à la Direction du Travail.

Je vous confirme, c'est vraiment récent, que cela a été fait il y a trois ou quatre jours.

M. Bernard MARQUET.- Je vous remercie, mais comme c'est aussi sous le statut de l'association, je pensais que c'était le Département de l'Intérieur, excusez-moi.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il d'autres remarques ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 24 est adopté.

(Adopté).

M. le Président.- Merci. Y a-t-il d'autres remarques ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 24 est adopté.

(Adopté).

M. Olivier WENDEN.-

CH. 26 – CULTES

326.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	1.236.800
326.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	+	144.100
326.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	+	549.600
	+	<u>1.930.500</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 26 est adopté.

(Adopté).

M. Olivier WENDEN.-

CH. 27 – EDUCATION NATIONALE - DIRECTION

327.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	5.953.600
327.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	+	70.900
327.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL.....	+	1.000
327.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	+	654.200
	+	<u>6.679.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur LORENZI, nous vous écoutons.

M. Pierre LORENZI.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais faire une intervention concernant un poste d'enseignant de natation qui a été récemment créé, qui a été pourvu par une personne française ne disposant pas des diplômes exigés dans l'avis de recrutement.

Sur le même poste il y avait un conjoint de Monégasque qui disposait des diplômes, à savoir une

licence STAPS, qui est un Master 2 enseignement, éducation et formation. Il avait candidaté en temps et en heure mais n'a pas été retenu.

Je voulais savoir si le Gouvernement pouvait nous donner des explications parce que, Monsieur le Ministre, nous vous avons saisi de ce cas, mais je ne pense pas que nous ayons eu une réponse...

M. le Président.- ... Je crois qu'on l'a eue hier en fait.

M. Pierre LORENZI.- Alors, Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous en parler. Dans le même domaine

concernant la priorité d'emploi pour les Monégasques, notamment s'agissant des postes d'enseignement d'E.P.S. pour les primaires, le souci de la majorité a toujours été de permettre à nos compatriotes de travailler dans leur pays même si, contrairement à la France, les postes de ces enseignants sont retenus à partir du moment où ils sont titulaires d'un Master 2 et non pas en tant que Maître d'école comme c'est le cas et comme on l'a souvent dénoncé dans la mesure où, effectivement, on tient à l'excellence de nos enseignements. Cependant, deux personnes monégasques ou conjoints de Monégasque, ont enseigné de nombreuses années dans le primaire, sont titulaires pour l'une, d'une maîtrise et, pour l'autre, d'une licence. Elles ont été embauchées à d'autres postes dans l'attente des diplômes requis.

L'une de ces personnes a validé une partie du Master 2, diplôme requis pour cet enseignement. Toutefois elle a été confrontée à de grandes difficultés pour pouvoir disposer d'un planning lui laissant la possibilité de suivre ces cours.

La seconde, quant à elle, qui devait pouvoir bénéficier d'un certain nombre d'heures de cours en Collège afin de pouvoir valider sa formation pratique en vue de l'obtention de son Master 2 n'a pas eu gain de cause. Cela ne lui a pas été possible, donc elle ne peut pas valider son Master 2.

Je voulais savoir, par conséquent, ce que le Gouvernement compte faire dans cette affaire.

Merci.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.* - Il y a plusieurs cas. Le premier c'est, effectivement, ce poste de professeur de natation pour lequel le Ministre d'Etat a répondu au Président du Conseil National le 11 octobre. La lettre est chez vous, elle va être diffusée.

Il ne s'agit pas d'un poste créé, il s'agit d'un poste qui existait et sur lequel il y avait une personne qui avait été recrutée et qui avait la particularité d'être l'entraîneur de la section de natation synchronisée de l'A.S. Monaco.

Vous évoquez le cas, effectivement, d'une conjointe de Monégasque – qui est devenue « conjoint de Monégasque » au mois de juillet, selon l'information qui a été portée à ma connaissance – et donc il aurait fallu faire face dans l'urgence à une situation tout à fait nouvelle. La réponse qui vous est faite est qu'en réalité nous avons privilégié la continuité sur le poste existant sur lequel il y avait une personne qui était enseignante depuis déjà plusieurs années et qui n'est

pas de nationalité monégasque. Nous avons proposé à la conjointe du Monégasque, et elle a accepté, d'assurer des suppléances d'E.P.S. en natation scolaire et nous avons clairement indiqué que cette situation tenait au fait qu'il s'agissait d'une situation d'urgence. Comme je vous l'ai dit, la situation n'a été connue de nous qu'à la fin du premier semestre de cette année et donc cela ne valait que pour l'année scolaire en cours. Bien entendu, en ce qui concerne l'année scolaire suivante 2013/2014, la situation sera revue et la personne qui occupe l'emploi actuellement de professeur de natation, qui n'est pas Monégasque, le sait. Une solution devra être trouvée, correspondant aux lois et règlements en vigueur et à la préférence nationale.

En ce qui concerne les autres cas que vous avez évoqués, alors je le rappelle ici très clairement, les postes d'enseignement d'éducation physique, quel que soit le cycle et y compris dans le primaire, sont en Principauté – et c'est tout à son honneur – occupés par des enseignants qui ont le CAPEPS, l'équivalent du CAPES en éducation physique. Les personnes dont vous parlez n'ont pas le CAPEPS, elles ont un diplôme permettant de passer le CAPEPS mais elles n'ont pas été reçues au CAPEPS. Certaines l'ont tenté mais n'ont pas été reçues, d'autres ne l'ont pas tenté. Par conséquent, la situation est claire : pour qu'elles soient recrutées, encore faut-il qu'elles passent le CAPEPS. Vous dites qu'un certain nombre de solutions leur a été proposées en dehors de l'éducation physique, eh bien justement vous pourriez nous remercier parce qu'effectivement, nous avons fait en sorte que ces personnes de nationalité Monégasque puissent bénéficier d'une solution en dehors de l'éducation physique puisqu'elles ne remplissaient pas les conditions.

D'autre part, en ce qui concerne la troisième question, à savoir la possibilité pour certains étudiants de valider par des stages la partie pratique du Master 2, Mme BONNAL est en train d'essayer de trouver une solution, je dirais, satisfaisante. Il est bien évident que nous essaierons de faire en sorte qu'ils puissent passer leurs examens dans de meilleures conditions et avec des solutions en Principauté de Monaco. Je le rappelle, la condition pour être enseignant titulaire d'éducation physique en Principauté de Monaco, y compris en primaire, est d'avoir le CAPEPS. Je le redis : c'est tout à l'honneur de la Principauté de Monaco. C'est vrai que ce n'est pas la solution qui a été retenue dans d'autres pays, notamment le pays voisin, mais c'est justement l'une des particularités de la Principauté et peut-être que c'est une des raisons pour lesquelles nous avons une

formation en éducation physique aussi importante et aussi intéressante pour nos élèves.

M. le Président.- Sur le premier point et je pense que nous sommes tous d'accord, nous souhaitons que cette conjointe de Monégasque puisse bénéficier d'un emploi dès l'année prochaine. De ce point de vue, je pense qu'on ne peut qu'être, disons, en attente, mais tout à fait optimiste.

Les derniers accords étaient d'avoir au minimum un Master 2, c'est comme cela qu'on avait présenté les choses il y a un peu plus d'un an. Il est vrai que les deux personnes concernées veulent se mettre en conformité avec le souhait qui me semble tout à fait légitime, qui est d'avoir une formation bien meilleure que ce qui est fait en France sur ce point, on ne peut que vous rejoindre.

Je pense personnellement que le CAPEPS est quand même un diplôme d'enseignement du secondaire et il me semble lourd de demander cette formation. C'est dans cet optique-là que M. LORENZI faisait sa déclaration. Ce sont des personnes qui ont une grande expérience de l'enseignement, qui veulent se mettre en conformité avec un minimum de diplômes et c'est pour cela que mon collègue a fait cette remarque. Il faut quand même tenir compte des particularités locales.

Vous avez une position, nous n'avons pas la même. Pour autant, ces personnes Monégasques sont quand même très volontaires pour avancer et je crois qu'il faut essayer de leur donner les possibilités de passer ces diplômes.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Madame Michèle DITLOT, nous vous écoutons.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Je partage tout à fait votre avis sur l'exigence du CAPES d'éducation physique dans les établissements primaires de la Principauté. D'une part, je suis tout à fait en phase avec le Gouvernement Princier, pour qui l'exigence des concours pédagogiques de CAPES ou d'Agrégation des enseignants du secondaire amène l'excellence dans l'éducation. Mais d'autre part, je pense que le Gouvernement place la barre trop haute lorsqu'il exige que nos compatriotes obtiennent le CAPES d'Education Physique pour enseigner cette matière dans le primaire.

Ceci dit, je voulais faire mon intervention sur la ligne relative à l'Education Nationale parce que je voulais revenir sur les félicitations qu'adressait hier,

en page 26 de son rapport, Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, au nom de tout le Conseil National, à l'ensemble de la communauté éducative des Etablissements scolaires de Monaco.

Je tiens aussi à souligner l'action efficace, pugnace et humaine de son Directeur, Mme Isabelle BONNAL, qui ne ménage pas sa peine pour aplanir les difficultés en recherchant des solutions aux multiples problèmes qui se présentent particulièrement au moment de la rentrée scolaire.

Je vous prie, Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, de lui transmettre toutes nos félicitations.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-*

Ce sera fait dès demain et elle sera, j'en suis sûr, très sensible à vos félicitations et à vos compliments ainsi qu'à ceux, mais elle le savait déjà, du Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, en votre nom à tous.

Mme Michèle DITLOT.- Merci.

M. le Président.- Je pense que c'est unanime, remerciez-la au nom de tous les Conseillers Nationaux.

Nous écoutons à présent Madame Nicole MANZONE-SAQUET

Mme Nicole MANZONE-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Les conditions d'admission à la Fondation de Monaco à Paris me semble quelque peu restrictives mais surtout discriminatoires.

En effet, pour obtenir leur admission, les étudiants Monégasques doivent avoir atteint l'âge de vingt-et-un ans, baccalauréat plus 3. Une dérogation peut leur être accordée s'ils ont dix-huit ans minimum. La majorité étant la condition *sine qua non* de ce bénéfice. Ce régime est-il applicable aux étudiants étrangers ? Je ne le pense pas ! Une telle exigence apparaît pénalisante pour les étudiants plus jeunes – seize, dix-sept ans – qui se voient contraints de trouver un logement dans le secteur privé à des prix élevés. C'est justement dès les premières années que les étudiants ont besoin d'un lieu sécurisant où ils se sentent entourés et protégés. Un problème de responsabilité pour ces étudiants mineurs m'a-t-on

laissé entendre ! Je suis certaine que les parents préféreraient exercer leurs responsabilités envers un enfant qu'ils savent encadrer.

Ne pourrait-on pas envisager une admission dès la première année ? Bien sûr, ces étudiants bénéficieraient de ces avantages au-delà des trois années actuellement en vigueur et auraient ainsi un logement à prix abordable durant tout leur parcours universitaire.

Merci.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur MASSERON, nous vous écoutons.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.* - Madame la Doyenne, comme vous le savez, la Fondation de Monaco à Paris, comprend quatre-vingts lits dont quarante correspondent au contingent monégasque. La Fondation de Monaco à Paris fait partie de la Cité Internationale Universitaire de Paris et les étudiants qui y sont admis doivent remplir les conditions qui sont fixées par la Cité Internationale Universitaire ; parmi ces conditions, vous l'avez rappelé, il en est une qui est d'avoir un niveau licence, avoir un âge compris entre vingt ans et trente ans. Cela dit, nous avons obtenu depuis plusieurs années que des dérogations soient acceptées s'agissant du niveau d'études ; c'est dire que je suis assez conscient, comme vous, que les besoins sont surtout importants lorsqu'on débute les études universitaires. Nous arrivons, bon an, mal an, à obtenir des dérogations pour un certain nombre de nos étudiants qui débutent leur parcours universitaire, donc leur première année et qui souvent ont entre dix-huit et dix-neuf ans.

En revanche, il n'a pas été possible d'obtenir une dérogation en ce qui concerne l'âge. La Cité Internationale exigeant pour des raisons – comme vous l'avez dit – de responsabilité, mais qui sont vraiment tout à fait formelles et qui ont été renouvelées récemment, que les étudiants soient majeurs. Comme vous le savez parce que vous connaissez certains cas très particuliers qui ont pu se poser et dont certains ont pu se régler de façon tout à fait particulière également, nous n'avons pas ménagé notre peine pour essayer d'obtenir satisfaction. Malheureusement c'est un point sur lequel la Cité Internationale est totalement intransigeante et ceci avec l'appui d'ailleurs du Rectorat de Paris et du Ministère de l'Education Nationale Français ; c'est très clair.

Je ne peux pas vous donner un espoir que cela changera. En revanche, nous obtenons des dérogations en ce qui concerne le niveau d'études puisque normalement ce serait uniquement pour des étudiants arrivant au niveau de la licence, je le répète, nous obtenons régulièrement que des étudiants qui commencent leurs études universitaires puissent y être admis.

Mme Nicole MANZONE-SAQUET.- Je vous remercie, Monsieur le Conseiller, mais j'avais quand même un petit espoir.

M. le Président.- Merci beaucoup. Nous écoutons à présent Monsieur Claude CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Depuis la nomination du nouveau Directeur à la Direction de l'Education Nationale les personnels en charge du sport font un travail remarquable. J'en sais quelque chose, je suis Président d'une fédération sportive, le Handball.

Par exemple la gestion des installations sportives à Monaco, du fait du nombre croissant des clubs sportifs, devient très compliquée. Ce personnel, en concertation permanente avec les dirigeants des divers clubs, essaie de trouver les meilleures solutions possibles pour satisfaire tout le monde. Ce personnel dévoué n'attend pas de remerciements, il fait tout simplement son « job ».

Cet été se sont déroulés à Londres les Jeux Olympiques. Monaco y a participé, a mis en place des structures, comme la Maison de Monaco, pour montrer la place importante qu'occupe le sport dans notre pays et surtout pour montrer le soutien financier du Gouvernement Princier vis-à-vis du sport. Pourtant, ces personnels n'ont pas été invités, même une journée, à cette très belle manifestation qui représente la vitrine du sport mondial.

Je regrette que le Gouvernement n'ait pas pensé à faire ce geste !

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.* - N'ont pas été invités à quoi, Monsieur CELLARIO ?

M. Claude CELLARIO.- N'ont pas été invités à passer une journée à Londres pour...

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.* - ... Mais parce que, si vous voulez, la Délégation Monégasque était forcément très limitée et je crois que c'était quelque chose de tout à fait impossible, vous n'imaginez pas ! D'ailleurs, vous le savez probablement...

M. Claude CELLARIO.- ... Il n'y avait pas beaucoup de personnes...

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.* - ... la Délégation était très limitée. Par exemple le Directeur de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports n'en faisait pas partie, c'est pour vous dire.

M. Claude CELLARIO.- Je pourrais répondre la chose suivante sur ce point-là. Monaco a basé beaucoup d'espoir dans le sport, c'est un des pays au monde où le sport est omniprésent. Je pense que la moindre des courtoisies aurait été d'inviter le Directeur de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports. Voilà, je vous le fais savoir, mais bien entendu, on ne refait pas l'histoire.

M. le Ministre d'Etat.- Mais ce sujet, Monsieur CELLARIO ne relève pas du Gouvernement. C'est clair finalement !

M. le Président.- Merci. Nous écoutons à présent Monsieur LORENZI.

M. Pierre LORENZI.- Merci, Monsieur le Président.

Je tenais également à m'associer aux félicitations de ma collègue pour tout le corps enseignant, des parents d'élèves et de leurs représentants également et bien sûr à Madame le Directeur de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports, dont tout le monde sait qu'elle ne ménage pas sa peine. Un grand succès qu'on peut relever encore dans cette enceinte, même si cela a déjà été fait, avec des résultats du baccalauréat, pour la deuxième année consécutive sous sa direction, tout à fait exceptionnels, je tenais quand même, au titre de la Commission que je préside, à le souligner également, mais j'ai été devancé sur ces propos. Je vous remercie.

M. le Président.- Merci. Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, nous vous écoutons.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci.

En m'associant bien évidemment à toutes ces félicitations pour le corps enseignant, je voudrais ouvrir une parenthèse sur le traitement des associations sportives puisque chaque année, en Commission Nationale des Sports qui traite les attributions de subventions, nous avons des discussions interminables pour essayer de justifier des demandes particulières – et la plupart du temps justifiées – de quelques milliers d'euros qui permettent de changer la vie des associations sportives.

Alors, ces associations n'ont pas bénéficié du sponsoring comme la culture mais en revanche, elles doivent se serrer la ceinture au niveau des restrictions budgétaires de l'Etat puisque l'augmentation a été cette année extrêmement faible.

Au-delà de tout cela, comme mes collègues l'ont dit, Monaco est une ville de sports, donc, la considération va plutôt aux nécessités du moment, en particulier des dépenses extraordinaires qui nécessitent souvent des remplacements pour la représentation des clubs, pour la sécurité des clubs et pour leur fonctionnement, purement et simplement. Je pense qu'il faudrait essayer de faire preuve d'un peu plus de largesse sur ces demandes et de les considérer avec un peu plus de précision.

Par ailleurs, on a un projet de loi sur le sport que j'ai découvert en 2003 et dont je n'entends plus parler. C'est un projet de loi qui est censé gérer les associations, les fédérations et le statut des sportifs à Monaco.

Je pense que ce serait bien, dès l'année prochaine, de le remettre sur la table, peut-être au cours d'une Commission, puisque la Commission des Sports ne se réunit plus qu'une fois par an pour traiter des budgets et à côté de cela jamais pour parler du reste.

M. le Président.- Monsieur MASSERON, nous vous écoutons.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.* - Sur la deuxième question, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, il est clair que la loi sur le sport reste une priorité du Gouvernement monégasque. La raison pour laquelle les choses ont progressé moins rapidement que nous l'aurions souhaité est la charge de travail, notamment du Service Législatif comme vous le savez et le fait qu'un certain nombre de projets a dû, pour des raisons d'urgence, être traités avant celui-là.

Cela dit nous avons bon espoir, effectivement, d'y arriver en 2013.

Sur la première question, je comprends parfaitement votre intervention, je partage également votre analyse à savoir que le sport est une des richesses de la Principauté de Monaco et le Prince Souverain y tient beaucoup. A Monaco, vous avez le sport de haut niveau, le sport d'élite bien sûr, mais vous avez également le sport pour tous, le sport associatif qui est très important.

Je ne peux pas vous laisser dire que le sport associatif a dû se serrer la ceinture. En réalité, il ne vous a pas échappé, et vous l'avez dit vous-même d'ailleurs dans votre intervention, que l'augmentation a été faible mais il y a quand même eu augmentation. Or, nous sommes dans un contexte de restriction budgétaire. Effectivement, vous auriez pu faire cette intervention si les subventions aux associations sportives avaient été diminuées. Non seulement elles n'ont pas été diminuées mais elles ont été légèrement augmentées. Alors, bien entendu, on peut toujours espérer une augmentation plus importante mais enfin, admettons quand même que le sport n'a pas été maltraité, bien au contraire, dans le budget qui vous a été présenté, y compris le Rectificatif mais bien entendu dans le Budget Primitif de 2013. Je crois que c'est quand même un point qu'il faut ici relever, je sais bien que certaines associations auraient souhaité avoir plus, c'est d'ailleurs tout à fait naturel, mais je pense pouvoir dire que nous avons fait – et vous y participez, à la Commission des Sports – un travail aussi équitable que possible.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Pour amener une petite précision puisque vous participez aussi à cette Commission, vous connaissez le montant dont il s'agit, c'est-à-dire qu'avec 30 000 €, 40 000 € de plus on fait plaisir à toutes les associations sportives de Monaco.

L'année où il est déclaré que jamais les recettes de l'Etat n'ont atteint un tel niveau, il me semble que de parler de mesures de rigueur du budget de l'Etat pour des sommes pareilles, c'est un peu dommage.

M. le Président.- Monsieur LORENZI, nous vous écoutons.

M. Pierre LORENZI.- Ce n'est pas habituel, mais je voulais rejoindre mon collègue Christophe SPILLOTIS-SAQUET parce que je trouve, effectivement même si vous le soulignez Monsieur le Ministre et Monsieur le Conseiller, qu'on peut se féliciter du bon niveau de ces subventions et de cette petite augmentation qui a été faite. Il faut rappeler que l'an dernier il n'y a pas eu d'augmentation...

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.* - Mais pas de diminution non plus !

M. Pierre LORENZI.- ... Pas de diminution certes, mais vous savez que par les temps qui courent, puisque vous êtes comptable des chiffres de l'Etat, comme nous le sommes également à notre niveau, que pas d'augmentation revient, malheureusement, à une diminution, puisque le coût de la vie étant ce qu'il est, on restreint malgré tout ces dépenses. Tout cela pour dire que je rejoins tout à fait M. SPILLOTIS-SAQUET parce qu'avec un petit effort, on aurait pu, peut-être, éviter de refaire trois fois le rond-point de Fontvieille et donner 30 000 € ou 40 000 € supplémentaires aux associations. Je sollicite M. PICCININI et sa bienveillance pour avoir l'année prochaine, peut-être sur le Rectificatif 2013, un accueil favorable pour une augmentation raisonnable des subventions des associations sportives qui, rappelons-le sont quand même un ciment du milieu social monégasque, les résidents, les Monégasques bien sûr avant tout mais également les personnes qui viennent travailler sur le territoire, les personnes des communes limitrophes et toute la périphérie que l'on draine en ce sens.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais dire à Messieurs SPILLOTIS-SAQUET et LORENZI que je partage leurs remarques en soulignant quand même que le fait de ne pas baisser les subventions dans le contexte actuel est déjà à saluer. Je voudrais insister sur la fin de votre raisonnement, Monsieur LORENZI, c'est-à-dire, au fond, en ce moment, les recettes vont bien donc on pourrait donner quelque chose de plus. Je dois dire que cette demande ne concerne pas que le sport et que si le Gouvernement accepte l'une de ces demandes, c'est l'ensemble de tous les secteurs qu'il faudra abonder. Nous l'avons dit lors de la présentation du Budget Primitif 2013, les incertitudes économiques sont telles qu'il est hors de question, et j'estime que c'est mon devoir de dire cela, même si les recettes sont bonnes fin 2013, de donner un signe qu'on ouvre les robinets.

Je souhaite de tout cœur, Monsieur LORENZI, que l'année 2013 se présente mieux que nous ne l'espérons et que nous puissions au Budget Rectificatif de l'année prochaine aider davantage les associations sportives dont le rôle est extrêmement important à Monaco et je le dis d'autant plus que,

personnellement, je ne suis pas à Monaco depuis très longtemps et donc j'ai pu constater en arrivant à Monaco combien elles étaient utiles dans le lien social, dans la formation des élèves et que ce travail contribue comme d'ailleurs la culture, aux excellents succès de notre système éducatif.

M. Pierre LORENZI.- Si vous me permettez, Monsieur le Ministre, c'est pour cela que je n'ai pas employé le même mode de raisonnement en disant qu'on pourrait faire des économies de « non gaspillage ». Je vous parlerai un peu plus tard des 5 M€ bloqués sur l'Institut d'Art Culinaire dont on parle aussi depuis de nombreuses années, et des loyers que l'on n'a pas encaissés. Tout cela juste pour dire qu'il y a des économies que l'on pourrait faire.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Madame GRAMAGLIA, nous vous écoutons.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Juste une petite précision concernant le

rond-point parce que cela fait deux soirs que vous en parlez. Il n'a pas été refait trois fois, il a été fait une fois dans une version provisoire parce qu'il a fallu s'arrêter puisqu'il y avait la Super-Coupe et ensuite, il a été légèrement modifié, effectivement, lorsqu'il a été terminé après la Super-Coupe. Une autre précision : actuellement il est fait pour les bus dans un certain sens mais l'utilisation définitive de ce rond-point se fera dans l'autre sens, ce qui explique peut-être certaines difficultés pour l'instant. Je tiens à rappeler que nous avons changé tout le sens de circulation de Fontvieille.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 27 est adopté.

(Adopté).

M. Olivier WENDEN.-

CH. 28 – EDUCATION NATIONALE - LYCEE

328.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	7.465.000
328.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	+	95.000
	+	<u>7.560.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 28 est adopté.

(Adopté).

M. Olivier WENDEN.-

CH. 29 – EDUCATION NATIONALE - COLLEGE CHARLES III

329.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	7.581.700
329.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	+	111.000
	+	<u>7.692.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 29 est adopté.

(Adopté).

M. Olivier WENDEN.-

CH. 30 – EDUCATION NATIONALE - ECOLE SAINT-CHARLES

330.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	2.586.200
330.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	+	36.300
	+	<u>2.622.500</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 30 est adopté.

(Adopté).

M. Olivier WENDEN.-

CH. 31 – EDUCATION NATIONALE - ECOLE DE FONTVIEILLE

331.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	1.595.800
331.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	+	27.000
	+	<u>1.622.800</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 31 est adopté.

(Adopté).

M. Olivier WENDEN.-

CH. 34 – EDUCATION NATIONALE - LYCEE TECHNIQUE

334.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	5.270.300
334.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	+	322.500
	+	<u>5.592.800</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 34 est adopté.

(Adopté).

M. Olivier WENDEN.-

CH. 30 – EDUCATION NATIONALE - ECOLE DU PARC

330.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	930.400
330.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	+	18.200
	+	<u>948.600</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur NOTARI, nous vous écoutons.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

Juste pour saluer le fait que les travaux ont été faits sur la façade de l'Ecole du Parc et donc cela a été, effectivement, remis en état et c'est une bonne chose.

M. le Président.- Monsieur LORENZI, c'était pareil, d'accord.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 36 est adopté.

(Adopté).

M. Olivier WENDEN.-

CH. 37 – EDUCATION NATIONALE - PRE-SCOLAIRE CARMES

337.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	798.800
337.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	+	13.700
	+	<u>812.500</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 37 est adopté.

(Adopté).

M. Olivier WENDEN.-

CH. 39 – EDUCATION NATIONALE - BIBLIOTHEQUE CAROLINE

339.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	207.000
339.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	+	30.000
	+	<u>237.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 39 est adopté.

(Adopté).

M. Olivier WENDEN.-

CH. 40 – EDUCATION NATIONALE - CENTRE AERE

340.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	320.000
340.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	+	267.600
	+	<u>587.600</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas ou plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 40 est adopté.

*(Adopté).***M. Olivier WENDEN.-**

CH. 43 – EDUCATION NATIONALE CENTRE DE FORMATION PEDAGOGIQUE

343.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	499.300
343.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	+	30.900
	+	<u>530.200</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 43 est adopté.

*(Adopté).***M. Olivier WENDEN.-**

CH. 46 – EDUCATION NATIONALE - STADE LOUIS II

346.000 – STADE LOUIS II.....	+	<u>8.506.500</u>
-------------------------------	---	------------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 46 est adopté.

*(Adopté).***M. Olivier WENDEN.-**

CH. 49 – AUDITORIUM RAINIER III

349.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	789.800
349.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	+	25.000
349.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL.....	+	62.700
349.050 – ENTRETIEN - AMELIORATION LOCAUX.....	+	76.000
	+	<u>953.500</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 49 est adopté.

(Adopté).

M. Olivier WENDEN.-

D. DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE

CH. 50 – CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

350.010 – FRAIS DE PERSONNEL	+	1.204.600
350.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	+	150.000
	+	<u>1.354.600</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 50 est adopté.

(Adopté).

M. Olivier WENDEN.-

CH. 54 – ADMINISTRATION DOMAINES

354.010 – FRAIS DE PERSONNEL	+	1.113.400
354.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	+	99.600
354.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	+	126.000
	+	<u>1.339.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BORDERO, nous vous écoutons.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Pour exprimer ma satisfaction sur la réponse du Ministre concernant son accord pour mener une étude sur les charges locatives et sur le travail des syndicats dans les Domaines, ce n'est pas une fantaisie de Conseiller National, mais vraiment il y a beaucoup de retours, beaucoup de plaintes. Certes il y a parfois des incompréhensions. Tout n'est pas noir, tout n'est pas blanc. Il faut remarquer qu'il y a quand même une augmentation, en général, des charges dans les

immeubles et aussi parfois, on l'a vu par le passé et j'invite l'Administration des Domaines à faire des vérifications, des retards sur les décomptes des charges. Alors, il y en a eu de très importants dans certains immeubles. D'après les informations que nous avons, au Magellan, il commence à y avoir un certain retard, alors tant que c'est sur deux ans, cela peut aller, trois ans, c'est difficile et lorsqu'on arrive à quatre ou cinq ans pour certains foyers, c'est particulièrement pénible, surtout dans un immeuble où les charges sont assez importantes.

Ce qu'il faudrait vraiment c'est que l'Administration des Domaines fasse un gros effort quant à la vigilance, parce que lorsqu'on a ce type de retard c'est vraiment très pénalisant pour les familles, on a vu le cas au Saint Sébastien dernièrement.

Ensuite, on attend avec impatience le résultat de l'étude que vous avez menée.

Je pense qu'il y a aussi une autre réflexion à mener dans les mois qui viennent, c'est justement la place des charges dans les attributions domaniales. Je crois qu'il faut prévenir bien à l'avance et peut-être même essayer de faire des évaluations au moment des dossiers d'attribution afin que les personnes connaissent le niveau des charges. Ensuite, je pense qu'il faudra sans doute que la Commission du Logement réfléchisse avec le Gouvernement, s'agissant des refus motivés. Je pense que lorsqu'un foyer refuse un immeuble parce qu'il s'aperçoit qu'il ne peut pas payer les charges ou bien qu'il va avoir des difficultés à payer les charges, je pense que c'est tout à son honneur, que c'est une attitude beaucoup plus positive que d'accepter l'appartement et ensuite faire le tour des Services pour essayer de « gratter » à droite et à gauche. Je pense que ces foyers-là ne doivent pas être pénalisés.

Je crois que c'est une réflexion que vous devez mener dans les futurs critères, d'autant plus...

(*Sonnerie*).

... que se profile à l'horizon la Tour Odeon, les charges seront importantes et là je pense qu'il faudra faire des exceptions aux règles habituelles en la matière.

Je vous remercie.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.*- Je peux vous dire que le Gouvernement se reconnaît d'une manière absolument intégrale dans ces propos de bon sens que vous venez de tenir et je peux vous confirmer que l'inspection générale, évidemment, procède à cette révision, à cette analyse. Disons que c'est une cause commune quelque part, entre les usagers, les locataires et les Domaines qui, sans être une entité privée, joue un rôle de bailleur parce que quelques fois s'il y a des décalages ou un dysfonctionnement même involontaire, sans vouloir parler de malveillance dans la gestion des charges, évidemment cela retombe sur les usagers, sur les locataires mais cela retombe en partie aussi sur le bailleur. Donc, bien sûr, c'est une cause commune qui lie les Domaines aux locataires pour essayer d'améliorer cette partie de prestations de la part des Domaines.

Evidemment, un élément fondamental, c'est la rapidité parce que cela permet de calculer. Je parle sous le contrôle des collègues et des autres membres qui sont dans l'hémicycle qui ont participé à la dernière Commission d'attribution de logements, je

pense que quand même l'élément des charges a été pris en compte au moment de considérer les revenus de chaque foyer, on essaie de faire des choix qui étaient dans la mesure du possible équilibrés. Par exemple, on a actuellement l'ex-Téotista, pour ne pas le nommer, des immeubles qui ont une vocation à avoir un concierge 24 heures/24, beaucoup de prestations, fatalement ces immeubles comporteront des charges plus élevées et il faudra en tenir compte au moment de procéder à l'attribution.

Quelques fois, les foyers se plaignent parce qu'ils comparent des charges à des immeubles où les charges comprennent beaucoup de prestations en eau chaude, etc... ce qui n'est pas le cas dans tous les immeubles. Donc, évidemment, il y a quelques fois des décalages.

Mais j'adhère totalement à vos propos et je peux souligner que c'est vraiment une cause commune, il n'y a pas d'intérêt divergeant entre les locataires et le bailleur parce que nous tous avons intérêt à une gestion la plus efficace possible.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur LORENZI, nous vous écoutons.

M. Pierre LORENZI.- Merci, Monsieur le Président.

C'est un sujet pour lequel je voulais remercier le Gouvernement s'agissant de la prise en compte de critères dans le refus légitime comme vous venez de l'énoncer, Monsieur le Conseiller.

En effet, la Commission a bien précisé dans le rapport qu'elle n'entendait pas figer les motifs légitimes en procédant, par exemple, à une énumération exhaustive, car cela n'aurait pas été adapté à la situation. Elle relevait, en outre, que la notion de motifs légitimes était parfaitement connue du droit monégasque ainsi que de la jurisprudence du Tribunal Suprême. Elle est donc appliquée en pratique, et le Gouvernement nous l'avait d'ailleurs exposé dans une réponse adressée aux questions de la Commission du Logement, soulignant le fait que, précisément, elle permettait à l'Autorité administrative d'apprécier les situations au cas par cas, ce pour quoi on peut se féliciter. Nous sommes donc bien dans ce qu'entendait mettre en œuvre cette même Commission du Logement. La notion de « motifs légitimes » a donc toujours permis à l'Autorité administrative de disposer d'un pouvoir d'appréciation.

Cela étant, je ne vais pas m'attarder plus sur ces considérations avant tout techniques et je préfère me féliciter que la moitié du chemin ait été faite. Nous pourrions toujours améliorer le dispositif.

En revanche, une interrogation m'est venue en relisant votre réponse, Monsieur le Ministre, qui porte sur la référence « *aux exigences exponentielles* » de certains demandeurs domaniaux. Je vous avoue ne pas réellement bien appréhender cette notion, et j'aurais souhaité que le Gouvernement précise quelque peu sa pensée, parce que cela peut concerner la climatisation, le parquet ou encore le volet roulant... pouvez-vous nous expliciter votre façon de voir les choses et vos propos ?

M. le Ministre d'Etat.- C'est tout simple. Les derniers logements attribués et ceux qui vont l'être aux « Jardins d'Appoline » sont aux normes HQE. Chacun d'entre nous a pu les visiter, cela paraît d'un confort idéal et ce que je veux dire c'est qu'au moins pour l'instant on peut s'arrêter à ce niveau de prestations et de confort.

M. le Président.- Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je suis obligé d'intervenir. Je pensais le faire lors du Primitif, mais il faut savoir qu'aujourd'hui je parle d'un point de vue environnemental, pas confort ni qualité, on n'est déjà plus au HQE on est aux bâtiments basses consommations, aux BBC.

M. Olivier WENDEN.-

CH. 55 – EXPANSION ECONOMIQUE

355.010 – FRAIS DE PERSONNEL	+	1.407.900
355.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	+	71.000
355.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	+	500
355.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	+	1.120.000
	+	<u>2.599.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Une intervention pour attirer à nouveau l'attention du Gouvernement sur les droits de propriété

M. le Ministre d'Etat.- Oui, Monsieur MARQUET mais – et je parle sous le contrôle de Mme GRAMAGLIA – lorsque l'immeuble les « Jardins d'Appoline » a été prévu c'était ce qu'il y avait de mieux. Evidemment, les immeubles futurs que nous construirons – Madame POYARD-VATRICAN n'est pas là pour que je la rassure à nouveau – seront aux normes les plus élevées et les plus en avance puisque Monaco a aussi cette vocation d'être à la pointe de ce que l'on fait en faveur du développement durable.

M. Bernard MARQUET.- Cela me semblait important en tant que Président de la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie de dire aujourd'hui, mais ce n'est pas du tout au niveau du confort. Le Bâtiment Basse Consommation, est désormais la norme admise.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 54 est adopté.

(Adopté).

intellectuelle. Une réflexion doit être menée sur ce thème. En effet, certaines associations pourraient, un jour commercialiser des articles sans avoir les droits. Des photos ont été faites, de films sur Monaco et je crains qu'un jour Monaco soit confronté à des difficultés, aussi au niveau industriel. Donc, je pense qu'il faut qu'on se mette aux normes, c'est aussi pour l'attractivité du développement économique de la Principauté.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* C'est d'ailleurs un des chapitres importants qui a été refondu dans le cadre du projet de loi sur le droit économique de la Principauté, Code économique qui tôt ou tard verra le jour. L'objectif est d'avoir un texte qui soit vraiment actuel et qui réponde aux spécificités monégasques parce qu'il y a certainement l'utilisation du nom « Monaco », « Monte-Carlo », etc... qu'il faut protéger de manière particulière et donc la loi va intégrer des notions spécifiques à cet égard.

M. Bernard MARQUET.- C'est important parce que le village de l'Aihole veut changer de nom.

M. le Président.- Monsieur Pierre LORENZI, nous vous écoutons.

M. Pierre LORENZI.- Merci, Monsieur le Président.

Juste une petite remarque sur le nom « Monaco ». On m'a rapporté *a contrario* que certains industriels qui avaient déjà le nom « Monaco » dans leurs produits, se sont vus demander – je crois que c'est Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie – des financements, des royalties sur le nom qu'elles avaient déjà et cela de manière annuelle. Donc, j'attire l'attention du Gouvernement sur le fait que, à mon sens, on ne peut pas entendre ces royalties au plan annuel, parce que quelqu'un qui va faire des investissements, qu'il soit déjà installé en Principauté ou qui va s'installer en Principauté, ne peut pas raisonner sur un nom de marque ou sur un nom tout court en se disant qu'il l'a pour un an et l'an prochain on verra bien. Les investissements se font sur trois, quatre, cinq ans et selon moi, la réflexion du Gouvernement doit plutôt aller dans ce sens, d'autant que cela a toujours, jusqu'à présent, été gratuit.

Donc, j'attire l'attention du Gouvernement sur certains entrepreneurs qui ont été choqués par la façon dont les choses leur ont été présentées. Donc, je ne sais pas si cela m'a été rapporté de manière juste ou partielle, mais si vous avez des explications, je veux bien les entendre.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Juste une précision, vous parlez des noms des Domaines, vous parlez des marques, vous parlez des droits d'auteur, vous parlez de quoi ?

M. Pierre LORENZI.- De l'intégration par exemple à un produit du nom de Monaco, Monte-Carlo, comme Monsieur le Conseiller faisait allusion.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Oui, mais en quoi ? En tant que marque, en tant que nom de domaine ?

Parce que pour une marque on la dépose pour dix ans et elle est renouvelable indéfiniment, donc il n'y a pas de problème...

M. Pierre LORENZI.- Alors, ce n'est pas en tant que marque...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Alors, un nom de domaine, on l'attribue, on demande juste un paiement tous les ans mais on ne l'enlève pas au bout d'un an. C'est une redevance pour valoriser les recettes, mais on ne vous l'enlève pas.

M. Pierre LORENZI.- Ce qui m'a été rapporté c'était pour la création d'un produit ou d'un nom de société avec le terme Monaco, Monte-Carlo dedans et entre autre pour certains qui l'avaient déjà. Je ne sais pas exactement, c'est pourquoi je me permets de demander des précisions.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* De toute manière l'Etat et le Gouvernement ont créé, en accord avec le Palais également, une société *ad hoc* qui est entièrement contrôlée par l'Etat, qui s'appelle « Marques de l'Etat de Monaco » parce qu'une société permet de réagir beaucoup plus rapidement dans la défense de ses marques aux quatre coins du monde, parce que quelques fois on nous signale des enregistrements abusifs à la dernière minute. Il nous fallait donc un outil beaucoup plus souple, beaucoup plus rapide pour défendre nos marques et également pour les valoriser.

Par exemple, il y a des marques dans le domaine de l'automobile qui sont basées sur des royalties annuelles sur le nombre de voitures qui se targuent du nom de Monte-Carlo – qui est un nom célèbre en raison du Rallye – ce sont des opérations qui sont menées en collaboration avec l'Automobile Club de Monaco. Là, nécessairement, la licence n'est pas pour dix ans, elle est pour une période plus courte selon la durée de vie du modèle concerné.

Normalement, jusque-là, la société est très jeune mais la politique est que lorsqu'il y a des marques qui sont reconnues et ont été acquises par l'usage, par exemple Monte-Carlo/S.B.M., on ne va pas demander

de royalties, cela est évident. Par contre, on remarque qu'il y a beaucoup de sociétés étrangères, d'investisseurs étrangers qui, bien sûr, voudraient insérer le nom de Monaco ou Monte-Carlo dans la société, cela est tout à fait légitime ; c'est dans les produits qu'on ne le peut pas. Dernièrement il a été question de diamants Monte-Carlo, Monaco, pour lesquels il y avait des problèmes de vérification quant à la qualité de ces produits, donc là, l'Etat est regardant d'un point de vue de protection de la réputation du nom du pays. Toutefois les entrepreneurs établis de manière stable, ayant des racines monégasques de manière absolument

consolidée, ne sont pas visés par ces considérations.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 55 est adopté.

(Adopté).

M. Olivier WENDEN.-

CH. 57 – TOURISME ET CONGRES

357.010 – FRAIS DE PERSONNEL	+	2.479.400
357.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	+	2.631.900
357.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	+	1.026.000
357.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	+	4.339.300
		<u>10.476.600</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Une abstention.

Le chapitre 57 est adopté.

(Adopté ;

M. Guillaume ROSE s'abstient).

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je dois quand même souligner qu'il opère avec des réductions budgétaires par rapport au réalisé de la clôture 2011 et par rapport même au Primitif 2012. Donc, cela fait partie des Services qui me donnent satisfaction de ce point de vue-là, à part le bon fonctionnement du Service lui-même.

M. le Président.- Ne le félicitez pas, il va demander une augmentation !

(Rires).

M. Olivier WENDEN.-

CH. 60 – REGIE DES TABACS

360.000 – REGIE DES TABACS.....	+	<u>4.590.400</u>
---------------------------------	---	------------------

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Là je peux vous préciser que l'augmentation importante concerne les achats qu'on retrouve après en Recettes. Ce sont des produits haut de gamme, des cigares exotiques qui sont évidemment très prisés par une clientèle cosmopolite.

M. le Président.- D'accord.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 60 est adopté.

(Adopté).

M. Olivier WENDEN.-

CH. 61 – OFFICE DES EMISSIONS DES TIMBRES-POSTE

361.000 – O.E.T.P + 3.340.400**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 61 est adopté.

*(Adopté).***M. Olivier WENDEN.-**

CH. 64 – SERVICE D'INFORMATION SUR LES CIRCUITS FINANCIERS

364.010 – FRAIS DE PERSONNEL	+	614.400
364.020 – FRAIS D'ETUDES & FORMATION.....	+	139.000
364.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	+	91.000
	+	<u>844.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame Michèle DITTLLOT, nous vous écoutons.

Mme Michèle DITTLLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne sais pas si je peux faire une petite intervention au niveau de la Direction de l'Habitat ?

M. le Président.- Normalement non parce qu'il n'y a pas eu de modification.**Mme Michèle DITTLLOT.-** Je voulais un éclaircissement, mais ce n'est pas grave.**M. le Président.-** Allez-y puisqu'il y a d'autres collègues qui ont eu cette faculté.**Mme Michèle DITTLLOT.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, dans la réponse que vous avez faite hier, au Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, je vous remercie tout d'abord d'avoir consacré six pages au problème du logement des Monégasques, ce qui démontre à quel point le Gouvernement Princier accorde lui aussi une grande importance à ce problème qui préoccupe le Conseil National, particulièrement depuis 2003.

Lorsque vous abordez dans la septième page le problème du logement des enfants du pays, je n'ai pas trouvé dans votre analyse la ou les raisons qui pourraient expliquer la baisse de près de 20 % du nombre de nouveaux dossiers d'Aide Différentielle de Loyer (A.D.L.). Ma question n'a aucune malice. Est-ce parce que les ménages visés gagnent plus ? Ou plutôt parce que les familles établies de longue date en Principauté ont quitté leur appartement suite à la cherté des loyers ?

M. le Ministre d'Etat.- Je ne suis pas sûr qu'il y ait une seule raison qui explique. De mémoire, la baisse est quand même très relative puisqu'on arrive à peu près au même nombre de dossiers quand même.**Mme Michèle DITTLLOT.-** 205 000 € ...**M. le Ministre d'Etat.-** Ecoutez, M. Stéphane VALERI a des éléments de réponse, je vais le laisser parler.**M. Stéphane VALERI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.* - Pour avoir lu la réponse du Gouvernement et regardé le dossier, je pense et je vous parle sous le contrôle du Conseiller pour les Finances et l'Economie, qu'en fait il s'agit d'une diminution en pourcentage des enfants du pays, donc n'étant pas de nationalité Monégasque, par

rapport au nombre de logements du secteur protégé loués dans l'année. C'est-à-dire que l'A.D.L. est réservée aux enfants du pays, les Monégasques ayant droit à l'A.N.L. (Aide Nationale au Logement), qui est inscrite sur une autre ligne budgétaire. Depuis quelques années, il y a une augmentation de 20 % des nationaux retenus dans les locations annuelles, donc la part des enfants du pays, non monégasques, a baissé de 20 %. Il y a eu 35 % de ces appartements qui ont été loués cette année à des nationaux, alors qu'il n'y en avait que 15 % il y a quelques années. Donc, la part, inversement, d'enfants du pays non monégasques est tombée à 65 %, alors qu'elle était à 85 %. Mathématiquement, le corolaire est que le

nombre d'A.D.L. est plus faible et donc le montant versé à l'A.D.L. est plus faible. Je pense que c'est l'explication.

M. le Président.- Merci beaucoup.

On revient sur le SICCFIN ? Non, d'accord

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 64 est adopté.

(Adopté).

M. Olivier WENDEN.-

E. DEPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE

CH. 67 – ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

367.010 – FRAIS DE PERSONNEL	+	2.427.900
367.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	+	58.800
367.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	+	7.000
367.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	+	190.700
	+	<u>2.684.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Mon intervention sera brève car il s'agit davantage de demande d'éclaircissements auprès du Gouvernement.

J'ai pris connaissance avec grand intérêt du procès-verbal de la Commission Administrative de l'Office de Protection Sociale qui a eu lieu le 5 juillet 2012 et je dois dire qu'un point a tout particulièrement retenu mon attention, mais peut-être est-ce un peu précipité, vous me direz ce qu'il en est.

Il est fait référence dans ce procès-verbal à une réflexion des Services de l'Etat, sur la révision des critères d'attribution des aides versées par l'Office de Protection Sociale. Je ne suis pas un expert sur ces questions, mais il me semble que l'Office de Protection Sociale assure le versement de plusieurs prestations, et j'en oublie peut-être : l'allocation nationale vieillesse qui est versée aux personnes Monégasques de plus de soixante ans ; l'allocation

adultes handicapés et l'allocation mineurs handicapés. Vous comprendrez donc ma surprise en voyant qu'une réflexion était peut-être en cours quant à ces aides qui sont allouées à des personnes d'une particulière vulnérabilité.

Il serait, en effet, impensable que ces personnes voient leur droit réduit surtout en cette période où une importante communication a été faite sur la bienveillance du système social.

J'aurais donc aimé disposer d'éléments complémentaires de la part du Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé. Une telle réflexion est-elle effectivement en cours ? Dans l'affirmative, quelles sont les aides concernées et selon quelles modalités ?

Je vous remercie.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Eh bien, comme vous pouvez le constater, le budget de l'Office de Protection Sociale ne cesse d'augmenter depuis de nombreuses années parce que justement, les aides pour nos compatriotes et nos résidents sont sans cesse améliorées. Il y a notamment la prestation autonomie,

bien sûr, qui pèse beaucoup avec le vieillissement de la population. En fait, la réflexion dont vous faites état porte sur un toilettage, une révision, une actualisation des règlements. Vous le savez, avec le temps qui passe, il y a parfois des règles à affiner pour s'adapter à l'évolution des situations, mais c'est au contraire pour que les mécanismes d'aides soient toujours plus justes, plus transparents, toujours plus compréhensibles par les personnes qui en bénéficient. Les budgets augmentent encore cette année et pour vous rassurer totalement, vous pourriez le constater encore au Budget Primitif 2013.

Il y a aussi, bien sûr, les futures aides qui sont liées au projet de loi du Gouvernement, qui est en examen depuis décembre 2011 au Conseil National, qui concerne le statut général des personnes handicapées. Cet Office versera aussi un certain nombre de nouvelles aides, dès que cette loi sera votée, aux personnes handicapées qui en seront bénéficiaires.

Non seulement je vous confirme que nous maintenons le volume et les aides existantes, mais nous comptons encore les améliorer et, notamment, de manière significative pour les personnes handicapées à Monaco, tant pour leur insertion professionnelle que pour le statut de l'aidant, vous le savez, que nous voulons créer à travers cette loi.

Donc voilà, il s'agit simplement d'un toilettage pour que les aides soient actualisées, plus efficaces et plus compréhensibles encore par les administrés.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur Jean-Charles GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Quelques précisions, si vous le permettez. Il y a un an, au cours du débat budgétaire, j'avais attiré l'attention du Gouvernement sur la problématique des Mobibus qui sont très utiles aux personnes handicapées ou à mobilité réduite et sur l'insuffisance d'un seul de ces véhicules pour satisfaire les demandes fort légitimes des personnes concernées. J'avais cru percevoir, à cette époque, une réponse plutôt favorable, du Conseiller pour les Affaires Sociales et la Santé. Un deuxième Mobibus pour l'instant, peut-être d'autres par la suite. Je voudrais savoir, un an après, si ce deuxième Mobibus est effectivement en service ou pas ?

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Je peux vous confirmer, effectivement, que les Services Sociaux, comme je l'ai demandé, ont procédé à des mises en concurrence et à un appel d'offres, notamment avec la société qui a déjà le premier Mobibus. Dès que vous aurez voté, je pense demain soir, ce Budget Rectificatif, les sommes sont prévues pour le deuxième Mobibus et il pourra donc circuler rapidement. On en a besoin, je l'avais dit l'année dernière, il y a aujourd'hui des listes d'attente de résidents qui ont du mal à être satisfaits, il y a aussi un certain créneau horaire qui s'avère critique puisqu'on a tendance à vouloir aller faire ses courses, ou à aller voir son médecin, à peu près au même moment, dans l'après-midi notamment. Pour être pleinement disponible pour les personnes handicapées résidentes, nous avons besoin d'un deuxième Mobibus qui va donc, si vous votez ce Budget Rectificatif, être mis en place dans le courant du mois de novembre et il sera confirmé bien sûr au Budget Primitif 2013.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Cela est une très bonne nouvelle, je vous remercie de cette annonce. Je pense que logiquement, le budget va pouvoir être voté, ce Mobibus deviendra réalité dans le mois qui vient...

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-*... courant du mois de novembre, je m'y engage.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je voulais également attirer votre attention sur un point relatif au Mobibus. En effet, le Mobibus fonctionne en semaine mais il ne fonctionne pas le week-end, cela veut dire que les usagers du Mobibus doivent en fait rester chez eux pendant le week-end. Avec un deuxième Mobibus, pourrez-vous prévoir également une disponibilité de ce service pendant le week-end ?

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* En fait, on va doubler la capacité d'accueil de personnes handicapées à bord de ce Mobibus, pour ce service gratuit. Vous savez que pour en bénéficier il faut simplement avoir le statut de personne handicapée, à mobilité réduite, qui est donnée par la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale. Donc, il est évident que le doublement de nos moyens (de un à deux Mobibus) doit également nous permettre de répondre à la demande le week-end.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Nous écoutons à présent Monsieur Alexandre BORDERO.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaite attirer l'attention du Gouvernement sur une problématique qui n'est pas nouvelle mais qui reste d'actualité pour un certain nombre de Monégasques, je voulais parler des allocations familiales et allocations prénatales pour les travailleurs indépendants.

En effet, le régime de la C.A.M.T.I. ne prévoit pas ces prestations et les travailleurs indépendants en sont donc dépourvus. Alors, cette situation est parfois mal vécue par nos compatriotes qui considèrent qu'elle n'est pas équitable, d'autant qu'elle ne vise qu'un nombre limité de situations. Elle va concerner soit les couples dont le mari et la femme sont tous les deux affiliés à la C.A.M.T.I., soit les couples dont l'un est affilié à la C.C.S.S. et l'autre à la C.A.M.T.I.. Elle ne concerne pas, en revanche les couples dont l'un est assuré au S.P.M.E. puisque les fonctionnaires bénéficient depuis 1978 d'une protection particulière, l'Etat ayant considéré que dans ce cas, indépendamment de la qualité de chef de foyer, les prestations familiales seraient prises en compte par le S.P.M.E..

Il semble quand même que pour des raisons de simple équité il faille trouver une solution afin que les travailleurs indépendants ne se trouvent pas privés de ces prestations minimales auxquelles nul ne peut vraiment s'opposer. Il faudrait peut-être réfléchir à des solutions d'articulation entre les régimes sociaux qui éviteraient de se poser la question d'une remise en cause de la qualité de chef de foyer qui, on le sait, peut être problématique et ensuite, j'aimerais que le Gouvernement puisse prendre en compte ces considérations, nous dire combien de personnes sont concernées, *a priori* pas beaucoup et puisse trouver une solution afin de satisfaire tout le monde.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* J'ai abordé ce sujet lors du dernier Comité de contrôle de la C.A.M.T.T., au début du mois d'octobre, parce qu'il y a eu des requêtes de certains adhérents à ce régime qui me sont parvenues. Là, je parle de tous les adhérents, au-delà des nationalités, tous les travailleurs indépendants affiliés en Principauté, affiliés aux régimes C.A.M.T.I./C.A.R.T.I. et il y a eu

un débat au sein du Comité. Vous savez que dans ce Comité, auquel participait la Direction des Caisses, bien sûr, il y a une délégation du Gouvernement et il y a les représentants des travailleurs indépendants issus des professions libérales et des commerçants. A ma demande, le Comité a réfléchi à la possibilité, parce que certains adhérents le demandaient, de créer justement des allocations familiales pour les adhérents dudit régime. M. CAMPANA a présenté alors les conséquences financières de l'instauration éventuelle d'allocations familiales, qui impliquerait une augmentation non négligeable des cotisations, parce qu'évidemment c'est un régime équilibré et il faut que les cotisations compensent les prestations versées.

A l'unanimité des représentants des travailleurs indépendants, ces derniers ont souhaité ne pas augmenter les cotisations et donc ne pas instaurer d'allocations familiales ; ça c'est pour l'ensemble des adhérents du régime.

Après, vous avez soulevé, à juste titre, le problème des compatriotes. Alors, moi je peux vous dire, à ma connaissance – mais là, vous me posez la question sur le siège et je le vérifierai dès demain – que nous avons toujours donné des dérogations pour qu'une aide compensatoire de l'Etat soit versée, lorsqu'il s'agit de compatriotes qui n'ont pas la possibilité d'avoir accès à ces allocations notamment par le conjoint. Si on a un fonctionnaire dans la famille, ou un salarié évidemment, on en bénéficie parce que les régimes de la Fonction Publique et de la C.C.S.S., versent des allocations familiales. De mémoire, cela ne concerne pas des centaines de personnes, mais quelques dizaines, je vous le dirai demain, mais je sais que depuis que je suis dans ces fonctions, à sept ou huit reprises j'ai donné des instructions pour verser ces allocations familiales, payées dans ce cas par le S.P.M.E., aux monégasque concernés.

Pas plus tard qu'hier, j'ai donné les instructions dans ce sens pour une Monégasque qui est dans ce cas.

Donc, Monsieur BORDERO, nous appliquons déjà ce que vous demandez.

Je vous ferai passer une note écrite sur le nombre de Monégasques qui bénéficient déjà de ces dérogations et nous les versons à ceux qui en font la demande.

M. le Président.- Merci.

Monsieur Pierre LORENZI, nous vous écoutons.

M. Pierre LORENZI.- Merci, Monsieur le Président.

Pour être tout à fait clair dans ce domaine, lorsqu'on sollicite la C.A.M.T.I./C.A.R.T.I. cet organisme répond aux travailleurs indépendants qu'ils n'y ont pas droit, Monégasques ou pas. Donc, les personnes n'en font pas la demande. Alors, peut-être que certains en très petit nombre, l'ont fait, mais je ne suis pas certain que cette possibilité connue ne donnerait pas lieu à un nombre bien plus conséquent de demandes.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.*- Attention, cela doit demeurer une aide sociale ! En d'autres termes, si un travailleur indépendant a des revenus très importants, il est possible que la dérogation ne soit pas acceptée. Il s'agit d'une aide sociale qui est allouée à des familles qui en ont besoin. On peut discuter des plafonds, mais je tiens à préciser cela.

M. le Président.- Je vais laisser la parole à Madame Sophie VATRICAN qui souhaite nous communiquer des chiffres.

M. Olivier WENDEN.-

CH. 68 – DIRECTION DU TRAVAIL

368.010 – FRAIS DE PERSONNEL	+	1.284.300
368.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	+	85.300
368.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	+	5.700
	+	<u>1.375.300</u>

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.*- Président, hier le Ministre d'Etat a souhaité qu'on ne réponde pas à certaines questions dans le cadre de la discussion générale, mais qu'on le fasse dans le cadre des lignes budgétaires.

Je pense à une question précise du Docteur Roland MARQUET sur les recrutements en cours au Centre de Gérontologie Clinique. Je vais faire une intervention à ce chapitre-là, cela me semble approprié.

Monsieur MARQUET, les campagnes de recrutement du personnel pour le Centre Rainier III sont en cours en s'appuyant très étroitement sur le Service de l'emploi de la Principauté. L'hôpital doit être un employeur exemplaire en matière de respect des priorités nationales et j'y veille.

Mme Sophie VATRICAN.- *Adjoint au Directeur du Budget et du Trésor.*- Il s'agit de cinquante-cinq dossiers et quatre-vingt-huit enfants.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.*- Merci, Madame VATRICAN, cela m'évitera de faire des recherches.

Donc, cinquante-cinq Monégasques et quatre-vingt-huit enfants bénéficient de ces dérogations pour les compatriotes travailleurs indépendants.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 67 est adopté.

(Adopté).

Donc, il y a 384,5 postes équivalents temps plein, qui vont être nécessaires du fait de l'ouverture du futur Centre Rainier III. Je vous rappelle que l'ouverture se fera au début du mois de février 2013. Une partie non négligeable, autour de 140, seront pourvus par des transferts du personnel de la Résidence du Cap Fleuri, mais cela laisse quand même environ 240 postes à créer pour faire tourner ce Centre ultra-moderne de 210 chambres, individuelles, de grande qualité. Vous pourrez bientôt le visiter.

Il y a deux types de recrutement. D'une part, les soignants, pour lesquels, évidemment, il y a des conditions de diplômes qui sont les critères indispensables. Nous veillons, avec la Direction des Ressources Humaines du C.H.P.G. et le Service de l'Emploi, à rechercher d'abord des demandeurs

prioritaires pour tout ce qui concerne les postes de soignants. Et d'autre part, sont nécessaires des recrutements dans des postes administratifs, hors soins, hors diplômés de santé et là il y a encore plus de possibilités, bien sûr, pour recruter un certain nombre de demandeurs d'emploi inscrits actuellement au Service de l'Emploi.

La coordination se fait très bien entre le Service de l'Emploi et la Direction de l'hôpital. Nous commençons les premiers recrutements le mois prochain, en novembre. Nous intégrerons progressivement des effectifs et nous monterons en puissance pour le mois de décembre, parce que vous imaginez qu'un tel navire amiral ne peut pas être lancé du jour au lendemain. Un certain nombre de personnels doivent être formés pour préparer l'ouverture du début du mois de février pour tous les patients. En effet, 180 chambres seront ouvertes dès le début de février. Il s'agit d'une grosse partie du Centre qui ouvre tout de suite.

Nous avons aussi identifié des besoins afin de former des demandeurs d'emploi prioritaires. Je pense, notamment aux secrétaires médicales et actuellement le Service de l'Emploi assure la formation d'une dizaine de prioritaires qui seront, à l'issue de cette formation, recrutées au Centre Rainier III dans le secrétariat médical.

Les choses sont en cours et nous veillons – et vous pourrez le constater – à recruter le plus grand nombre possible de Monégasques et des résidents de la Principauté. Nombre d'entre eux le seront dans ces conditions.

M. le Président.- Merci beaucoup.

M. Roland MARQUET.- Je m'excuse, Président, mais il y avait aussi le problème de la restructuration du Cap Fleuri, à savoir si cette restructuration était déjà anticipée.

M. le Président.- Est-ce que c'est Madame GRAMAGLIA qui peut répondre pour la restructuration du Cap Fleuri et savoir si les études sont déjà commencées ?

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Juste un mot sur le plan médical, et effectivement, ma collègue va pouvoir vous apporter plus de précisions sur les études et la future restructuration.

Le Professeur PESCE, la Direction de l'hôpital et le Département que je dirige, vous le savez, ont préparé le projet médical du futur Cap Fleuri. Bien sûr, on l'a dit l'autre soir, pour démarrer les travaux il faut d'abord transférer tous les patients résidents du Cap Fleuri II, ce qui sera fait en février 2013, pour pouvoir détruire ce bâtiment qui sera le premier des deux à être complètement restructuré. Donc le Professeur PESCE, de manière évidente et logique, veut positionner le futur Cap Fleuri entre le Centre de Gériatrie Clinique Rainier III qui va accueillir les malades extrêmement dépendants dans un environnement très médicalisé, et la Résidence « A Qietüdine » qui elle va demeurer semi-médicalisée pour personnes valides ou très peu dépendantes.

Ce sera du type EHPAD, c'est-à-dire une maison de retraite médicalisée. Au Cap Fleuri, il y aura 148 lits, tous en chambre individuelle, 60 de ces lits seront restructurés sur le Cap II et 88 sur le Cap I. Donc, le dossier est maintenant au Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme, qui travaille en coordination avec le Professeur PESCE, Chef du Service de Gériatrie de l'hôpital, avec le Département des Affaires Sociales et la Direction de l'hôpital, et sous la conduite maintenant de Mme GRAMAGLIA.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Une petite précision. Je vous rappelle que le plan local d'urbanisme a été approuvé en décembre 2011 et depuis mars 2012, sur la base du projet médical dont vient de vous parler M. Stéphane VALERI qui a été proposé par le Professeur PESCE, une pré-étude a été engagée en concertation entre les futurs utilisateurs et les Services de la Direction de la Prospective pour vérifier si toutes les contraintes réglementaires importantes qui étaient imposées par le P.L.U. étaient compatibles avec le projet proposé.

En juillet 2012, il y a eu un pré-programme qui a été finalisé en fonction tant des éléments de la pré-étude que de l'objectif que s'est fixé le Gouvernement, à savoir de ne pas dépasser une enveloppe budgétaire de 100 M€, hors la géologique bien sûr.

Une consultation a été aussi lancée pour écrire un programme technique détaillé qui va permettre de préciser tous les éléments indispensables pour ce programme, tous les éléments fonctionnels, logistiques et techniques, local par local, et tout cela est un préalable, bien sûr, au lancement des études de conception.

Les dernières études qui ont été réalisées sont celles sur le rond-point situé en contrebas du Cap Fleuri. Elles ont été démarrées depuis le mois de juillet 2012. Une première réunion avec les équipes de la Mairie le N.C.A. aura lieu vendredi prochain. Tous les diagnostics d'amiante, de plomb, de thermites, de pollution des sols sont en cours depuis septembre 2012 pour effectuer tous les différents prélèvements. Des sondages géotechniques sont également en cours et ont démarré au mois d'octobre 2012.

Le planning des actions à venir : en février 2013, on prévoit le déménagement des patients vers le Centre Rainier III, en mars 2013, la phase de désamiantage suivie des travaux de démolition du Cap II, en janvier

2014, on devrait obtenir le permis de construire et à partir de 2014 ce sera le début des terrassements pour le Cap II, avec une livraison espérée au premier trimestre 2018 pour le nouveau Cap II.

M. le Président.- Merci beaucoup.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 68 est adopté.

(Adopté).

M. Olivier WENDEN.-

CH. 70 – TRIBUNAL DU TRAVAIL

370.010 – FRAIS DE PERSONNEL	+	126.400
370.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	+	21.100
	+	<u>147.500</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 70 est adopté.

(Adopté).

M. Olivier WENDEN.-

CH. 71 – D.A.S.S. - FOYER DE L'ENFANCE

371.010 – FRAIS DE PERSONNEL	+	975.700
371.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	+	33.800
371.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	+	132.000
371.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	+	103.500
	+	<u>1.245.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 71 est adopté.

(Adopté).

M. Olivier WENDEN.-

CH. 73 – CENTRE MEDICO SPORTIF

371.010 – FRAIS DE PERSONNEL	+	260.400
------------------------------------	---	---------

371.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	+	10.300
371.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	+	7.400
	+	<u>278.100</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 73 est adopté.

(Adopté).

M. Olivier WENDEN.-

F. DEPARTEMENT DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

CH. 76 – TRAVAUX PUBLICS

376.010 – FRAIS DE PERSONNEL	+	2.360.200
376.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	+	53.000
376.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	+	32.200
376.050 – ENTRETIEN & AMELIORATION.....	+	927.000
	+	<u>3.372.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Philippe CLÉRISSE, nous vous écoutons.

M. Philippe CLÉRISSE.- Merci, Monsieur le Président.

Je regrette, je cherche ma feuille où étaient mentionnés les investissements publics depuis l'an 2000... de manière factuelle, pour ne pas créer la polémique, on voit que de 2000 à 2009, les investissements publics sont d'un peu plus de 30 %, je parle à l'exécution, et sur les deux dernières années ils tombent à 20 %, 22 % hors la provision pour l'hôpital,

(Une personne intervient hors micro, inaudible).

...si, si, j'ai les chiffres, à l'exécution budgétaire ! Vous aurez dans ce sens une intervention de la chambre patronale du bâtiment – mais ce sont des chiffres qui sont fiables – parce que ce que l'on risque dans les mois à venir c'est une série de faillites en cascade. Je vous le dis de manière factuelle : un certain nombre d'entreprises générales vont mettre la clef sous la porte, je vous l'ai déjà dit précédemment. Je suis Président de la Caisse des garanties des créances des salariés, le Fonds de Réserve que j'ai à la C.C.S.S. a été amputé de quasiment un tiers, il a fallu que je

reconstitue 750 000 € pour subvenir aux avances des syndicats. Cela ne s'était jamais vu depuis vingt ans. Donc, vous avez un certain nombre de faillites qui arrivent et qui vont continuer d'arriver dans l'année qui vient.

Je regrette encore une fois de ne pas trouver... je n'ai pas tout à fait les chiffres ici parce que ce n'est pas... enfin, bref, on est à 193 M€ je crois à l'exécution budgétaire en 2012, hors les 40 M€ de provision pour l'hôpital.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Tout d'abord, un élément qui n'est pas financier mais qui est économique, à savoir l'évolution des heures travaillées et des rémunérations payées dans ce secteur. Je pense que cela est un indice intéressant parce que cela montre s'il y a vraiment faillite ou pas.

La période août 2010 à juillet 2011, comparée à août 2011 – juillet 2012, montre une progression de 2,59 % du nombre des heures travaillées pour des salaires bruts globaux de plus 4,60 %. Donc, on peut dire que jusqu'en juillet 2012 on a plutôt une évolution qui n'est pas si catastrophique. Permettez-moi de vous dire que, quelques fois, les entreprises font aussi faillite parce qu'elles ne sont pas nécessairement toujours parfaitement gérées, mais c'est la règle de la vie.

Toutefois, le nombre des heures travaillées et les rémunérations globales dans ledit secteur montrent plutôt des indicateurs positifs et d'ailleurs, ce n'est pas un hasard si l'on retrouve les fameux 2,50 % qu'on connaît et qu'on a déjà évoqué dans un autre contexte. Cela implique en particulier le secteur auquel vous faites référence.

Par ailleurs, il faut se mettre d'accord sur la provision de ces fameux 40 M€ pour l'hôpital, parce que d'une part, on nous dit que cette somme est un déficit. En effet, il est reproché que le budget va mieux malgré ce déficit et, d'autre part, on nous dit que finalement ce n'est pas vraiment un investissement... Alors, soit il s'agit d'un investissement et je suis d'accord, soit c'est un déficit.

La réalité est que cet argent est mis de côté, justement, pour ne pas laisser une « bombe à retardement » aux futures générations et avoir aujourd'hui des réserves suffisantes pour lisser les frais et les coûts d'un hôpital qui représente, le plus grand investissement jamais réalisé à Monaco parce qu'il est supérieur même au complexe de la Digue, pour ne pas parler de la Gare et du Grimaldi Forum.

Donc, le Gouvernement a adopté cette méthode – qui s'avère être similaire à celle adoptée pour la Digue –. Ce montant commence à être dépensé. En effet, courant 2012, plusieurs millions d'euros sont engagés dans des études, des travaux techniques, etc... – je pense que Mme GRAMAGLIA ou M. VALERI pourront être plus précis – et davantage en 2013, 2014. Donc cette enveloppe viendra, bien sûr, contribuer à l'essor du secteur de la construction en Principauté.

Par ailleurs, un autre élément important est d'épurer ces chiffres parce qu'on parle d'investissements au budget mais – à moins que je l'ai mentionné également lors de la dernière conférence de presse – je vous donne un exemple : le dernier record d'investissement a été lorsque le budget rachetait, pour 77 M€, au Fonds de Réserve Constitutionnel, la Villa Paloma. Ces chiffres-là ne sont pas des chiffres homogènes parce que cette opération n'a procuré aucun « souffle » pour les entreprises monégasques.

Je suis à la disposition de chacun et chacune de vous pour partager ce type d'éléments. Si à partir de 2001–2002, chaque année, on épure les mouvements du Fonds de Réserve Constitutionnel ou les achats, on voit qu'on a un taux, avant épuration si je puis dire ainsi, de l'ordre de 30 %, et après épuration, ayant enlevé la Villa Paloma, le terrain Athéna ou autres, de l'ordre de 22 %, 23 %. Ce pourcentage est une moyenne assez constante.

Il y a une autre Institution qui est tout à fait indépendante du Gouvernement, qui est le Conseil National, qui avait publié des statistiques qui d'ailleurs arrivaient approximativement aux mêmes chiffres de l'ordre de 21 %, 22 %. C'est un chiffre dont le Gouvernement a pris connaissance lors de l'ouverture de l'enveloppe de la lettre du Conseil National, donc nous n'avons eu aucune influence. Il faut donc un peu relativiser ces éléments.

Je pense qu'actuellement, cet effort important budgétaire de 40 M€ qui sont chaque année thésaurisés et, dont les intérêts commencent à être dépensés, vont quand même créer dans deux ou trois ans une énorme poussée des travaux d'investissements publics qui sera certainement bénéfique aux secteurs pour lesquels, justement, vous vous inquiétez.

Mais je peux vous assurer, les heures travaillées et les rémunérations payées démontrent que la situation du secteur n'est pas si catastrophique qu'on peut le prétendre. Il est vrai que chacun aimerait faire un peu plus de bâtiments, un peu plus de béton, etc... mais, fatalement, le choix fondamental de cette provision de l'hôpital est un choix de prudence parce que si on n'avait pas fait cet exercice, les autres dépenses auraient été plus importantes et le budget serait pour autant relativement équilibré. Mais qu'auraient dit les personnes qui seront assises à votre place, à ma place, dans sept ou huit ans, qui auraient trouvé la « bombe à retardement » qui serait l'hôpital. C'est grave. Je pourrais sans avoir fait la provision de l'hôpital, me gargariser après vingt mois au Département des Finances et souligner que le budget est remis à l'équilibre voir positif, et dire que je suis intelligent et beau !

Franchement, je préfère la politique de la vérité, la politique de la prudence, la politique de l'anticipation des problèmes par rapport aux générations futures. Peut-être que je ne serai plus de ce monde lorsque l'hôpital sera construit. Les travaux publics pourraient être encore augmentés, mais il faudrait couper ailleurs. Dites-moi où couper ? Là il ne faut pas toucher, là il faut préserver, ça c'est sanctuarisé, ça c'est canonisé, etc... que voulez-vous que je fasse ? J'ai toujours mes ciseaux, je suis toujours prêt à couper, si vous me donnez des idées...

(Rires et brouhaha).

... Moi j'ai des idées que je ne vais pas mentionner sinon le Ministre d'Etat ...

M. le Ministre d'Etat.- ... non !!!

(Rires).

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-...* C'est facile mais après il faut assumer.

Nous faisons un travail de « ciselage », si j'ose dire, dans lequel il a fallu insérer un élément époqual comme l'hôpital, qui est une opération centenaire. C'est en effet une opération que l'on fait une fois toutes les trois ou quatre générations. Une nouvelle fois, ne laissons pas de « bombe à retardement » à nos successeurs.

M. Philippe CLERISSI.- Non, mais je n'en avais pas après la provision des 40 M€ de l'hôpital, ce n'est pas cela que je voulais dire...

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* ...vous auriez dû dire « hors provision » ?

M. Philippe CLERISSI.- Oui, d'accord. A l'exécution budgétaire je vous le disais, on est à moins 200 M€ sur l'exercice 2012. Vous aurez de toute façon des remontées d'une délégation de la Chambre Patronale que vous recevrez et vous verrez bien ce qu'ils vous disent. Moi, je ne fais qu'une constatation. Encore une fois, c'était factuel, je ne suis pas là pour créer la polémique...

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Si je disais – ce n'est pas moi, c'est le Gouvernement agissant sous la Haute Autorité de l'Etat – pour faire plaisir à nos amis de la Fédération de la Chambre du Bâtiment : « Bon, enlevons une vingtaine de millions d'euros, peut-être du côté de M. Paul MASSERON », afin d'augmenter les travaux publics, j'aurais encore d'autres corporations qui monteraient me voir en me disant mais qu'est-ce que vous avez fait ? Je pense que le Gouvernement est légitime dans sa politique d'un certain équilibre puisqu'il fait vraiment de tout son mieux – on ne peut pas faire plus – pour optimiser les recettes. Il a été acté le fait que les recettes sont à un niveau record. Plus ? On ne peut pas faire pour le moment.

M. Philippe CLERISSI.- ... moi, je ne souhaite pas jouer les Cassandre, mais je ne vous souhaite pas d'avoir une série de faillites en cascade l'année prochaine, mais *a priori*, d'après les dires de la Chambre du Bâtiment, c'est ce qui risque d'arriver. Le soutien à l'équipement public, vous savez ce que cela suppose ? Cela suppose que vous faites travailler toutes les entreprises, les staffeurs, les plombiers, les

électriciens, tous ceux qui participent à la vie de Monaco et redistribuent la T.V.A.. Vous savez ce que c'est, je ne vais pas vous l'apprendre, vous êtes un expert en économie beaucoup plus que moi...

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* ... si pour la T.V.A. je dois dépenser 100 % des travaux, on en revient à l'exemple de Mécaplast, si pour essayer de garder quelques emplois...

M. Philippe CLERISSI.- ...sauf que c'est de la dépense, ce n'est pas de la perte, alors que chez Mécaplast c'est une perte sèche ! Là vous soutenez...

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* ... permettez-moi de vous dire une chose, même si on fait des équipements publics qui sont magnifiques, on fait une belle piscine ultra olympique, ce sont là des équipements qui ne rapportent rien et qui coûtent de l'argent. D'ailleurs, quelqu'un l'a mentionné ces derniers jours dans les débats.

Donc, non seulement on consomme de la trésorerie, mais en plus on met sur le compte du budget, *ad vitam aeternam*, des charges parce qu'il faut du personnel, il faut de l'assurance, etc... donc, il faut aussi raisonner dans cette optique-là.

Mais je serai heureux de pouvoir vous montrer des chiffres et de raisonner ensemble sur les chiffres, ces comparer...

M. le Ministre d'Etat.- On assiste à une sorte de vérité reçue, c'est l'investissement qui sert de variable d'ajustement pour les économies budgétaires. On fait la démonstration cette année dans le Budget Rectificatif que ce n'est pas le cas et d'ailleurs, Monsieur le rapporteur, vous l'avez souligné.

Par ailleurs, le Gouvernement, selon le souhait du Conseil National, a réduit les reports de crédits de manière considérable et donc, lorsqu'on compare les chiffres votés, cela n'a pas de sens puisqu'il y a quelques années vous votiez des crédits qui n'étaient pas dépensés ! Alors, on compare quoi ?

(Quelqu'un intervient hors micro, inaudible).

M. le Ministre d'Etat.- ... oui mais l'exécution c'est ce dont parle exactement M. PICCININI, on parle d'exécution. Là, en fait, l'exécution, contrairement à ce qu'on raconte, c'est constant.

M. le Président.- Monsieur BORDERO, nous vous écoutons.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Juste deux précisions. Effectivement on se retrouve toujours à 200 M€ de travaux, parfois un peu plus selon les années. D'abord il est difficile de faire plus à Monaco parce que si on ouvre de nouveaux chantiers, cela va créer d'autres nuisances et la ville est déjà suffisamment encombrée comme ça.

Par contre, il y a eu une légère baisse, effectivement, qui a pu faire souffrir un certain nombre de petites entreprises, ce sont les économies que l'on a faites sur les travaux d'entretien des bâtiments qui sont souvent donnés à des petites entreprises, parce que ce ne sont pas de gros travaux. Elles peuvent les assumer et font aussi l'objet du processus de répartition, ce qui fait que peut-être, certaines entreprises qui étaient habituées à avoir des recettes régulières, ont vu ces dernières diminuer.

Par contre, là où on pourrait appeler le Gouvernement à être particulièrement vigilant et notamment s'agissant des gros chantiers qui s'ouvrent, c'est sur la priorité aux entreprises Monégasques, tant en ce qui concerne les attributions que la sous-traitance. Parce que si, pour les chantiers importants, la sous-traitance est attribuée aux entreprises Monégasques, je pense qu'elles pourront à nouveau avoir des recettes, avec finalement le même budget dépensé par l'Etat.

M. le Ministre d'Etat.- On sera vigilant, Monsieur BORDERO.

M. le Président.- Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- C'est sur un autre sujet.

M. le Président.- Alors, nous écoutons Monsieur Laurent NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Monsieur le Président, les remarques de mes collègues sont tout à fait à propos mais on est sur les Travaux Publics, on commence un débat sur la Section 7, les Equipements, et demain on n'aura pas le temps de traiter les équipements, et cela va être bâclé, alors il faut savoir ce que l'on veut ! Il vaut mieux effectivement travailler les Equipements tous ensemble, moi j'ai un certain nombre de choses à

dire, et si je commence, on va me répondre et on va perdre une demi-heure.

Alors, je vous soumets cela.

M. le Président.- Oui, eh bien, je vais demander à nos collègues d'être rapides.

Monsieur Bernard MARQUET, sur un autre sujet.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je me désolé de voir que l'une des contradictions de la politique gouvernementale touche à la qualité de vie de nos concitoyens. Depuis le 1^{er} juin dernier, les utilisateurs des bus de la Principauté se voient pratiquer une hausse du prix du trajet équivalente à 100 % par rapport au prix d'origine.

Alors que la politique générale en matière de mobilité et d'environnement œuvrait pour encourager les individus à utiliser davantage les transports en commun, le Gouvernement décide corrélativement d'augmenter les tarifs de la Compagnie des Autobus de Monaco (C.A.M.). Pourquoi deux décisions aussi paradoxales ?

Déjà lors de son annonce, nous avons considéré qu'une telle augmentation était incohérente et inopportune. Je pense pouvoir parler au nom de mes collègues pour affirmer que nous n'en pensons pas moins aujourd'hui.

Certes, nous avons eu quelques explications quant à l'incitation de prendre les tickets hors du bus afin de ne pas ralentir la circulation. Pour autant, les arguments pèsent peu si on les compare à la symbolique du doublement des tarifs.

Cela est d'autant plus choquant que n'importe quel trajet dans les Alpes-Maritimes, impliquant donc de bien plus grandes distances, ne coûte qu'1 euro d'autant que l'impact au niveau des recettes de la C.A.M. n'apparaît pas réellement significatif. C'est d'ailleurs la communication qui en est faite, cela ne concernera qu'un faible nombre de personnes. Dans ce cas, ce n'est donc pas la perspective de nouvelles recettes qui légitime la mesure, puisqu'on nous dit qu'elle touche peu de personnes.

Et quand bien même ce serait le cas au niveau des recettes, l'Etat doit soutenir et inciter à la prise de transports en commun. Si l'on combine cette mesure avec la politique des prix pratiqués dans les parkings de la Principauté, comme l'a très bien rappelé le Vice-Président, on a clairement l'impression que c'est tout le contraire.

Les Monégasques souhaitent que les anciens tarifs soient rétablis et je les soutiens totalement afin qu'il y ait un peu de cohérence entre les annonces et la réalité sur le thème « déplacement et la mobilité ».

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Ecoutez, j'ai déjà expliqué l'augmentation des tarifs dans le bus qui touchait plus les touristes.

Je vous rappelle qu'en 2007 il y avait une baisse généralisée des tarifs qui avait comme lance de fer ce fameux ticket à un euro qui était associé à une offre de transport qui a permis de faire changer les habitudes de déplacements de nombreux habitants et, à cette époque, l'offre tarifaire n'était pas du tout complète.

En 2009, la C.A.M. a fait bon nombre d'améliorations au niveau des services et elle a complété cette offre tarifaire avec, notamment, la gratuité du bus pour les plus de soixante ans, les parkings bus et les abonnements intermodaux en 2011.

L'offre pour les résidents, les salariés et les utilisateurs fréquents est donc assez conséquente. En fait, on essaie de faire payer aux utilisateurs occasionnels donc, touristes et autres qui, eux, vont payer le juste prix de tous les services qui ont été mis en place depuis 2007, de toutes ces améliorations de services rendues par la C.A.M.. La hausse tarifaire est répercutée seulement sur ces utilisateurs occasionnels.

Pour les autres, l'augmentation, elle, est très réduite et effectivement, il faut se discipliner un peu et acheter ses tickets ailleurs que dans le bus.

Alors, on avait assisté à une augmentation de tous les abonnements mensuels, annuels, assez conséquente.

Par exemple le passe de « un à sept jours » a augmenté de 19 %, le passe « annuel tout public », de 18 %, « l'annuel mensualisé tout public », de 21 %, le « trimestriel tout public » de 77 %, l'abonnement « Azur/Monaco/Alpes-Maritimes », de 38 %, l'abonnement « ter/train/bus » de 48 % et une baisse sur les titres unitaires et multi- voyages de 20 %, 24 %.

Donc, on est en train de modifier le comportement des utilisateurs des bus. Ils achètent de moins en moins, voire pratiquement plus les tickets dans les bus.

Il y a donc moins d'embouteillages, moins de consommation de CO², moins de pollution et une petite augmentation qui n'est, par rapport à la qualité et aux services rendus, pas si importante que cela.

Tout le monde a focalisé sur le bus à 2 € parce que cela a été beaucoup plus facile pour les médias de parler de ce prix qui est passé de 1 € à 2 €, plutôt que de dire que le Gouvernement et la C.A.M. avaient fait des efforts considérables en matière de services rendus aux usagers.

Je pense qu'il ne faut pas focaliser sur ces 2 € parce que cela ne concerne vraiment que les utilisateurs occasionnels.

M. Bernard MARQUET.- Beaucoup de compatriotes se sont plaints auprès des élus, les messages ne sont pas bien passés, donc je vous encourage à le communiquer. C'est vrai qu'avec les faibles prix des parkings on a plutôt l'impression qu'on favorise le déplacement des véhicules individuels aux déplacements collectifs.

M. le Ministre d'Etat.- Pour résumer ce que vient de dire Mme GRAMAGLIA, ce n'est pas une erreur de fond, ce n'est pas une contradiction du Gouvernement, on assume tout à fait en regrettant d'ailleurs que les années précédentes, depuis très longtemps, aucune augmentation n'avait été faite. Cela est une vision irréaliste du monde.

En revanche, le Gouvernement a commis, et je me mets en tête de la responsabilité, une erreur de communication.

M. le Président.- Merci.

Nous écoutons à présent Monsieur Christophe SPILLOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci.

Je reviens sur le sujet précédent, parce que vous ne m'avez pas regardé lorsque j'ai demandé la parole.

Avec le même tableau que celui de M. CLERISSI, forcément j'arrive aux mêmes conclusions, c'est-à-dire que les dépenses d'équipement des dix dernières années inscrites aux Budgets Primitifs, ont toujours été proches de 30 % des dépenses. Si celles de 2001, 2002, 2003 semblent très basses c'est parce qu'en 2003, je me souviens, nous avions un budget qui était de l'ordre de 650 M€, donc, on est dans ces proportions, on est bien loin des 900 M€ qu'on a en ce moment.

Donc, en regardant plus en détail, j'ai constaté deux périodes.

Jusqu'en 2006, avant la mise en place des reports de crédits, les budgets d'équipement lorsqu'ils étaient rectifiés étaient chaque fois en augmentation par

rapport au Primitif. Cela montrait une activité, une politique budgétaire ambitieuse sur les équipements et à la clôture des comptes nous avons des taux d'exécution par rapport au Budget Primitif de 90 % à 108 %. En clair, les sommes inscrites au départ ne souffraient pas des coupes budgétaires constatées ces dernières années, mais fluctuaient à la hausse ou à la baisse de plus ou moins 10 % en fonction de l'avancement des chantiers.

La deuxième période, c'est après 2006, et la mise en place des reports de crédits. Les budgets rectifiés sont cette fois à la baisse et malgré le montant des reports de crédits qui s'ajoute à la clôture, donc au moment de la constatation des montants réellement consommés, les taux d'exécution sont de 66 % à 91 %, c'est une fluctuation à la baisse seulement de - 9 % à - 34 % qui prouve que les budgets d'équipement ont fait les frais des coupes budgétaires.

Le tableau d'ailleurs le mentionne. Lorsqu'on regarde les Budget Primitif et Rectificatif des années 2009, 2010 et 2011, chaque fois, il y a eu une rectification de - 85 M€, - 51 M€ et - 56 M€. Pourquoi ? Parce qu'à chaque fois ces coupes ont permis de ne pas faire exploser les déficits présentés aux Monégasques.

En conclusion de cette présentation factuelle et basée sur des chiffres qui nous ont été fournis par le Gouvernement, moi je reviendrai à des considérations plus proches des entreprises.

En considérant que les difficultés qui sont rencontrées dans le bâtiment, en considérant les statistiques qui ont été publiées par l'IMSS et qui fait état de près de deux cents emplois perdus dans le secteur des services, en considérant qu'il ne sert à rien d'encourager les jeunes Monégasques si c'est pour les entraîner sur des dépôts de bilan, en considérant que nos entreprises sont performantes et fiables, en considérant qu'elles paient de la T.V.A., qu'elles embauchent des personnels qui amènent des cotisations à la C.A.R. et aux Caisses Sociales, moi je vous demande encore une fois, comme chaque année, une grande bienveillance et de les épauler plus que jamais parce que si les nécessités budgétaires font qu'il faut diminuer, je vous demande de consacrer ces budgets, si possible, à 100 % aux entreprises monégasques. Si ce n'est pas possible, évidemment, on fait appel à la technique extérieure, mais lorsqu'on peut, il faut faire travailler les Monégasques à tout prix.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, je ne peux globalement que dire ce que M. PICCININI a

répondu tout à l'heure. Par exemple, il faut sortir de vos chiffres ce qui a été dépensé pour la Z.A.C. Saint-Antoine. Si vous comparez le Budget Primitif, il y a évidemment une différence. Cette année, pour la première fois, comme vous l'avez rappelé, le Budget Rectificatif voit des crédits d'investissement en hausse, j'espère que vous en tirez une conclusion positive pour votre vote.

M. le Président.- Merci.

La parole est à présent à Monsieur Philippe CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, c'était sur le sujet suivant, sur les bus.

Comme la multiplication des pains, on ne pourra pas faire la multiplication des bus *ad vitam aeternam*, un jour il faudra se pencher, surtout dans une ville où il y a beaucoup de descentes et de montées, sur des moyens de transport totalement novateurs et qui ne coûtent pas très cher.

Alors, vous avez à votre disposition le Directeur de la C.A.M. qui est un ingénieur et qui est passionné par ces types d'investissements et ces types d'équipements urbains et je vous conseille vivement de vous rapprocher de lui pour imaginer autre chose et qu'on sorte, enfin, du 19^{ème} siècle et qu'on entre enfin dans le 21^{ème}, qu'on oublie la multiplication des bus pour passer vraiment à quelque chose de totalement novateur.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Equipeement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* C'est effectivement ce que j'ai fait, j'ai vu M. de RECHNIEWSKI il y a quelques jours, il m'a présenté son projet qui est à l'étude et qui est, effectivement, très intéressant.

Je vous remercie.

M. le Président.- Nous écoutons à présent M. Christophe STEINER.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

Sur une base humoristique mais tout aussi sérieuse qui concerne les bus, je voulais savoir s'il y avait un partenariat entre la Compagnie des Autobus de Monaco et l'Hôpital ?

Je m'explique. Lorsqu'on prend le bus, moi ça va, je suis encore à ce que Victor Hugo appelait

modestement « le printemps de la vieillesse ». Mais en prenant le bus vous pouvez vous retrouver parfois dans un centre d'entraînement pour spationautes de la NASA, c'est-à-dire qu'entre les accélérations brutales, les coups de frein intempestifs et les slaloms, vous vous retrouvez balancé dans tous les sens. A mon âge on peut encore résister, mais lorsque je pense aux personnes plus âgées, catégorie à laquelle j'appartiendrai, je l'espère, dans quelques années, je me dis que je n'aimerais pas finir à l'hôpital parce que je croyais prendre un bus. Ça c'est le premier point.

Le deuxième point, Monsieur le Ministre, concerne les bus du Conseil Régional qui eux, c'est plus bizarre, ne visent pas à tuer leurs passagers mais plutôt les piétons. Lorsque vous traversez sur un passage piéton, vous avez l'impression qu'ils ont un viseur spécial qui leur permet de vous prendre pour cible. Alors, si vous êtes en plein milieu d'un passage piéton, ils vous passent à 30 centimètres des pieds. J'ai déjà eu l'occasion d'en parler au Directeur de la C.A.M., qui m'a dit de lui transmettre le numéro des plaques d'immatriculation, mais je pense qu'il faudrait quand même faire un rappel à ce niveau parce qu'un jour il va vraiment y avoir un pépin.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.*- Alors, justement il y a trois jours j'ai vu M. de RECHNIEWSKI. Ces problèmes ont été abordés puisqu'effectivement il y a eu un rappel de fait de la part de M. de RECHNIEWSKI, à tous les chauffeurs de bus et il y a une amélioration du service.

Il est tout à fait conscient de ce problème et c'est en passe, on l'espère, d'être résolu.

M. Christophe STEINER.- Je vous remercie, Madame le Conseiller, parce que je ne voudrais pas que ces chauffeurs de bus se transforment en CHARRON en puissance.

M. le Président.- Merci beaucoup.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 76 est adopté.

(Adopté).

M. Olivier WENDEN.-

CH. 78 – DIRECTION AMENAGEMENT URBAIN – VOIRIE

378.010 – FRAIS DE PERSONNEL	+	7.188.100
378.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	+	134.700
378.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	+	620.000
378.050 – ENTRETIEN & AMELIORATION.....	+	4.820.000
378.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	+	1.109.600
	+	<u>13.872.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 78 est adopté.

(Adopté).

M. Olivier WENDEN.-

CH. 84 – POSTES ET TELEGRAPHES

384.000 – POSTES ET TELEGRAPHES.....	+	<u>11.151.200</u>
--------------------------------------	---	-------------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 84 est adopté.

(Adopté).

M. Olivier WENDEN.-

CH. 85 – SERVICE DES TITRES DE CIRCULATION

385.010 – FRAIS DE PERSONNEL	+	1.708.100
385.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	+	153.600
385.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	+	255.100
385.050 – ENTRETIEN & AMELIORATION.....	+	449.000
	+	<u>2.565.800</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 85 est adopté.

(Adopté).

M. Olivier WENDEN.-

CH. 86 – SERVICE DES PARKINGS PUBLICS

384.000 – PARKINGS PUBLICS	+	<u>17.264.800</u>
----------------------------------	---	-------------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 86 est adopté.

(Adopté).

M. Olivier WENDEN.-

CH. 88 – BATIMENTS DOMANIAUX

388.010 – FRAIS DE PERSONNEL	+	1.652.500
388.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	+	21.000
388.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	+	14.000
	+	<u>1.687.500</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Guillaume ROSE, nous vous écoutons.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais profiter du chapitre sur les Bâtiments Domaniaux pour revenir sur le sujet des Domaines.

Tout simplement pour dire que la dernière livraison d'appartements domaniaux a une nouvelle fois soulevé le problème des appartements situés en rez-de-chaussée ou au premier étage.

Comme ils sont refusés massivement, globalement pour des motifs liés au manque de clarté, l'absence de balcon ou aux nuisances dues à la proximité de la route, je voulais signaler ce problème sachant que la majorité du Conseil National ne souhaite pas une modification de destination dès l'origine, parce que nous connaissons le manque de logements et cela doit rester la priorité, on doit essayer de les faire accepter, mais il pourrait peut-être, être fixé un certain nombre de refus, pas trop non plus, pour ne pas que ces appartements soient laissés vides trop longtemps, lesquels pourront se transformer en locaux à usage commercial ou de bureau, voire micro-crèche ce qui est plutôt un succès ou encore, en association, éventuellement.

Mais cela pose surtout la question du « refus légitime » et il serait peut-être intéressant de ne pas trop pénaliser les personnes qui refusent ces appartements qui, nous le savons par avance, sont difficilement acceptables. Ce peut être, effectivement des appartements donnant sur un mur ou à la sortie d'un parking, ou encore dans des étages vraiment bruyants où on connaît beaucoup de cas. Cela a été aussi le cas récemment pour des appartements sans balcon dont les fenêtres ne s'ouvraient pas complètement. Si les personnes refusent, elles se voient durement pénalisées, et si elles acceptent par dépit elles sont indirectement pénalisées parce qu'en fait comme on bénéficie de cet avantage remarquable que sont les appartements domaniaux, on considère toujours qu'un appartement refusé c'est vraiment mauvais. Je siége à la Commission du Logement et je comprends tout à fait que pour la Direction de l'Habitat ce soit normal de pénaliser mais je fais quand même appel à la clémence sur le refus légitime. Je pense qu'on pourrait peut-être aller un peu plus en avant dans la clémence, dans la mesure où lorsqu'on y pense, si on accepte un appartement qui a certains défauts, on va y rester des années et ce n'est pas forcément non plus absolument fabuleux. M. BORDERO pensait à la notion de logements qualitatifs, c'est vrai qu'on est sur ce segment qu'on peut appeler luxe ou confort selon le point de vue, mais ce serait vraiment opportun qu'une réflexion soit engagée à ce sujet, que des solutions puissent être proposées pour qu'on arrive à tenir compte des circonstances légitimes un peu plus avant.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, je pense que le message est bien passé.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Nous avons déjà intégré certains cas, heureusement Monaco est un petit pays, donc nous pouvons quelques fois faire du cas par cas : nous ne sommes pas infaillibles mais nous faisons parfois du cas par cas, en fonction des critères et du bon sens.

M. le Président.- Merci. Monsieur Roland MARQUET, nous vous écoutons.

M. Roland MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Ce n'est pas tout à fait le chapitre mais il y a quand même en commun les appartements. Je rebondis sur le sujet sur lequel est revenue Mme DITTLOT tout à l'heure qui était quand même le fait que le Gouvernement mentionne une diminution de l'A.D.L..

M. le Président.- ... nous en sommes aux Bâtiments Domaniaux...

M. Roland MARQUET.- Je le sais, Monsieur le Président, mais si je ne le fais pas maintenant, après il n'y aura plus de possibilité.

Donc, rapidement et je m'excuse justement pour ce décalage.

La conjonction de ces deux phénomènes conduirait à une forme d'exode des enfants du Pays, contraints de quitter leur pays de cœur en raison des difficultés qu'ils y rencontrent pour se loger.

Il est donc grand temps qu'un symbole fort leur soit adressé et, sur ce point, je me réjouis de voir que le projet de la Villa Ida est en phase active, même s'il n'est pas, à proprement parler, le secteur intermédiaire réclamé par la majorité du Conseil National. Vous avez raison de le préciser, Monsieur le Ministre, tous les actes comptent en ce domaine et les belles paroles ne sont pas d'une grande utilité.

C'est pourquoi nous continuerons à soutenir, malgré ses imperfections, le projet de la Villa Ida.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Nous écoutons à présent Madame Nicole MANZONE-SAQUET.

Mme Nicole MANZONE-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Lors de la dernière Commission d'attribution de Logements, la plupart des demandes de quatre pièces ont été satisfaites. A l'inverse, les trois pièces ont été peu nombreux et aucune demande de cinq pièces n'a pu aboutir.

Ces faits soulèvent la problématique de la mobilité au sein du parc domanial. Nous n'ignorons pas que certaines personnes occupent à deux, voire seule, des appartements composés de trois, quatre ou cinq pièces.

Plusieurs personnes nous ont fait part de leur souhait d'obtenir un logement plus réduit, leur choix porterait non pas sur un deux pièces qui ne leur permettrait pas d'accueillir temporairement leurs enfants ou leurs petits-enfants. Le problème a été résolu pour les personnes divorcées, puisque lorsqu'une personne est divorcée elle accueille des enfants et on accorde une pièce de plus. Ce qui les fait reculer dans leur intention, c'est le montant du loyer nouveau par rapport à celui dont ils s'acquittent actuellement. Quelques fois ils ont un appartement de trois ou quatre pièces qui n'est pas forcément en bon état, on leur donne un appartement de deux pièces dans un immeuble neuf avec plus de confort, tout cela compte bien sûr, mais il ne faut pas, quand même, que ce soit trop.

Des pistes de réflexions peuvent être proposées qui permettraient de récupérer des appartements pour des familles nombreuses. Il apparaît souhaitable qu'une mesure incitative soit trouvée afin de favoriser cette mobilité sachant qu'il ne s'agit pas de nouveaux entrants dans le parc domanial mais d'une assimilation à un échange d'appartement.

Autre solution, pourquoi ne pas envisager la possibilité pour des personnes âgées d'accueillir des jeunes personnes, notamment des étudiants, ainsi que cela se fait avec succès dans le pays voisin ?

Outre l'échange intergénérationnel qui peut s'avérer très enrichissant, il y a un échange de bon procédé. L'étudiant ou la personne qui débute dans la vie active trouve un logement, apportant à la personne âgée une compagnie, notamment lorsqu'elle n'a plus de famille ou que cette dernière réside loin de Monaco. Ce genre d'initiative n'est pas encore ancré dans nos mentalités mais peut également enrichir le débat.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Madame MANZONE-SAQUET, merci d'avoir souligné ce sujet. Je vous renvoie aux pages 13 et suivantes de mon discours où j'expliquais comment nous avons fait des progrès pour permettre de restituer un logement domanial supérieur aux besoins et d'obtenir un appartement correspondant à ses besoins avec même une prime puisque, par exemple on a donné la possibilité aux foyers dont le besoin normal est un F2 alors qu'ils étaient locataires d'un F5, de demander un F3. Donc, c'est une incitation. Ceci dit, effectivement, comme vous l'avez souligné très justement lorsque le F3 en question est dans un immeuble tout neuf, les charges risquent d'être plus élevées que lorsqu'ils étaient dans un F5 ancien.

Vous savez que la mobilité au sein du parc des logements domaniaux est une des conclusions principales de l'étude de l'IMSEE. L'étude de L'IMSEE montre bien que l'un des enjeux principaux est d'intégrer dans la gestion du parc une gestion plus qualitative et une gestion de mobilité.

Donc, c'est un sujet très important sur lequel le Gouvernement reste très à l'écoute et à la recherche de solutions, en permanence, d'amélioration.

M. le Président.- Peut-être allons-nous avoir une intervention sur les bâtiments domaniaux de Monsieur NOUVION ?

M. Laurent NOUVION.- Je voulais remercier la majorité d'avoir repris, entre autres, l'idée que nous avons développée en novembre l'année dernière sur le principe de construction d'un immeuble de deux pièces qui seraient en priorité proposés aux personnes âgées et aux jeunes.

Vous avez parlé, Madame MANZONE-SAQUET, de la solidarité intergénérationnelle, c'est tout à fait les mots que j'ai employés dans mes déclarations, je m'en réjouis et je crois que c'est effectivement une bonne idée.

Vous avez employé également le principe que nous développons depuis un certain nombre d'années au travers d'une idée qui a commencé il y a cinq ans sur la bourse d'échange, en disant que ce principe de bourse d'échange doit être développé, notamment, par une base de données plus étendue et une flexibilité pour nos compatriotes de façon à ce que les échanges puissent se passer de façon plus rapide et de façon moins administrative.

Je me réjouis que sur ces deux sujets vous rejoigniez les positions que nous avons développées. Merci.

M. le Président.- Nous avons développé anciennement aussi.

M. le Ministre d'Etat.- La mise en ligne de la possibilité d'échanger un logement domanial doit, normalement, faciliter les choses.

M. le Président.- Ce n'est pas d'hier qu'on avait défendu cette position !

Nous sommes au chapitre des Bâtiments Domaniaux, mais il n'y a personne qui veut en parler.

Allez-y Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, je vous en prie.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Ecoutez, je pense que ce n'était pas le lieu des interventions concernant les attributions, mais puisque tout le monde en a parlé j'avais mon mot à dire là-dessus puisqu'hier le rapporteur a posé la problématique des taux d'acceptation et de refus de ces appartements domaniaux en comparant deux situations.

Le premier est que lors de l'attribution des appartements dans les Jardins d'Appoline en 2012 il y a eu 75 % d'acceptations donc 25 % de refus et le deuxième, en 2010, un taux d'acceptation de 83 % pour des appartements de récupération. S'agissant de la comparaison du neuf et de l'ancien, je pense que

cette différence n'a rien à voir avec le neuf et l'ancien mais plutôt avec la qualité des logements proposés. J'y vois un intérêt pour des logements acceptables, en particulier ceux de récupération dans l'ancien qui ont déjà fait leurs preuves et qui ont été habités de longues années. En revanche, certains logements neufs que vous cherchez à mettre dans le circuit à tout prix sont impropres à l'usage d'habitation et ils sont par conséquent refusés, en particulier lorsque ce sont des quatre pièces qui sont destinés à des familles nombreuses qui vont y passer de longues années.

Contrairement à vous, moi je reste convaincu que les logements proposés ne doivent pas être réduits à un nombre pour satisfaire un bilan électoral, mais satisfaire les besoins des compatriotes qui vont les habiter et si certains ne présentent pas toutes les garanties de confort, ils doivent être mis à l'usage commercial ou de bureaux.

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre des Bâtiments Domaniaux qui nous a permis de passer une petite demi-heure.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 88 est adopté.

(Adopté).

M. Olivier WENDEN.-

CH. 89 – DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

389.010 – FRAIS DE PERSONNEL	+	805.800
389.020 – FRAIS ETUDES & FORMATION.....	+	84.600
389.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	+	82.600
389.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	+	202.200
389.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	+	151.500
	+	<u>1.326.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais revenir sur l'usine d'incinération et dire que je crois que le manque d'informations global sur ce sujet induit des conclusions erronées. On a pu lire

dans la presse qu'il n'y avait que 20 % de chances de voir cette usine être délocalisée. Cela prouve que l'information est mal digérée ou orientée. Comment peut-on honnêtement conclure de la sorte ? Le problème est mal posé et un problème mal posé aboutit à des solutions inadaptées.

En effet, il n'est pas ressorti, dans la présentation du Gouvernement, un exposé de la gestion de la filière des déchets de manière générale, l'étude d'un coût, les avantages et les inconvénients d'une délocalisation.

Ce n'est pas la même chose, les résultats sont obligatoirement orientés. C'est pour cela que je pense qu'une étude globale sur la gestion des déchets à Monaco serait vraiment nécessaire pour définir les opportunités des déplacements le cas échéant et de toutes les conséquences.

J'ajouterai que cette étude devrait être menée par un Cabinet extérieur afin de limiter tout parti pris. De plus les conclusions de cette étude devraient être validées une nouvelle fois par un autre Cabinet pour en améliorer l'indépendance.

C'est normal dans le cas d'une étude, encore plus lorsque cela implique la Principauté et ses habitants pour cinquante ans au moins et ce n'est pas en l'espèce un habillage communiquant.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Intellectuellement je n'ai aucune difficulté à vous suivre, mais je préférerais donner de l'argent aux associations sportives que de payer deux Cabinets d'audit sur un problème de déchets.

Je répète que le Gouvernement n'a pas d'idée préconçue sur ce dossier et que nous partageons entièrement les interrogations qui sont les vôtres, qui sont celles du Gouvernement quant aux avantages et aux inconvénients des deux solutions.

Aujourd'hui, le Gouvernement vous a indiqué que nos interlocuteurs français, tant au plan local qu'au plan national, écartaient la possibilité d'avoir besoin d'un complément d'usine d'incinération dans le territoire de la métropole de Nice. C'est la réponse des Autorités locales et nationales du pays voisin.

Lors de la réunion, il a été proposé de faire une nouvelle approche de la commune que vous avez citée du Préfet et du Ministère, nous allons écrire une lettre que je pourrais vous communiquer – Mme GRAMAGLIA est en train de la préparer –, qui ne va pas orienter la décision, mais nous verrons la réponse.

M. le Président.- Il faut essayer d'évaluer toutes les pistes et je pense que c'est comme cela qu'il faut le voir. Nous avons déjà eu une ébauche de débat et ce qui est important c'est d'évaluer tout ce qui est faisable, tout ce qui est possible pour prendre la meilleure décision possible.

M. le Ministre d'Etat.- Tout à fait d'accord, Monsieur le Président, parce que le choix n'est pas

soit garder nos déchets soit les installer dans une usine en France. Encore faut-il que la France accepte une usine pour brûler nos déchets.

Aujourd'hui, M. ESTROSI et le Préfet répondu par la négative. Pour autant, nous restons dans l'attente d'une réponse.

Je rappelle que je n'ai toujours pas la réponse pour nos reliquats de mâchefers qui ne peuvent plus aller dans les Bouches-du-Rhône et j'espère qu'ils vont être pris dans une décharge du Vaucluse. J'ai écrit deux lettres à la Directrice du Cabinet du Président de la République, j'ai écrit trois fois au Préfet et je n'ai toujours pas de réponse. Pourquoi je n'ai pas de réponse ? Ce n'est pas parce qu'ils n'aiment pas Monaco, c'est parce que l'arrêt de la construction de cette décharge agréementée pour prendre des mâchefers, a déjà été annulé une fois et que l'opposition à ce type de décharge est telle que c'est long.

Donc, là est l'interrogation. Est-ce qu'il faut confier notre sort aux aléas de la situation politique sociale en France sur le sujet ?

Evidemment, il faudrait l'enlever, cette usine, cela ne fait aucun doute.

M. le Président.- Il faut aussi voir que les mâchefers sont les produits terminaux de l'incinération, donc si une autre orientation était prise d'autres solutions se présenteraient.

Monsieur NOUVION souhaite intervenir, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Sur ce sujet de l'usine d'incinération, Monsieur le Président, on en a parlé en séance privée, et effectivement, j'ai dit il y a cinq ans qu'à titre personnel, j'étais tout à fait sur votre terrain.

C'est-à-dire que je considérais que de pouvoir récupérer 20 000 ou 25 000 mètres carrés sur la partie de Fontvieille pour des bureaux, c'était vraiment une opération tout bénéfique pour Monaco.

Je dois dire qu'il faut reconnaître au Gouvernement sur ce sujet – ce n'est pas toujours le cas, mais il faut le reconnaître – d'avoir été très complet et très précis, notamment, par le courrier qui nous a été envoyé cet été par vous, Madame GRAMAGLIA, et par vos Services.

Ce courrier je l'ai relu plusieurs fois et je partageais vraiment avec un *a priori*, une certaine psychorigidité sur la première solution. Or, plus on avance dans le temps, Monsieur le Ministre, plus vous nous donnez des informations, ce dont je vous remercie et ce dont

mes collègues également vous remercient. Plus on arrive sur une échelle de 100 % avec à peu près 80 % de chances de garder cette usine à Monaco et 20 % de la délocaliser, y compris la problématique des déchets qui en plus n'est pas simple et qui nous met dans des situations compliquées, vous l'avez dit.

Ma question est la suivante : Monsieur le Président, j'ai l'impression sur ce sujet que vous vous obstinez et vous essayez de trouver un certain nombre de pistes de rechange. Or, vous savez très bien que c'est un sujet qui ne dépend pas que de nous, qui dépend du département voisin, de la région et donc du pays voisin, avec toutes les implications que cela a, notamment, sur le plan environnemental, sur les normes, sur les règles européennes. Je ne comprends pas votre position parce qu'on en a parlé en séance privée, le Gouvernement nous a donné des informations de façon, je crois, très objective et vous revenez à la charge sur ce sujet avec peut-être une volonté de faire croire que c'est possible.

Aujourd'hui, c'est peut-être possible. Je persiste quand même pour que les compatriotes comprennent bien, mais cela n'engage que moi et nous verrons bien dans les mois et les années qui viennent. Le Gouvernement nous a dit que vraisemblablement il fallait prendre une décision définitive, en 2013, maximum mi- 2014. Je crois que sur une échelle de 100 %, il y a 20 % de chances de pouvoir délocaliser l'usine et ainsi récupérer ces terrains à forte valeur ajoutée pour Monaco.

Voilà, il faut avoir l'honnêteté de le dire et pas de croire qu'il y a un hypothétique village dans l'arrière-pays qui propose...

(Sonnerie).

... enfin, moi j'ai vraiment étudié ce sujet avec les éléments du Gouvernement et je ne dis pas que je suis fataliste ou résigné, mais je crois que les informations et les éléments qui nous ont été donnés sont des éléments de nature à considérer – un petit peu la mort dans l'âme – que cette usine d'incinération, pour les vingt ans qui viennent, va être gardée sur le sol de la Principauté.

C'était juste ce que je voulais dire, mais vous allez peut-être pouvoir éclairer mes questions.

M. le Président.- Je ne suis pas psychorigide, contrairement à ce que vous pensez, Monsieur NOUVION...

M. Laurent NOUVION.- ... Ce n'est pas ce que j'ai dit ! J'ai dit que moi j'étais psychorigide sur le sujet, il y a cinq ans.

M. le Président.- ... Vous dites que j'ai volé vers la psychorigidité, donc vous voyez on évolue chacun dans un endroit, mais je ne suis pas psychorigide.

Je pense effectivement qu'une usine d'incinération de plus en France n'est pas crédible et sur ce point, je suis absolument d'accord avec le Gouvernement, position déjà affirmée lors de la réunion, première chose.

Ensuite, vous avez effectivement résumé la situation. En 2013, on doit prendre une décision. Soit on prend pour trente ans une usine d'incinération *intra-muros*, et on n'est pas à l'abri demain d'un changement des lois ou d'un règlement et peut-être que dans cinq ou dix ans on va nous dire qu'on ne peut plus brûler en centre-ville et on va avoir dépensé 100 M€ pour rien. Donc, en 2013 on doit arrêter une décision, là est le problème, et cette décision il faut prendre la meilleure ou la moins mauvaise parce que les déchets s'il n'y en avait pas ce serait mieux.

J'insiste sur le fait qu'on ne prenne pas une décision par dépit. Des solutions peuvent exister, peut-être qu'une déclaration d'utilité publique ne pourrait pas passer dans le sens que je proposais. On nous dit qu'il n'y aura pas de solution ailleurs, on construira une usine d'incinération aux normes, aux meilleures normes, comme on l'a toujours fait. Mais ce que je ne veux pas – et je crois qu'on était d'accord sur ce principe – c'est qu'on parte par dépit vers une solution d'incinération qui peut-être n'est pas la solution idoine dans ce cadre-là. C'est tout ce que j'ai dit et je l'ai répété à plusieurs reprises, cela ne doit pas être un argument de campagne, on est entre Monégasques, on essaie purement et simplement de trouver la meilleure ou la moins mauvaise des solutions pour trouver une sortie à nos déchets.

Je crois que ce discours n'est vraiment pas du tout électoraliste parce que cette histoire n'est pas, en plus, très porteuse...

(Quelqu'un intervient hors micro, inaudible).

... On était d'accord, donc j'ai été même surpris de votre réponse l'autre jour, je suis très content, ce n'est pas électoraliste. Le Gouvernement l'a bien compris, je ne pousse pas dans un sens ou dans l'autre, je m'interroge simplement a-t-on vraiment été au bout de la deuxième solution ?

Nous écoutons à présent Monsieur Roland MARQUET.

M. Laurent NOUVION.- Merci de votre réponse.

M. Roland MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Rapidement, Monsieur le Ministre d'Etat, j'imagine que l'agglomération niçoise a aussi des déchets et a aussi du mâchefer. La question que je me pose c'est de savoir ce que représentaient les déchets de Monaco, en pourcentage, par rapport à l'agglomération niçoise, d'autant plus que je pense que le traitement de ces déchets n'est pas gratuit.

Quels sont les arguments qui ont, si je peux me permettre, mené notre ami M. ESTROSI à refuser le traitement de nos déchets ?

M. le Ministre d'Etat.- Tout d'abord il faut savoir que nos déchets ne sont pas seulement nos déchets, ce sont aussi tous ceux de l'Est du Département et M. ESTROSI m'a écrit une lettre que j'ai dû vous communiquer ou que je peux vous communiquer, spécifiant que les besoins de la Métropole étaient couverts par l'usine existante et qu'il n'envisageait pas de construire une nouvelle usine.

On pouvait imaginer de s'associer avec la Métropole de Nice et de construire une usine un peu plus grande qui aurait pris les déchets de l'Est du Département, ainsi que les nôtres. Cela était possible et j'ai même cru à un moment que cela intéressait M. ESTROSI. Mais visiblement, peut-être pour d'autres raisons qui sont des raisons politiques, M. ESTROSI dit pour l'instant que l'usine suffit largement aux besoins de la Métropole. Point à la ligne...

C'est un sujet politique dans un espace aussi contenu, aussi restreint que les Alpes-Maritimes. L'espace non habité, utilisable pour faire une usine, il n'y en a pas beaucoup.

M. Roland MARQUET.- Si je comprends bien ce sont des déchets franco-monégasques ?

M. le Ministre d'Etat.- Actuellement, oui.

M. Roland MARQUET.- Nos déchets, par rapport à l'Est du Département, représentent combien en pourcentage ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Equipeement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Vous parlez de quoi, des mâchefers ?

M. le Président.- On parle des déchets totaux. Monaco représente 20 000 tonnes de déchets, c'est ça ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Equipeement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Monaco représente 35 000 tonnes et 15 000 tonnes sont incinérées à Monaco pour les départements voisins.

M. Roland MARQUET.- D'accord. Je vous remercie.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Equipeement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je voudrais répondre à une interrogation du Président. Vous parliez de la possibilité d'investir dans une usine d'incinération et de se voir dans quelques temps opposer le fait qu'une usine d'incinération en centre-ville ne serait pas possible. Je rappelle quand même qu'il y a la Convention de Bâle qui impose à un pays de gérer ses propres déchets, de les brûler, les incinérer, enfin de se débarrasser de ses propres déchets.

Donc, il me semble difficile qu'une convention Internationale oblige un pays à gérer ses déchets et qu'une autre interdise que l'on brûle nos déchets en ville. La particularité de la Principauté de Monaco fait que de toute façon on pourra trouver une solution et si l'on s'oriente vers une requalification de notre usine d'incinération, il me semble difficile que l'on nous oppose dans très peu de temps le fait que l'on ne pourra plus incinérer nos déchets au milieu d'une ville. On est avant tout un pays et on est tenu par la Convention de Bâle.

M. Roland MARQUET.- Mais enfin, si je peux me permettre, c'est un peu paradoxal. Notre superficie par rapport à l'Est du Département, est de 2 Km², et il semble paradoxal que l'on ne trouve pas, dans l'Est du Département, un endroit pour brûler ces déchets. Le Département des Alpes-Maritimes est quand même plus grand et il semblerait logique qu'une solution soit trouvée.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Equipeement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je ne parle pas de superficie, je parle de Souveraineté et du fait que Monaco, malgré sa taille, est un pays Souverain indépendant ayant signé la Convention de Bâle et est tenu, à ce titre, de gérer ses propres déchets.

M. Roland MARQUET.- Alors, que fait-on des déchets du département ? Doit-on continuer à les brûler ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Cela rentabilise notre usine d'incinération et cela nous permet de la faire fonctionner.

Si demain on a assez de déchets internes à Monaco pour faire fonctionner l'usine, on rendra les 15 000 tonnes de déchets à la France.

M. le Président.- Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je n'ai pas voulu faire tout à l'heure une intervention trop longue mais c'est quand même aussi un problème de santé publique. On sait très bien que les problèmes d'environnement et de santé sont de plus en plus liés. Ma réflexion était pour être vraiment bien informé, de demander que soit faite nécessairement une étude indépendante.

Je comprends les arguments de M. NOUVION, mais soyons sérieux, il en va de la santé de notre population, de celle de nos voisins, il en va de notre Souveraineté, il en va de l'électricité produite, du chauffage et du refroidissement de Fontvieille. Ce problème est complexe et j'aimerais que les personnes qui prendront la décision en 2013 puissent la prendre en pleine connaissance de cause.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* On a fait une étude indépendante puisque le Cabinet MERLIN avait été chargé de faire cette étude. Je vous en ai présenté les premières grandes lignes il y a peu de temps.

Il y a deux questions. Tout d'abord, la question de savoir si on exporte nos déchets ou pas et de cela on vient d'en parler et dans la mesure où il y a la possibilité d'exporter nos déchets, le Gouvernement monégasque n'a pas souhaité perdre du temps et se retrouver dans une impasse avec une usine d'incinération qui ne serait plus en état de fonctionner le jour où on serait au pied du mur et où on dirait qu'on ne peut pas exporter nos déchets. Alors, que devons-nous faire ? Donc, parallèlement à toutes les investigations que nous avons menées dans le pays voisin avec les différentes lettres adressées au Préfet, à M. ESTROSI, au Préfet du Vaucluse et au Cabinet du Président, nous avons fait mener une étude sur la requalification de l'usine au cas où on décidait, ou on était obligé de la garder en Principauté de Monaco.

Les premières conclusions de cette étude, je vous les ai exposées dernièrement – sans rentrer dans des détails techniques – étaient qu'il fallait retenir l'incinération en Principauté de Monaco et je reste dans l'attente de la finalisation de cette étude sur l'impact environnemental et sur les conditions financières. Elle est bientôt terminée et je me suis engagée à revenir vers vous pour vous présenter l'étude définitive.

M. le Président.- Madame POYARD-VATRICAN, nous vous écoutons.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Il y a eu beaucoup de choses qui ont été dites, je voulais juste revenir sur deux points.

Le premier, c'est que cette usine, lorsqu'elle a été construite en 1975, était vraiment à la pointe du progrès et on en tire encore les bénéfices puisque le système amène le chaud et le froid sur Fontvieille et que les nouveaux bâtiments, comme l'Îlot Rainier III, sont alimentés en électricité, encore, alors qu'ils sont nouveaux et que l'usine est relativement ancienne puisqu'on parle de la faire évoluer. Donc, je crois que cela doit être pris en compte dans les études prospectives et les avantages.

L'autre point porte sur, effectivement, la partie Souveraineté. On voit déjà, enfin le peu qu'on a fait ce soir et dans les autres discussions que l'on a pu avoir, que c'est un problème difficile et complexe.

Nous, nous allons avoir du mal à essayer de prendre la meilleure décision ou la moins mauvaise, comme vous le dites. Il est évident qu'en France c'est un enjeu également extrêmement important et que si on additionne nos difficultés plus celles du pays voisin qui a, effectivement, peu d'intérêts à récupérer nos propres déchets, on risque aussi d'avoir des problèmes politiques et des problèmes de communication. Il est clair que pour un pays qui fait déjà de l'environnement un axe important de sa communication, transporter, envoyer nos déchets en dehors du territoire en terme d'image, je ne suis pas certaine que ce soit extrêmement porteur. Par ailleurs on comprend bien que la France ne soit pas forcément très demandeuse de brûler nos propres déchets.

Il faut, aussi, je pense prendre ce point en considération au moment d'arrêter une décision. Pour autant, je suis d'accord avec les propos qui ont été tenus auparavant. Essayons de faire aboutir toutes les pistes, quitte à ce qu'elles arrivent dans une impasse en ce qui concerne la France et je pense qu'effectivement ce n'est pas très bien engagé, et

concentrons-nous bien en Principauté, si nous devons refaire une usine d'incinération à ce qu'elle soit vraiment à la pointe du progrès et des meilleures technologies pour qu'on en fasse, finalement, un bénéfice et un atout parce que ce sont nos propres spécificités et nos propres contextes qui font que, oui, nous sommes souverains, oui nous faisons 2 kilomètres carrés et bien oui, nous arrivons à brûler nos déchets et même ceux de la France.

M. le Président.- Bien. Monsieur SPILIOTIS-SAQUET, nous vous écoutons.

M. Christophe SPILIOTIS-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Vous voyez, moi je trouve qu'au contraire c'est un sujet, l'usine d'incinération, qui est éminemment politique. Parce que si nous basions les prochaines élections sur la seule question, pour ou contre la délocalisation, il est évident que 99 % des Monégasques seraient pour la délocalisation. Quel est le citoyen qui préfère garder les déchets à Monaco plutôt que de les donner au voisin ?

Donc, c'est forcément une position politique.

Maintenant faisons un pas après l'autre avant de lancer l'idée que des changements dans la Convention de Bâle pourraient interdire de brûler des déchets en centre-ville, imaginons effectivement, comme vous l'avez dit, Madame le Conseiller de Gouvernement, que cette Convention serait revue pour ne pas imposer des impossibilités à un pays. Si on ne pouvait plus les brûler, il faudrait bien en faire quelque chose.

Ensuite, je voudrais modérer l'ampleur des surfaces que nous pourrions récupérer, tout simplement parce que vous n'envisagez pas de faire partir tous les camions de ramassage à Menton où à Marseille ou

encore à Aix-en-Provence comme cela devrait être le cas aujourd'hui. Il faudrait sur les terrains de l'usine, où ailleurs à Monaco, envisager une surface de collecte, de stockage, de compactage et de chargement. Non ! Vous vous imaginez les camions venir charger les déchets dans les rues et ensuite partir et vider à Aix-en-Provence où à Marseille ! Je ne sais pas comment vous pouvez imaginer cela. Vous vous imaginez le temps de rotation, ce serait la journée ou alors il faudrait avoir trois cents camions ! C'est impensable.

Ces surfaces récupérées seraient extrêmement réduites d'autant que cela conditionnerait le ramassage de ces déchets à une évacuation vers la France, avec toutes les difficultés que cela représente, avec les risques de grève, avec des risques de pénurie d'essence et tout ce que cela comporterait. Vous envisagez le non-ramassage des déchets dans Monaco pendant une semaine.

Donc, j'en reviens à la nécessité absolue du maintien de l'usine à Monaco, sauf solution miracle qui se dégagerait avec le Conseil Général voisin.

M. le Président.- Je pense qu'on va passer à un autre sujet mais j'ai fait part de mes réflexions à Madame le Conseiller de Gouvernement qui a pris note de ce que je suggérais. Elle va faire des études et nous verrons bien quelle est la solution idéale. En attendant, je vous propose de passer à un autre chapitre.

Je vais mettre le chapitre 89 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 89 est adopté.

(Adopté).

M. Olivier WENDEN.-

CH. 92 – DIRECTION COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

392.010 – FRAIS DE PERSONNEL	+	495.000
392.020 – FRAIS ETUDE & FORMATION	+	10.000
392.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	+	24.500
392.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATIEIEL	+	24.500
392.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	+	160.000
	+	<u>714.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 92 est adopté.

(Adopté).

M. Olivier WENDEN.-

G. SERVICES JUDICIAIRES

CH. 95 – DIRECTION

395.010 – FRAIS DE PERSONNEL	+	1.025.200
395.020 – FRAIS ETUDES & FORMATION.....	+	220.000
395.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	+	725.600
395.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	+	5.300
	+	<u>1.976.100</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 95 est adopté.

(Adopté).

M. Olivier WENDEN.-

CH. 96 – COURS ET TRIBUNAUX

396.010 – FRAIS DE PERSONNEL	+	4.219.800
396.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	+	1.733.100
	+	<u>5.952.900</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Simplement, je voudrais féliciter la nouvelle Présidente de la Cour d'Appel qui est Monégasque et je trouve que c'est tout à fait notable d'avoir des magistrats monégasques compétents qui puissent

assumer cette position, donc toutes mes félicitations.

M. le Président.- Merci pour elle.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 96 est adopté.

(Adopté).

M. Olivier WENDEN.-

CH. 97 – MAISON D'ARRÊT

397.010 – FRAIS DE PERSONNEL	+	1.856.600
397.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	+	56.000
397.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	+	239.600
397.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITES SERVICE	+	269.600
	+	<u>2.421.800</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Nous écoutons Monsieur Roland MARQUET.

M. Roland MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais rapidement – vous savez tous que je suis le médecin de la Maison d'Arrêt – attirer l'attention du Gouvernement sur le nouvel hôpital qui va se faire et le pénitentiaire.

Notre Maison d'Arrêt est vétuste, certes, mais le problème des détenus hospitalisés est important. Il y a actuellement deux cellules. Nous avons eu dernièrement une maladie infectieuse à la Maison d'Arrêt et lorsque j'ai téléphoné à l'hôpital on m'a dit : « Ne nous le montez pas parce que la cellule est en chirurgie » j'ai répondu que j'étais absolument désolé mais, à la Maison d'Arrêt, il y a soixante détenus et celle-ci n'est pas structurée.

Supposons qu'un jour on ait deux infections et imaginons aussi qu'un jour, pour des raisons de population souvent migrante, nous en ayons trois ou quatre. J'ai étudié le problème avec le Directeur de la Maison d'Arrêt, et il faudrait, Monsieur le Ministre d'Etat, que vous preniez des dispositions autoritaires pour imposer l'hospitalisation de ces personnes-là.

Avec l'ouverture de l'Europe, ce problème peut se poser.

Le prochain hôpital va se construire, comme vous l'avez dit, un nouvel hôpital n'arrivera pas avant au moins trois générations. Il est grand temps que les détenus hospitalisés bénéficient des normes européennes et que la police également, travaille dans

de meilleures conditions car actuellement, les conditions de travail ne sont pas favorables. Il serait opportun de prévoir dans un lieu, d'avoir trois ou quatre cellules, si jamais un jour nous avons trois ou quatre personnes infectées.

Ce problème peut se poser et Monsieur le Ministre d'Etat nous nous retournerons vers vous pour le solutionner.

M. le Président.- Monsieur Stéphane VALERI, nous vous écoutons.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.* - On a pris note de ces remarques, Monsieur MARQUET, et le nouvel hôpital sera adapté à ces besoins.

M. le Ministre d'Etat.- Vous faites bien de nous le dire afin que l'on n'oublie pas ce sujet. Je ne sais pas si cela était prévu mais en tout cas, dès demain, M. VALERI et Mme GRAMAGLIA vont regarder et vérifier qu'il y ait au moins une structure modulable pour accueillir des cas d'infections, effectivement.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 97 est adopté.

(Adopté).

M. Olivier WENDEN.-

SECT. 4 – DEPENSES COMMUNES AUX SECTIONS 1, 2, 3.

CH. 1 – CHARGES SOCIALES

401.130 – CHARGES SOCIALES - TITULAIRES.....	+ 71.762.200
401.230 – CHARGES SOCIALES - NON TITULAIRES.....	+ 17.961.400
401.231 – CAISSE PREVOYANCE RETR. AVOCATS.....	+ 178.000
	+ <u>89.901.600</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1^{er} est adopté.

(Adopté).

M. Olivier WENDEN.-

CH. 2 – PRESTATIONS & FOURNITURE

402.265 – TRANSP. & DEMENAG. FONCTION	+	50.000
402.317 – REPARATIONS CIVILES	+	560.000
402.330 – PRESTATIONS SEVICES TELEPHONIQUES.....	+	2.995.000
402.3311 – NETTOYAGE LOCAUX : PRESTATIONS	+	2.300.000
402.334 – EAU, GAZ, ELECTR., CLIMAT. B.D.....	+	2.970.000
402.336 – CHAUFFAGE DES IMMEUBLES DOMAINE PUBLIQUE.....	+	500.000
402.337 – LOGEMENT DE FONCTION.....	+	2.578.700
402.338 – LOCATION DE LOCAUX USAGE ADM.....	+	1.622.000
402.3391 – ASSURANCE IMMEUBLES	+	1.550.000
402.3392 – ASSURANCE VEHICULES BATEAUX.....	+	251.000
402.371 – HABILLEMENT DU PERSONNEL ADMINISTRATIF	+	16.000
	+	<u>15.392.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. Olivier WENDEN.-

CH. 3 – MOBILIER ET MATERIEL

403.352 – MOBILIER DES SERVICES ADM.	+	299.300
403.353 – MOBILIER DES ETS D'ENSEIGNE	+	294.500
403.3541 – ENTRET. & MANUTENT. MATERIEL EDUCATIF.....	+	85.000
403.3542 – ENTRET. & MANUTENT. MATERIEL ADMINISTRATIF.....	+	95.000
403.355 – MOBILIER DES AMBASSADES	+	179.800
403.356 – MOBILIER DES EGLISES	+	45.000
403.360 – RES RADIO NUMERIQUE CARDELINA.....	+	298.000
403.368 – MATERIEL INFO. SERVICE ADMINISTRATIF	+	1.575.100
403.3681 – MATERIEL INFO. ETABLISSEMENTS ENSEIGNEMENT.....	+	330.000
403.369 – ENTRETIEN MATERIEL INFORM. SERVICE ADMINISTRATIF	+	20.000
403.3691 – ENTRETIEN MATERIEL INFORM. & ENSEIGNEMENT.....	+	2.000
403.370 – LOCATION PHOTOCOP. SERVICE ADMINISTRATIF	+	290.000
	+	<u>3.513.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. Olivier WENDEN.-

CH. 4 – TRAVAUX

404.381 – PETITS TRAVAUX & ENTRETIEN	+	2.856.500
404.382 – GROSSES REPARATIONS	+	4.800.000
404.383 – REPAR. & ENTRET. AMBASSADES	+	461.100
	+	<u>8.117.600</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Laurent NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Je voudrais juste poser une question sur les lignes 404.381 et 404.382 qui ne font pas l'objet de rectification mais qui portent sur des sommes substantielles de 2.856.500 M€ et 4.500.000 M€ particulièrement sur ce chapitre 4 et sur ce qu'on appelle « Travaux ». Nous nous étions émus, il y a un an ou deux, notamment avec mon collègue M. CELLARIO, puisque nous avons demandé au Gouvernement qu'il nous donne un certain nombre d'informations, car cela nous paraissait être des niches importantes en matière d'économie puisque « Petits Travaux et Entretien » représentent 2,8 M€ et « Grosse Réparations », 4,5 M€. La totalité fait pratiquement 7,8 M€ avec près de 460.000 € pour les Ambassades.

Est-ce que ces sommes sont totalement incompressibles ? Cela a beaucoup baissé de 2011 à 2012 puisqu'on est passé de 5,8 M€ à 4,5 M€. Pour rejoindre, effectivement, la préoccupation de mes collègues tout à l'heure sur les Travaux Publics, est-ce que cette somme va rester en l'état ou est-ce que ce sont vraiment des dépenses incompressibles qui consistent en fait à la remise aux normes, aux réinvestissements dans l'ensemble des bâtiments ? Et normalement il n'y a pas vraiment de possibilité.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Cela concerne les travaux qui sont effectués les bâtiments domaniaux et qui font travailler beaucoup de petites entreprises monégasques. Pour l'instant, ce n'est pas incompressible. Cela permet de remettre les appartements que l'on récupère à niveau, de s'assurer de l'entretien de tous les bâtiments de l'État.

M. le Ministre d'État.- C'est assez compliqué, parce que l'on peut retarder les travaux, mais plus on les retarde et plus cela va coûter cher. L'année prochaine nous allons refaire tous les volets et les façades du Ministère d'État parce que nous avons différé d'année en année, parce qu'il était facile de faire une économie là-dessus. Mais lorsque vous êtes dans la salle d'attente, à côté de mon bureau, vous avez la vue sur un faux volet qui est absolument en ruine. À un certain moment, ce n'est quand même pas conforme à l'image de Monaco. Donc l'année prochaine une grosse dépense sera effective pour que ces travaux soient réalisés.

Nous avons fait des efforts et nous allons continuer, mais il ne faut pas se faire d'illusions, on ne pourra pas diviser par deux ...

M. Laurent NOUVION.- ... ma question était à la fois certes une question et une précision pour nos compatriotes qui nous suivent, malgré l'heure tardive, dans la mesure où, effectivement, ils comprennent bien au travers de ces sommes que ce sont en fait des dépenses d'entretien. Entretien, remise en état, je dirais même des dépenses d'entretien essentielles.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Essentielles et données à toutes les entreprises de la Principauté de Monaco...

M. Laurent NOUVION.- ... ce qui correspond à la demande de mes collègues tout à l'heure.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Tout à fait.

M. Laurent NOUVION.- Et notamment qui a pour conséquence de maintenir le niveau de l'emploi et, notamment, la sous-traitance. D'accord.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

M. Olivier WENDEN.-

CH. 6 – DOMAINE IMMOBILIER

406.000 – DOMAINE IMMOBILIER + 27.820.900

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

M. Olivier WENDEN.-

CH. 7 – DOMAINE FINANCIER

407.000 – DOMAINE FINANCIER + 506.300

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

M. Olivier WENDEN.-

SECT. 5 – SERVICES PUBLICS

CH. 1 – ASSAINISSEMENT

501.4321 – NETTOIEMENT DE LA VILLE + 9.840.000

501.4322 – COLLECTE ET INCINERATION + 12.900.000

501.4323 – ASSAINISSEMENT COLLECTE PNEUMA. + 220.000

501.436 – STATION D'EPURATION + 900.000

+ 23.860.000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Sur ce sujet je crois que nous en avons parlé beaucoup en séance privée. Nous sommes devant une situation difficilement gérable, c'est-à-dire que les demandes en matière d'assainissement et de nettoyage de la ville, notamment au titre du tri

sélectif, ont des conséquences. On a vu depuis presque cinq ans que les budgets en matière d'assainissement ont véritablement explosé, pour employer un mot précis.

Bien entendu cela fait partie des priorités qui ne sont pas négociables pour Monaco, c'est comme la sécurité et la propreté. Ma question n'est pas très créative : est-ce que vous pensez qu'on va avoir une évolution exponentielle dans les années qui viennent ? C'est une question à Madame le Conseiller pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme. Est-ce que vous pensez que l'on va pouvoir ralentir la progression, qui paraît assez préoccupante, de ces dépenses en matière d'assainissement ?

Je vous remercie.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je vous remercie de votre question !

M. Laurent NOUVION.- Oui, je suis désolé...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Nous essayons de trouver des pistes d'économies d'assainissement avec la Direction de l'Aménagement Urbain et la S.M.A., ce n'est pas facile. Nous avons pensé à réduire la fréquence de nettoyage pour des cantonnements, pour différer certaines choses. Le problème est que les habitants de la Principauté attendent une qualité de propreté en Principauté et que ce sera forcément au détriment de cette qualité de propreté de la ville de Monaco.

Donc, pour l'instant les pistes sont difficiles. Nous sommes en pourparlers avec la S.M.A. et sommes en train d'étudier quelle piste pourrait être suivie. Je vous rappelle qu'il y a l'augmentation du coût de la vie, il y a les augmentations de différents indices en rapport avec le pétrole, etc... et donc c'est très très difficile.

M. Laurent NOUVION.- En fait, ma question portait, effectivement, sur les trois ou cinq ans qui viennent. C'est important que sur ce genre de poste on puisse anticiper ces dépenses qui seront pour Monaco incompressibles, comme en matière de sécurité, de façon à ce que l'on ne soit pas pris de court.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Il y a une convention qui a été signée avec des postes à remplir et la S.M.A. respecte tous les différents postes. Nous sommes en train d'essayer de réduire les différents postes de la S.M.A. mais pour l'instant c'est difficile.

Déjà, on est en passe d'essayer de trouver quelques solutions mais cela ne peut pas se faire du jour au lendemain, de toute façon.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

M. le Président.- Il y a une ville en particulier comme Genève qui était réputée pour sa propreté, ils ont fait des économies sur le nettoyage de la ville et cela devient catastrophique.

Je pense autant que pour la sécurité, qu'on ne pourra pas faire beaucoup d'économie, même si cela serait bien, il ne faut pas trop y compter et en tout cas il faut garder une qualité optimale.

Nous écoutons à présent Monsieur Claude CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, il y a quelques années, les habitants de Monaco-Ville s'étaient plaints que les ruelles étaient sales, que les ordures étaient déposées n'importe où et en particulier près des restaurants qui accueillent midi et soir les touristes qui visitent cet endroit merveilleux.

Des efforts ont été faits, les choses se sont mieux passées et je pensais que depuis, les rues de Monaco-Ville seraient acceptables. Dernièrement, on a attiré mon attention sur le fait que les commerçants, ceux qui travaillent, se plaignent de la saleté des rues de Monaco-Ville, pour deux raisons :

La première, on m'a dit que l'été les ruelles et les rues de Monaco-Ville n'étaient plus arrosées. J'en étais resté au fait que l'été il y avait un système d'arrosage tous les jours des rues de la Principauté. Or, tel n'est pas le cas paraît-il.

La deuxième raison, comble de l'ironie, alors que nous sommes dans une période où il pleut souvent, ces derniers temps on arrose, ce qui montre bien qu'il y a des contradictions dans ce que l'on veut faire...

(Rires et brouhaha).

... non, on arrose, ce n'est pas la pluie.

Donc, la question que je vous pose est la suivante : il y a une Convention qui est faite, il y a un cahier des charges et que dit ce cahier des charges ? Est-ce que l'on doit, l'été, pendant les trois mois les plus chauds, arroser systématiquement les rues de Monaco ?

Je sais qu'il y a des années en arrière, certains résidents de Monte-Carlo s'étaient plaints que l'on faisait cela à des heures indues de la journée, ce qui gênait le Gouvernement, la circulation, etc...

Mais indépendamment de ce problème, est-ce que dans le cahier des charges on doit, l'été, arroser les rues de la Principauté et en particulier de Monaco-Ville ? Car ne l'oublions pas il y a des centaines de touristes qui passent à Monaco-Ville tous les jours. Le « tourisme journalier », on en a bien besoin, mais s'il voit des ruelles sales, mal entretenues, quelle image donnons-nous à toutes ces personnes qui viennent chez nous ?

Je voudrais que le Gouvernement se penche sur ce problème et apporte rapidement une solution.

M. le Président.- Pour aller dans le sens de M. CELLARIO, c'est vrai, nous rigolons parce que nous sommes fatigués et je crois que nous allons bientôt nous arrêter, le sujet est important et en particulier vous avez une association des résidents de Monaco-Ville qui s'est faite et qui signale quelques problèmes, en particulier, de propreté, qui signale des problèmes de récupération des huiles usagées de cuisine. Il y a vraiment une dégradation notable de la propreté d'après ce qui est dit, c'est un véritable problème.

Donc, je pense que c'est un sujet qui n'est peut-être pas très ragoûtant, pour autant c'est un sujet qui mérite tout l'intérêt. Je crois que l'association des riverains de Monaco-Ville a vraiment des solutions et des propositions à faire et il faudra les écouter lorsqu'ils viendront vous voir.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.* - Oui, tout à fait. Nous nous sommes déjà rapprochés de la S.M.A. parce qu'on nous avait notamment dit que certains ramassages de poubelles à certaines heures ne convenaient pas. Donc, M. ENRICCI que j'avais rencontré avait été très à l'écoute et avait modifié certains horaires dans la mesure des possibilités, pour ne pas non plus bloquer la circulation.

Dans une perspective des réductions de dépenses, nous avons envisagé de faire moins de nettoyage, mais dès qu'il y a réduction, on tombe dans l'effet inverse, c'est-à-dire que la ville n'est pas propre.

Ce sujet est en cours de négociation avec la S.M.A.. Ils sont en train de nous proposer des pistes, mais ce n'est pas facile de trouver des pistes dans l'immédiat, sans altérer la propreté de Monaco.

Je ne sais pas si dans le cahier des charges de la concession on doit arroser l'été. Je vais vérifier, soulever ce problème.

Pour revenir au problème des huiles usagées que vous signaliez, il s'agit de l'incivisme des restaurateurs qui ont pourtant été sensibilisés à plusieurs reprises par la S.M.A.. Cette dernière retrouve constamment dans les poubelles de certains restaurateurs de l'huile usagée, qui plus est, est mélangée à d'autres ordures ce qui crée des nuisances et des surcoûts pour la S.M.A..

M. le Président.- Merci beaucoup.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1^{er} est adopté.

(Adopté).

M. Olivier WENDEN.-

CH. 4 – TRANSPORTS PUBLICS

504.438 – CIE AUTOBUS MC - MINORATION RECETTE.....

+ 7.150.000

M. le Président.- Je pense que nous avons largement parlé de ce sujet. Y a-t-il d'autres remarques ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

Je vais à présent lever la séance en vous rappelant que nous nous retrouverons demain, jeudi 18 octobre, à 17 heures, pour finaliser l'examen de ce projet de Budget Rectificatif puis pour les explications de vote de chacun et enfin le vote de ce projet de Budget Rectificatif 2012. Bonne soirée à tous.

Je vous remercie, la séance est levée.

—————
(La séance est levée à 00 heure 22)
—————

